



**OPRR**

Office de la productivité et de  
la récupération des ressources

RAPPORT ANNUEL | 2017

# R R R A

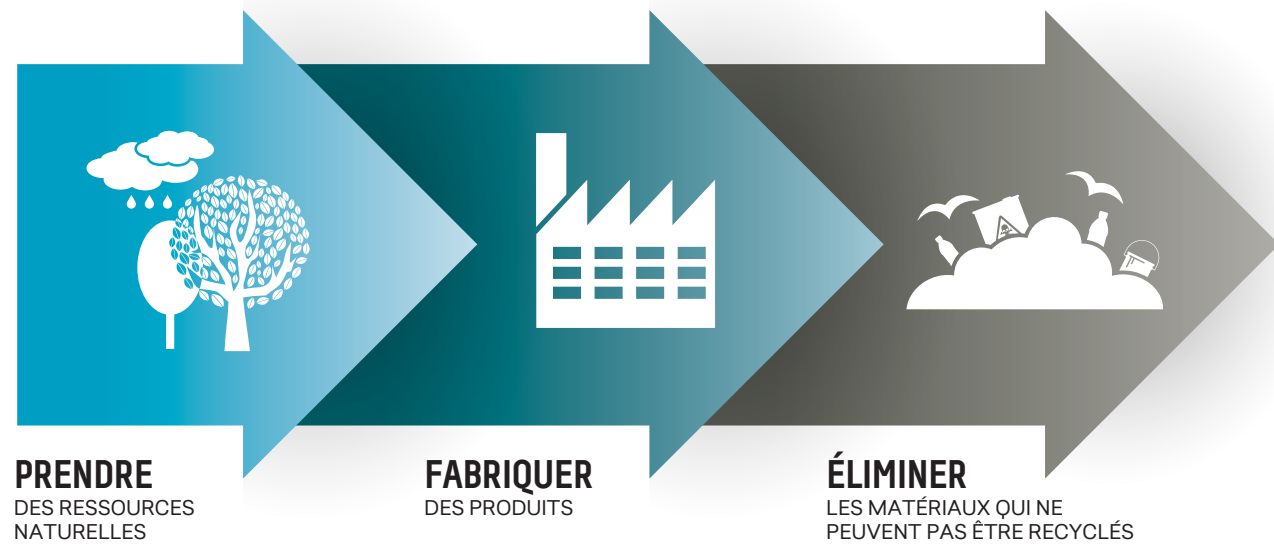
Vision : Une économie circulaire aujourd'hui  
pour un avenir sans déchets

Mission : Renforcer la responsabilité des  
producteurs et préconiser une économie  
circulaire afin de stimuler l'innovation  
et protéger l'environnement

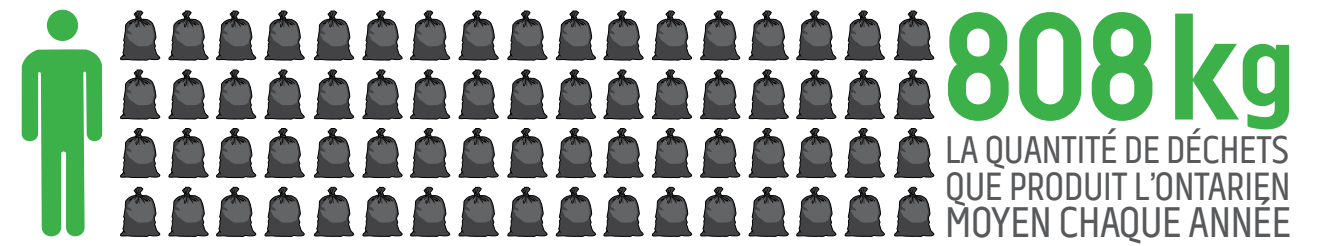
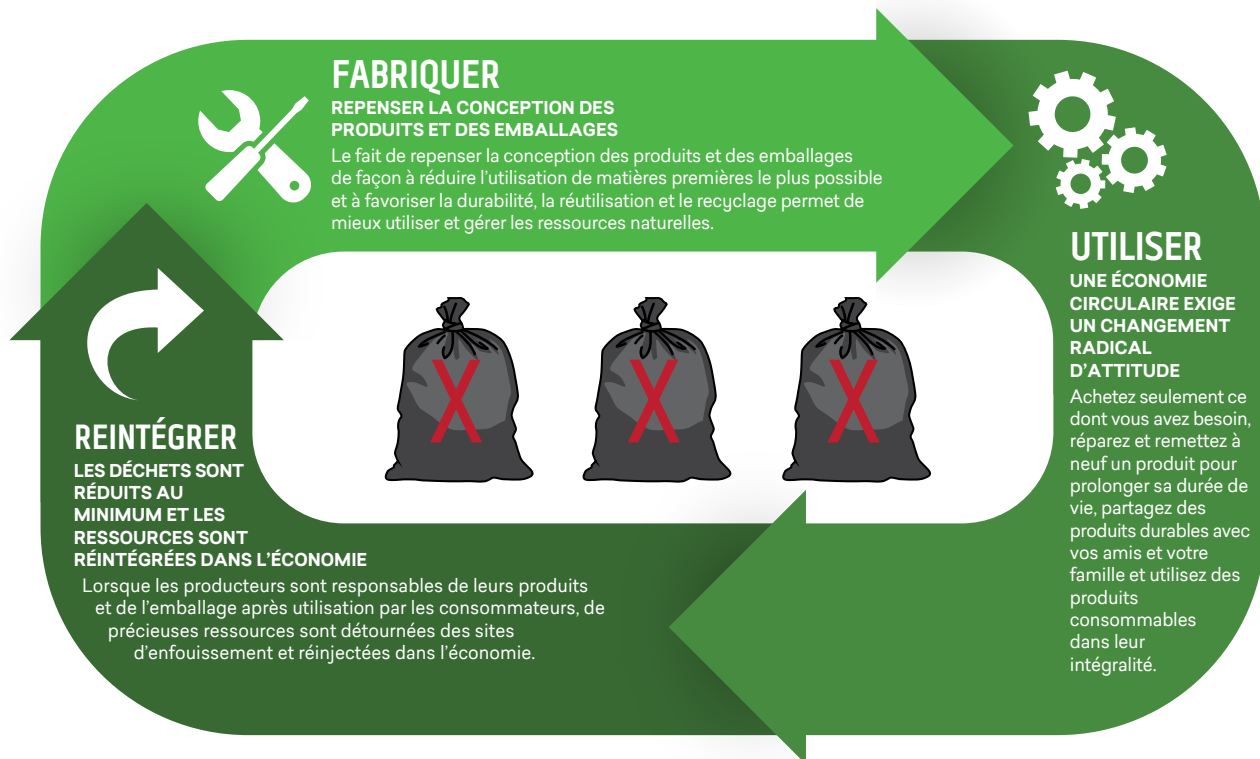
PRÉPARER LE TERRAIN .....	2
MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL .....	4
MESSAGE DU CHEF DE LA DIRECTION .....	5
MESSAGE DU REGISTRAIRE .....	6
<b>1 RÔLE DE L'OFFICE</b>	
Mandat .....	7
Gouvernance et équipe de direction .....	7
Ressources humaines .....	11
<b>2 ACTIVITÉS EN 2017</b>	
Renforcement organisationnel .....	12
Constitution du Registre .....	12
Mobilisation des intervenants .....	13
Renforcement de la capacité d'application de la loi .....	14
Élaboration d'une politique sur les droits en vertu de la <i>Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire</i> ...	14
Transition à la responsabilité individuelle des producteurs dans le secteur des pneus .....	14
Adaptation du Programme des boîtes bleues en fonction de la transition à la responsabilité individuelle des producteurs .....	15
<b>3 SURVEILLANCE DU PROGRAMME</b>	
Déchets destinés aux boîtes bleues .....	16
Déchets municipaux dangereux ou spéciaux .....	16
Déchets d'équipements électriques et électroniques .....	17
Pneus usagés .....	17
Société Brewers Retail .....	18
<b>4 DONNÉES FINANCIÈRES</b>	
Rapport et analyse de gestion .....	19
États financiers audités et notes .....	23
<b>5 FICHE DE POINTAGE ORGANISATIONNEL</b>	
Gouvernance .....	39
Ressources humaines .....	40
Gestion financière .....	40
Administration .....	41
Constitution du Registre .....	41
Conformité et application de la loi .....	42
Surveillance des programmes en vertu de la <i>Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets</i> .....	42
Mobilisation des intervenants .....	43
<b>6 ANNEXES</b>	
A <a href="#">Rapport annuel de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario</a> .....	44
B <a href="#">Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship (Société de gestion des matériaux électroniques de l'Ontario)</a> .....	79
C <a href="#">Rapport annuel d'Intendance Ontario</a> .....	122
D <a href="#">Rapport annuel de Product Care Association</a> .....	158
E <a href="#">Rapport annuel de SodaStream</a> .....	172
F <a href="#">Rapport annuel d'Automotive Materials Stewardship (Société de gestion des matériaux automobiles)</a> .....	183
G <a href="#">Rapport annuel de la société Brewers Retail Inc.</a> .....	203

## PASSER D'UNE ÉCONOMIE LINÉAIRE À UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'Ontario délaisse une économie linéaire au profit d'une économie circulaire. Dans une économie linéaire, les ressources sont utilisées, transformées en un produit, puis éliminées. Cette approche épuise nos ressources naturelles limitées et crée un problème de déchets non durables.

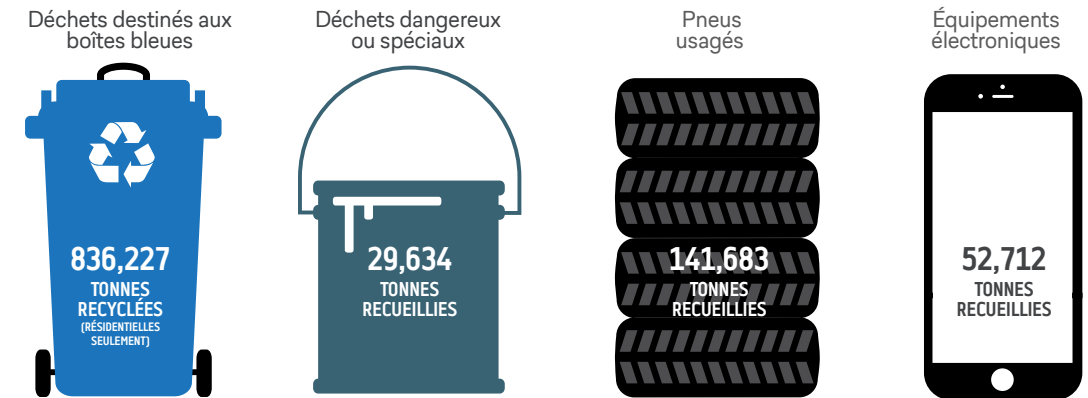


Dans une économie circulaire, les produits et les emballages sont conçus pour être réutilisés et recyclés. Ils sont fabriqués pour durer plus longtemps à l'aide de la plus petite quantité possible de matières premières. Les consommateurs achètent seulement ce dont ils ont besoin et utilisent des produits consommables dans leur intégralité. Lorsque les consommateurs n'ont plus besoin des produits et des emballages, ceux-ci sont réutilisés, recyclés et réintégrés dans l'économie.



Source : Rapport sur le réacheminement des déchets résidentiels 2016 de l'OPRD et Enquête sur l'industrie de la gestion des déchets de Statistique Canada : secteur des entreprises et des administrations publiques 2014

## LES PROGRAMMES QUE NOUS SURVEILLONS CONTRIBUENT À DÉTOURNER LES DÉCHETS DES SITES D'ENFOUISSEMENT... MAIS CE N'EST PAS SUFFISANT.

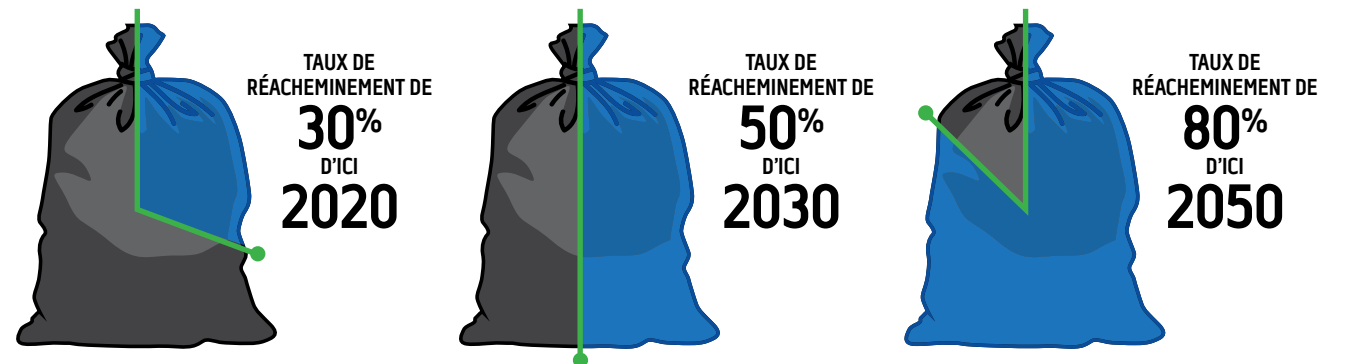


Source : Boîtes bleues : Transmission à l'Office par Intendance Ontario du rapport sur le rendement du programme de 2017; matériaux dangereux : Intendance Ontario, Product Care Association et Automotive Materials Stewardship; pneus usagés : Rapport annuel de 2017 de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario; équipement électronique : Rapport annuel de 2017 de l'Ontario Electronic Stewardship



Source : Stratégie pour un Ontario sans déchets : Vers une économie circulaire

## L'ONTARIO A FIXÉ D'AMBITIEUX OBJECTIFS DE RÉACHEMINEMENT. LA TRANSITION À UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE CONTRIBUERA À RÉDUIRE ET À ÉLIMINER ÉVENTUELLEMENT LES DÉCHETS.



Source : Stratégie pour un Ontario sans déchets : Vers une économie circulaire

## Promouvoir l'économie circulaire

Tous les jours, nous produisons des déchets, que ce soit à la maison et au travail, ou dans nos loisirs. Nous avons donc tous, individuellement et collectivement, la responsabilité de réduire la quantité de déchets et de les gérer de manière à protéger notre environnement et à soutenir notre économie.

L'Ontario a entrepris la transformation de son mode d'exploitation de la valeur des déchets. L'objectif consiste à obtenir des résultats environnementaux et économiques positifs en

accordant aux producteurs la souplesse nécessaire pour gérer les déchets de la façon la plus rentable et la plus efficace possible, tout en favorisant l'innovation et une plus grande participation des consommateurs grâce à des options de recyclage pratiques. L'Office de la productivité et de la récupération des ressources (l'Office) a été créé par le gouvernement de l'Ontario pour jouer un rôle essentiel de soutien à cette transformation.

Ce n'est pas une mince tâche. Il s'agit de faire passer l'Ontario de son système linéaire traditionnel – prendre les ressources, les consommer, puis les éliminer – à une économie circulaire dans laquelle les produits et les matériaux continuent d'être utilisés de façon productive au cours de cycles séquentiels. Ce changement présente de nombreux avantages pour l'Ontario. Le réacheminement des déchets plutôt que leur élimination contribue à atténuer le changement climatique en évitant la production de gaz à effet de serre dans les sites d'enfouissement et celle attribuable à l'extraction de ressources vierges, sans compter qu'il aide à renforcer notre économie. Chaque tranche de 1 000 tonnes de produits et d'emballages qui est réacheminée au lieu d'être éliminée, pour un usage productif dans une économie circulaire, crée environ sept emplois.

Bien qu'il reste encore beaucoup d'étapes à franchir, l'Office a commencé à jeter les bases de cette transformation. Au nom du conseil, je suis heureuse d'annoncer que l'Office a atteint ses objectifs de 2017 au cours de sa première année complète d'activité. Le conseil a axé ses efforts sur l'adoption de politiques et de pratiques de saine gouvernance et de gestion financière, les premières phases de la constitution du Registre, la surveillance de la gestion du matériel et des matériaux désignés en vertu de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets* (LTRD) et les mesures à prendre pour se conformer aux directives du ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique.

En février 2017, le ministre a demandé à l'Office de superviser le processus de liquidation du Programme des pneus usagés et de la Société de gestion des pneus usagés, l'organisme de financement industriel responsable de l'exécution du programme. Les travaux réalisés par l'Office au cours de la dernière année en vue de la fin



du programme signifie que les pneus seront les premiers matériaux assujettis à la responsabilité individuelle des producteurs en vertu de la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* (LRREC), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

En août 2017, le ministre a ordonné à l'Office et à l'Intendance Ontario de collaborer avec les intendants, les municipalités et les autres intervenants touchés afin de proposer un nouveau plan pour le Programme des boîtes

bleues. Il a indiqué que la proposition devait préparer le terrain pour la transition à un mode de responsabilité individuelle des producteurs en vertu de la LRREC.

Alors que les deux processus étaient en cours à la fin de 2017, les mesures prises par l'Office en partenariat avec les organismes de financement industriel, les intendants, les municipalités, les Premières Nations et d'autres intervenants ont contribué à créer l'impulsion nécessaire pour atteindre l'objectif de l'Ontario de créer une économie circulaire et un avenir sans déchets.

Le conseil initial, nommé par le ministre en 2016, a recruté une solide équipe de direction, dont Frank Denton comme chef de la direction et Patrick Moran comme registraire. Le conseil d'administration a élu six administrateurs supplémentaires par le biais d'un processus ouvert et rigoureux, ce qui a donné lieu à un conseil d'administration hautement qualifié et diversifié dont les membres possèdent une vaste expérience dans les secteurs privé et public.

Je remercie le ministre de m'avoir fait confiance en me nommant à la présidence du conseil initial en novembre 2016 et le conseil pour la confiance qu'il m'a exprimée en m'élisant à la présidence en novembre 2017. Je suis reconnaissante au conseil et à l'équipe de direction pour leur expertise et engagement. Chacun a contribué à établir de solides assises pour l'Office.

Les relations de travail axées sur la collaboration avec tous nos partenaires, y compris l'industrie, les municipalités et le secteur de la protection de l'environnement, sont un élément tout aussi important. Je suis particulièrement heureuse de l'appui que nous avons reçu du ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique et des excellentes relations de travail que nous entretenons avec le personnel du ministère.

Je suis convaincue que nos réalisations au cours de la dernière année ont fait de l'Office un organisme hautement efficace et efficient capable de contribuer à la réalisation de la vision d'une économie circulaire et d'un Ontario sans déchets.

Glenda Gies présidente du conseil

## Mettre sur pied l'Office

La transition de l'Ontario vers la responsabilité individuelle des producteurs a commencé en 2017. Ce nouveau mode de responsabilité aura une incidence environnementale et économique pour de nombreuses années au profit de nos enfants et de leurs enfants. *La Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets* a permis à la province d'adhérer au groupe d'administrations du monde qui tentent de créer une économie circulaire où les ressources sont constamment utilisées et ne sont pas perdues en raison de l'élimination.

En tant que société sans but lucratif qui n'appartient pas à l'État, l'Office a reçu le mandat de soutenir cette transition. En 2017, nous avons franchi les premières étapes fondamentales pour façonner l'organisme de façon à pouvoir assumer ce mandat et, à cette fin, avons embauché l'équipe de base qui en dirigera l'exécution. Nous avons rencontré des intervenants partout dans la province pour obtenir leurs conseils et leurs points de vue sur les enjeux auxquels nous serons confrontés ensemble.

De plus, nous avons commencé à créer notre capacité en matière de conformité afin que l'Office puisse utiliser ses outils de conformité et d'application de la loi, repérer et dissuader les récalcitrants et encourager tous les producteurs à respecter leurs obligations.

Enfin, nous avons mis à jour nos politiques et procédures de gestion financière et d'exploitation. Étant donné que l'Office est un organisme à recouvrement de coûts entièrement financé par les droits qu'il perçoit auprès des parties réglementées, nous tentons toujours de maintenir des normes élevées de reddition de comptes et d'efficacité. Nous avons adopté des politiques concernant la protection des renseignements personnels, l'accès à l'information et les services en français.

Tout au long de 2017, nous avons travaillé en étroite collaboration avec le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique dans le cadre de notre accord de fonctionnement pour pouvoir répondre aux attentes du gouvernement en matière de transparence et de reddition de comptes.

Nous avons pris des mesures importantes pour renforcer notre capacité en communication afin de pouvoir informer les nombreux intervenants qui comptent sur nous des changements en cours et des mesures qu'ils doivent prendre pour se préparer et participer aux décisions. Dans le cadre de ce processus, nous avons déployé un nouveau site Web et mené des activités de sensibilisation auprès de nombreux intervenants.

En tant que nouvel organisme de réglementation chargé d'un nouveau mandat à caractère environnemental et économique, l'Office a dû mettre en application les dispositions législatives pour la première fois, notamment pour se conformer aux directives du ministre de mettre fin au Programme des pneus usagés et à la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario (SGPUO), en



nommant un administrateur à la SGPUO et en élaborant, de concert avec l'Intendance Ontario, une proposition relative au nouveau plan du Programme des boîtes bleues.

Nous avons tenu nos premières consultations en 2017 sur le nouveau plan du Programme des boîtes bleues et la fin du Programme des pneus usagés, ainsi que sur notre politique générale d'établissement des droits et sur la première application de cette politique au secteur des pneus. Nous comprenons qu'il est extrêmement

important de faire participer ceux qui paient les droits et d'écouter attentivement leurs conseils sur la façon de structurer ces droits.

Nous avons commencé à constituer le Registre dans lequel seront saisies les données liées à la récupération des ressources et à la réduction des déchets.

Le Registre constituera une pierre angulaire des travaux de l'Office pour de nombreuses années à venir. Il lui permettra de publier des données agrégées pour aider les entreprises et les municipalités à planifier leurs activités de récupération des ressources et pour rendre compte des progrès réalisés par l'Ontario vers une économie circulaire. Il est important que ceux qui investiront dans l'innovation et la mise en place de meilleurs régimes de gestion des ressources aient accès à ces données agrégées. Il est tout aussi important que les données commerciales sensibles et privées soient protégées et tenues confidentielles, comme le prévoit notre Code sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

Au cours des nombreuses conversations que nous avons eues avec eux et grâce à leurs présentations, les intervenants nous ont donné des conseils et fait part de critiques constructives et de commentaires. Nous travaillons sans cesse pour améliorer les communications et les consultations libres. Nous partageons l'intérêt de nos intervenants pour une exploitation rentable et la réduction du fardeau réglementaire, tout en nous efforçant d'exécuter efficacement notre mandat.

Je suis reconnaissante à tous ceux qui ont appuyé l'Office pendant sa première année complète d'activité. Je crois que nos réalisations et nos apprentissages au cours de la dernière année nous permettront de devenir l'organisme de réglementation moderne et efficace auquel nous aspirons. Nous sommes convaincus que l'année à venir sera tout aussi dynamique et productive et nous nous réjouissons à la perspective d'approfondir nos partenariats afin de faire progresser nos objectifs communs vers une économie circulaire.

Frank Denton chef de la direction

## Constituer l'équipe de conformité

En 2017, l'Office a commencé à constituer une équipe d'application de la loi efficace afin d'assurer la conformité des parties assujetties à la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets* (LTRD) et de la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* (LRREC), ainsi que des règlements connexes.

Le cadre de conformité axé sur les risques de l'Office est essentiel à la fonction de conformité. Ce cadre sert à centrer les efforts de nos ressources sur les risques du marché afin de repérer les parties non conformes et de déployer des outils de conformité progressive. L'application de la conformité commence par l'éducation et la sensibilisation visant à optimiser la conformité volontaire, puis passe à l'étape des ordonnances exécutoires et de sanctions administratives pour se terminer par des poursuites, dans le cas des plus récalcitrants.

L'Office veillera à instaurer le principe de la responsabilité individuelle des producteurs tout d'abord dans le secteur des pneus, en communiquant les exigences réglementaires, assurant la cohérence de la conformité, réduisant le plus possible le fardeau administratif et mettant en œuvre des stratégies progressives d'application de la loi.

Nous avons mené des processus de recrutement pour embaucher des agents de conformité compétents qui aideront les utilisateurs du Registre et favoriseront la conformité, en commençant par communiquer les exigences réglementaires relatives à la responsabilité



individuelle des producteurs dans le secteur des pneus. Ces agents de conformité représentent la première ligne d'application de règles du jeu équitables et justes dans le secteur des pneus.

Pour que l'Office ait en place une équipe hautement efficace et bien formée au moment de l'entrée en vigueur du règlement applicable au secteur des pneus en 2018, nous avons entrepris de rédiger des politiques et des procédures

clés pour les agents de conformité et le Registre, notamment un Code d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, un Code de conduite pour tous les employés et un programme de formation spécialisé pour les agents de conformité.

Grâce à nos réalisations en 2017, c'est-à-dire les premières phases du déploiement du Registre et l'établissement d'un cadre pour une fonction d'application de la loi et de conformité efficace et progressive, l'Office sera prêt en 2018 à appuyer l'entrée en vigueur du premier règlement du gouvernement applicable à un produit précis, en vertu de la LRREC. Je suis fier de faire partie de l'équipe forte et compétente qui travaille à la mise en œuvre d'une économie circulaire en Ontario.

Patrick Moran registraire

## Rôle de l'Office

### Mandat

L'Ontario a présenté un plan ambitieux visant à réduire et, en fin de compte, à éliminer les matériaux envoyés aux sites d'enfouissement qui pourraient être réintégrés dans une économie circulaire grâce à la réduction, à la réutilisation ou au recyclage des ressources.

Le gouvernement mise sur la transformation de notre attitude à l'égard des déchets et vise à utiliser les ressources secondaires pour créer des emplois, stimuler l'innovation, favoriser une économie circulaire et protéger l'environnement. L'Office de la productivité et de la récupération des ressources a reçu le mandat législatif de jouer un rôle clé dans la mise en œuvre de ce plan.

La *Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets* (LOSD) a été promulguée le 30 novembre 2016 et a édicté la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* (LRREC) et la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets* (LTRD). La LRREC a créé l'Office pour appliquer les exigences de la LRREC et de la LTRD et jouer un rôle essentiel dans le plan du gouvernement menant à une économie circulaire. Le mandat de l'Office comprend les éléments suivants :

- superviser le fonctionnement des organismes de financement industriel (OFI) de l'Ontario, soit Intendance Ontario, la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario et l'Ontario Electronic Stewardship;
- surveiller l'efficacité et l'efficience des programmes de réacheminement des déchets exploités par ces OFI dans les secteurs suivants : les déchets destinés aux boîtes bleues, les pneus usagés, les déchets d'équipements électriques et électroniques et les déchets municipaux dangereux ou spéciaux;
- superviser le fonctionnement des organismes de gérance industrielle (OGI) de l'Ontario, à savoir : Product Care Association, SodaStream Canada et Automotive Materials Stewardship;
- vérifier l'efficacité des plans de gérance industrielle appliqués par ces OGI dans les domaines suivants : peinture et revêtements; pesticides, solvants et engrais; bouteilles de CO<sub>2</sub> de SodaStream; et contenants d'huile usée, filtres à huile et antigel;
- superviser la liquidation des OFI et de leurs programmes, conformément aux directives du

ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique;

- effectuer le Datappel municipal annuel afin de déterminer le coût et le rendement du système des boîtes bleues et s'acquitter de l'obligation de gérer le Programme des boîtes bleues;
- établir et exploiter un registre servant à la saisie et au stockage de l'information relative aux activités de récupération des ressources et de réduction des déchets;
- prendre des mesures de conformité qui incluent des inspections, des ordonnances et des sanctions pécuniaires, ainsi que des poursuites pour faire respecter les exigences énoncées dans la LRREC et la LTRD et les règlements connexes;
- fournir de l'information au public sur les progrès de l'Ontario vers une économie circulaire;
- informer le ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique afin d'appuyer le processus décisionnel.

L'Office est une société sans but lucratif ne relevant pas de l'État, qui fonctionne selon le principe du recouvrement des coûts grâce à des droits perçus auprès des parties réglementées en vertu de la LRREC et de la LTRD. Il ne reçoit aucun financement du gouvernement.

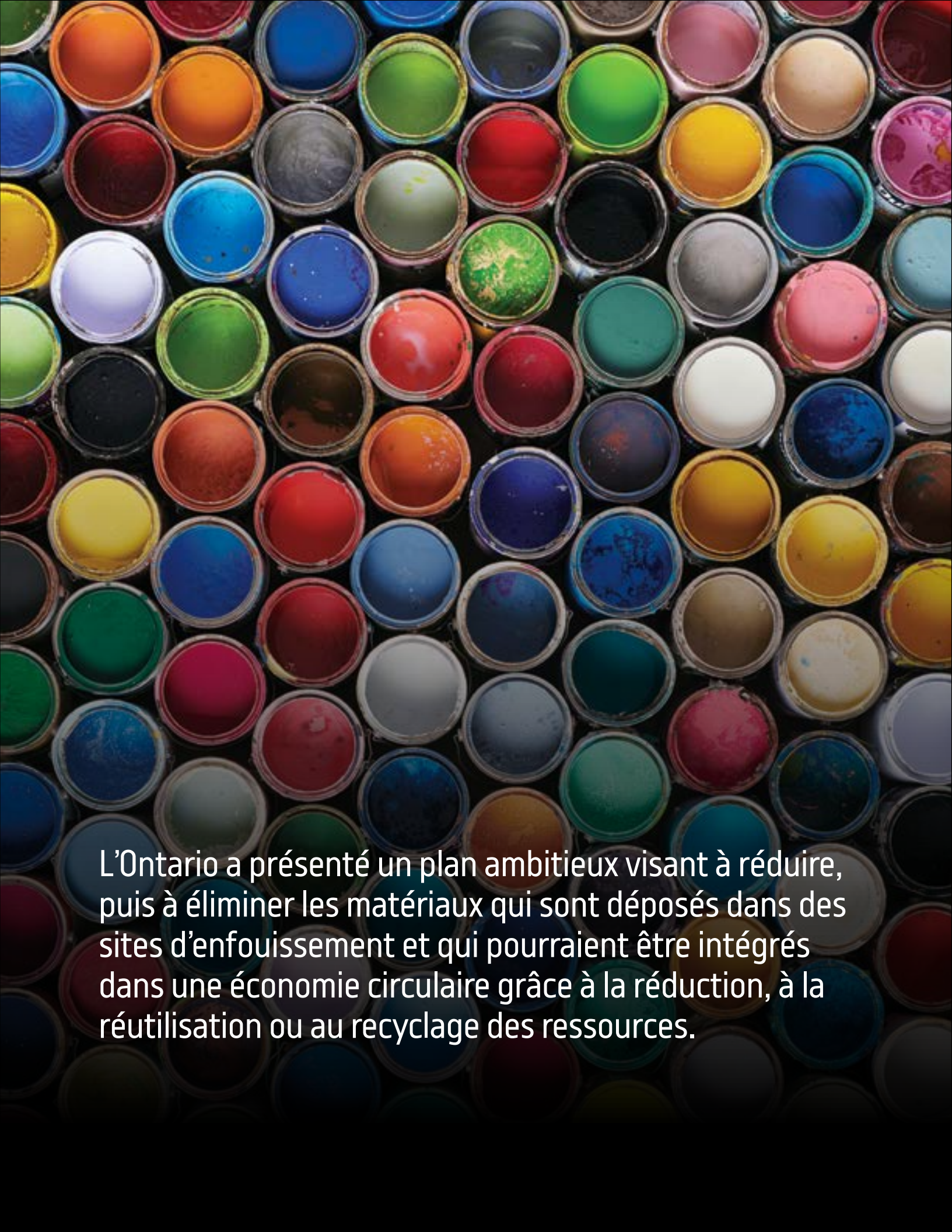
La LRREC et la LTRD attribuent au ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique un rôle de surveillance législative à l'égard de l'Office avec qui il doit conclure un accord de fonctionnement définissant les rôles et responsabilités respectifs des deux parties.

### Gouvernance et équipe de direction

L'Office est régi par un conseil d'administration composé de onze personnes aux compétences diverses. Cinq administrateurs sont nommés par le ministre et six sont élus par le conseil.

Le conseil est responsable de l'orientation stratégique globale et de la gouvernance de l'Office. Il rend compte au ministre, par l'entremise du président, du rendement de l'Office par rapport aux objectifs et responsabilités qui sont confiés à celui-ci en vertu des lois et de l'accord de fonctionnement.

Les procès-verbaux des réunions du conseil sont affichés



L'Ontario a présenté un plan ambitieux visant à réduire, puis à éliminer les matériaux qui sont déposés dans des sites d'enfouissement et qui pourraient être intégrés dans une économie circulaire grâce à la réduction, à la réutilisation ou au recyclage des ressources.

## Rôle de l'Office

sur le site Web de l'Office, conformément à l'engagement de ce dernier d'être transparent.

Au début de 2017, le conseil initial se composait de cinq membres nommés par le ministre. Il a d'abord élu un membre en juin 2017 et cinq autres membres en novembre 2017 afin d'avoir un effectif complet de onze membres.

Les six membres supplémentaires ont été choisis par le biais d'un processus de recrutement rigoureux qui comprenait :

- l'évaluation des compétences et des domaines de spécialisation des premiers membres du conseil;
- l'émission d'un appel public de candidatures sur le site Web de l'Office et de communications avec les intervenants;
- l'affichage de l'appel de candidatures par les organismes participant à la formation et au recrutement des

administrateurs;

- le recours à une entreprise de recrutement pour communiquer de façon proactive avec les candidats possibles qui n'ont peut-être pas reçu l'appel de candidatures;
- l'utilisation d'une matrice d'évaluation conçue pour :
  - recenser les administrateurs ayant des compétences particulières dans le but de combler l'absence de certaines compétences et connaissances chez les membres initiaux du conseil;
  - obtenir un conseil d'administration comptant autant de femmes que d'hommes;
  - créer un conseil d'administration dont la diversité culturelle et ethnique produit un mélange de points de vue.

Le tableau suivant énumère les cinq membres nommés par le ministre et les six membres élus par le conseil.

### Nommés par le ministre

Joyce Barretto	Nommée en novembre 2016 : Renommée en novembre 2017 Au 1 <sup>er</sup> janvier 2017 : Secrétaire-trésorière élue par le conseil initial Novembre 2017 : Secrétaire élue
David Brezer	Nommé en novembre 2016 : Renommé en novembre 2017
Glenda Gies	Nommée en novembre 2016 : Renommée en novembre 2017 Au 1 <sup>er</sup> janvier 2017 : Présidente du conseil nommée par le ministre Novembre 2017 : Présidente élue du conseil
Nidhi Tandon	Nommée en novembre 2016 : Renommée en novembre 2017
Tom Wright	Nommé en novembre 2016 : Renommé en novembre 2017 Au 1 <sup>er</sup> janvier 2017 : Vice-président élu par le conseil initial Novembre 2017 : Vice-président élu

### Élus par le Conseil d'administration

Saqib Cheema	Élu en novembre 2017
Ken Kawall	Élu en juin 2017 Novembre 2017 : Trésorier élu
Andrea Nemtin	Élue en novembre 2017
Robert Poirier	Élu en novembre 2017
Rajesh Sharma	Élu en novembre 2017
Mary Shenstone	Élue en novembre 2017

Ajouts en décembre 2018 des tarifs journaliers du Conseil pour 2017 : 676 \$ pour la présidence, 530 \$ pour la vice-présidence et 429 \$ pour un membre. Les tarifs journaliers actuels sont publiés sur le site Web de l'Office.

## Rôle de l'Office

Le conseil d'administration a créé un certain nombre de comités pour appuyer ses activités. Le tableau suivant présente les comités existants en décembre 2017 et résume les raisons d'être de chacun d'eux.

Comités	Rôle
Vérification et risques	Aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance en ce qui a trait aux normes d'intégrité et de comportement de l'Office, aux rapports sur l'information financière, à la surveillance de la gestion des risques et aux pratiques de contrôle de la gestion.
Finances	Assurer une surveillance efficace, au nom du conseil, des ressources financières de l'Office, notamment : superviser la préparation du plan d'activités annuel, des budgets de fonctionnement et d'immobilisations et de la gestion générale des ressources financières; veiller à ce que la direction dispose de politiques et de procédures adéquates et efficaces en matière de rapports financiers; et surveiller et examiner le rendement financier et les contrôles internes.
Gouvernance	Régler les problèmes de gouvernance associés au fonctionnement efficace de l'Office, son conseil d'administration et les comités du conseil, c'est-à-dire, entre autres, surveiller au nom du conseil les processus organisationnels de surveillance, les politiques et protocoles du conseil, le code de conduite et de conflits d'intérêt des administrateurs, ainsi que les évaluations du conseil et de ses comités, et vérifier la conformité de l'organisme à la LRREC et à la LTRD et à l'accord de fonctionnement, notamment en ce qui a trait à la fonction de conformité et d'application de la loi dans le contexte de la responsabilité indépendante du registraire en matière de prise de décisions.
Ressources humaines	Assurer une surveillance efficace au nom du conseil des ressources humaines de l'Office, y compris superviser la gestion des ressources humaines et veiller à la pertinence et à l'efficacité des politiques et procédures en matière de ressources humaines.
Liquidation spéciale des OFI	Superviser au nom du conseil l'élaboration et la mise en œuvre des plans de liquidation des OFI, y compris l'évaluation des plans par rapport aux lois, aux règlements et aux directives du ministre.

En 2017, le conseil a nommé un chef de la direction et un registraire, en plus de recruter quatre autres membres pour l'équipe de direction. L'équipe de direction doit rendre des comptes au conseil d'administration par l'entremise du chef de la direction.

Elle témoigne d'une grande expérience et de vastes compétences dans les secteurs privé et public, y compris la gestion des déchets, le droit de l'environnement, la conformité réglementaire, la gestion financière et des ressources humaines, l'élaboration de politiques réglementaires, la technologie de l'information et la gestion du changement.

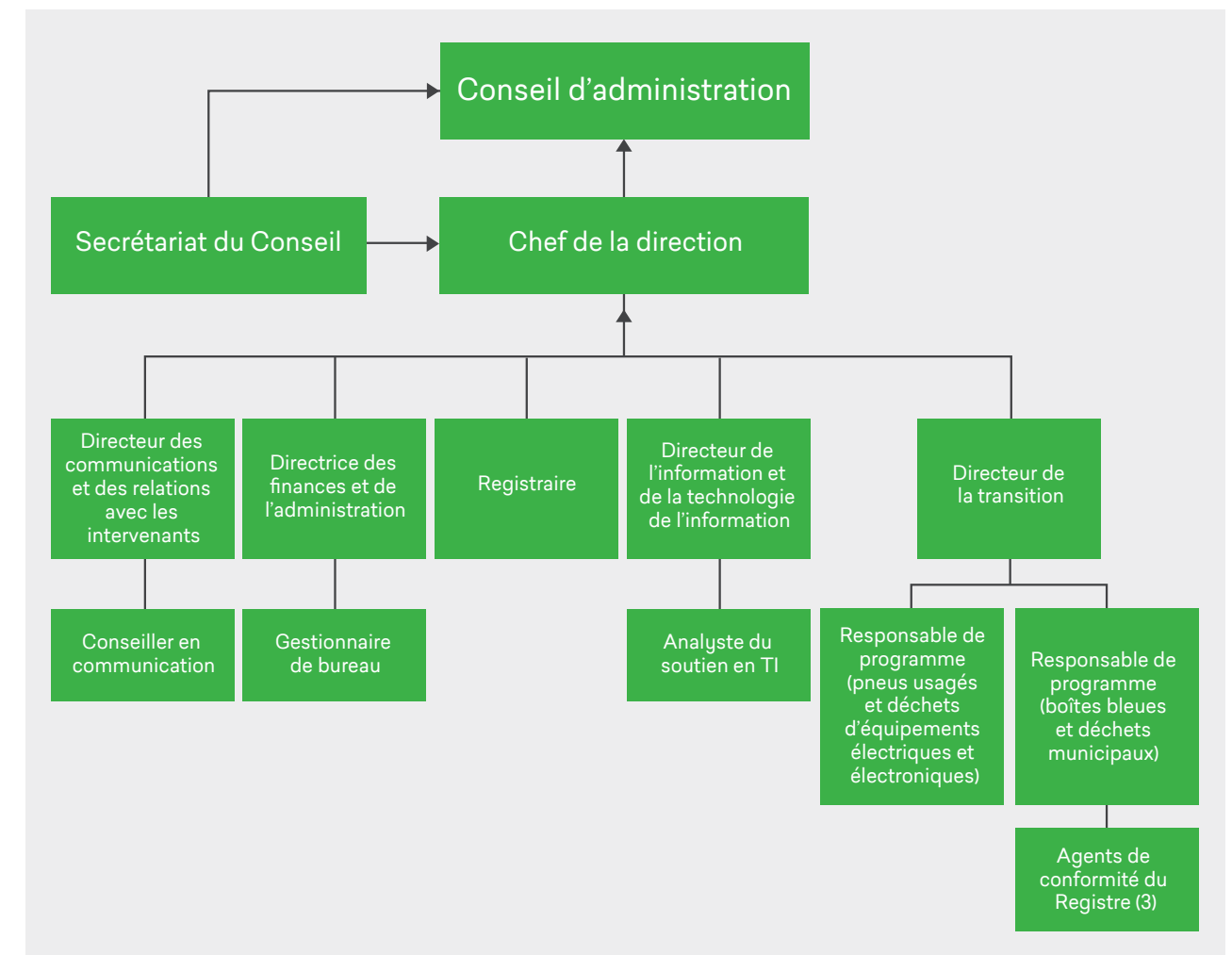
### Équipe de direction

Frank Denton	Chef de la direction
Patrick Moran	Registraire
Wilson Lee	Directeur des communications et des relations avec les intervenants
Sandra Montague	Directrice des finances et de l'administration
John Pinard	Directeur de l'information et de la technologie de l'information
Geoff Rathbone	Directeur de la transition

## Rôle de l'Office

### Ressources humaines

L'équipe de direction a pu compter en 2017 sur l'apport des membres de la structure organisationnelle suivante :



## Activités en 2017

Au cours de sa première année complète d'activité, l'Office était sérieusement en mode démarrage. Parmi les activités importantes de la dernière année, mentionnons :

- le renforcement de l'organisation;
- le début de la constitution du Registre;
- la mobilisation des intervenants;
- le renforcement des capacités et des compétences en matière d'application de la loi;
- les mesures prises pour se conformer aux directives du ministre, qui consistent à :
  - o superviser le processus de liquidation du Programme des pneus usagés et de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario;
  - o collaborer avec l'Intendance Ontario et les intervenants pour élaborer un nouveau plan du Programme des boîtes bleues;
- surveiller les organismes de financement industriel (OFI) et les organismes de gérance industrielle (OGI), et le rendement de leurs programmes de réacheminement des déchets.

Les réalisations de la dernière année ont accentué la dynamique de l'économie circulaire en Ontario et ont jeté des assises solides sur lesquelles le gouvernement de l'Ontario pourra s'appuyer pour atteindre son objectif de détourner des sites d'enfouissement 80 p. 100 des déchets de la province d'ici 2050.

### Renforcement organisationnel

L'Office a mis à jour son règlement administratif général, son code de conduite et diverses politiques afin d'y intégrer des pratiques exemplaires et de s'acquitter des obligations en matière de gouvernance, de transparence et de reddition de comptes, que lui imposent son cadre législatif et l'accord de fonctionnement avec le ministre. Les politiques mises à jour comprennent celles ayant trait à la gestion et aux contrôles financiers, aux immobilisations, à la rémunération des administrateurs, aux dépenses opérationnelles, aux ressources humaines et à la conservation des documents, ainsi que la Charte de gouvernance. En 2017, l'Office a également adopté une politique sur la réserve et un code d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Ce code traduit l'engagement de l'Office à protéger les renseignements personnels et de nature délicate sur le plan commercial qu'il reçoit dans le cadre de ses activités commerciales et de ses

fonctions de réglementation, tout en permettant l'accès à l'information publique. Il a été rédigé de manière à refléter les responsabilités de l'Office en vertu de la LRREC d'exploiter un registre permettant de saisir et de stocker de l'information liée aux activités de récupération des ressources et de réduction des déchets, ainsi que ses responsabilités en vertu de la LTDR de superviser les programmes des OFI et des OGI.

L'Office a élaboré une politique sur les services en français afin de s'acquitter de son obligation légale et des exigences de son accord de fonctionnement de fournir des services en français. Cette politique exige que les principaux rapports destinés au public, comme le rapport annuel et le plan d'activités, et les politiques générales de base, comme le Code d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels et le Cadre de conformité axé sur le risque, soient disponibles en français. L'Office publiera d'autres documents, fournira des services et répondra aux demandes de renseignements du public en français, sur demande. En 2017, l'Office n'a reçu aucune demande de services ou de documents en français. La Politique sur les services en français de l'Office sera revue chaque année.

L'Office a également établi un protocole pour répondre rapidement à toutes les plaintes liées à ses activités et au rôle et aux responsabilités qui lui sont confiés. Lorsqu'il reçoit des manifestations d'insatisfaction, le personnel tente d'abord de répondre directement à ces préoccupations, puis les transmet à la haute direction, au chef de la direction et au conseil, le cas échéant.

L'Office s'est engagé à offrir un service à la clientèle exceptionnel et tous ses employés sont déterminés à respecter les normes professionnelles les plus élevées et à faire preuve de courtoisie dans l'exécution du mandat de réglementation de l'organisme. En 2017, l'Office n'a reçu aucune plainte officielle liée à ses activités.

### Constitution du registre

Le gouvernement de l'Ontario a déterminé qu'il fallait constituer un registre où seraient saisies des données auxquelles le public pourrait avoir accès, sous forme agrégée, afin de soutenir le cadre de responsabilité individuelle des producteurs et la transition d'une économie linéaire à une économie circulaire.

L'Office est tenu, en vertu de la LRREC, de constituer un registre. Le Registre permettra de recueillir des renseignements auprès des producteurs et d'autres parties réglementées et fournira à l'Office une plateforme qui lui servira à communiquer des données agrégées

## Activités en 2017

sur le rendement au public, aux entreprises et à d'autres intervenants.

Grâce au Registre et à la compilation de données sur la réduction et la récupération des déchets, l'Office aidera le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique à prendre des décisions stratégiques fondées sur des données probantes et des analyses. De meilleures données aideront le gouvernement, l'Office, les entreprises et la population de l'Ontario à :

- évaluer l'état actuel de la récupération des ressources et de la réduction des déchets en Ontario;
- comprendre sur quels éléments les efforts de récupération des ressources et de réduction des déchets doivent être axés;
- améliorer la compréhension des coûts et des avantages de la récupération des ressources;
- mesurer le rendement et les progrès de l'Ontario par rapport aux objectifs vers un avenir sans déchets et une économie circulaire.

L'Office a entamé le projet du registre en septembre 2017 à la suite d'une évaluation par une tierce partie de ses besoins et des systèmes d'information disponibles, y compris ceux actuellement exploités par les organismes de financement industriel en Ontario et par les gouvernements et les organismes industriels d'autres administrations. L'évaluation a conclu qu'étant donné les fonctionnalités requises pour exécuter son mandat en vertu de la LRREC, il serait plus rentable pour l'Office de miser sur une plateforme de gestion de l'information infonuagique largement utilisée par le secteur privé.

À la suite d'un processus d'approvisionnement concurrentiel supervisé par un surveillant de l'équité externe, l'Office a retenu les services de PricewaterhouseCoopers (PwC) pour constituer le Registre sur la plateforme Salesforce.com – une application d'affaires infonuagique de premier ordre qui assure une gestion des relations avec la clientèle de classe mondiale.

Une équipe de projet composée de membres du personnel de l'Office et d'experts-conseils de PwC s'est réunie pour établir un plan de travail détaillé comportant des échéances, des produits livrables et des jalons clairs. Depuis le début du projet en septembre 2017, l'Office a réalisé des progrès importants par rapport au plan de travail, et a franchi tous les jalons tout en respectant le budget et les échéances du projet de 2017.

Grâce à ses activités associées à la constitution du Registre en 2017, l'Office est maintenant prêt à débiter l'inscription des parties réglementées, à recevoir leurs rapports et à percevoir des droits en vertu du Règlement sur les pneus.

À mesure que le ministre désignera d'autres matières et

matériaux en vertu de la LRREC, le Registre sera modifié pour tenir compte des exigences particulières en matière d'inscription et de déclaration énoncées dans les règlements de désignation.

### Mobilisation des intervenants

L'Office est déterminé à mobiliser les intervenants en tenant des consultations publiques qu'il juge être un moyen utile d'exécuter ses programmes et d'élaborer des politiques d'une manière transparente, efficace et efficace.

Il a adopté les principes suivants pour ses consultations publiques :

- Inclusivité et ouverture : favoriser la participation générale d'un large éventail d'intervenants
- Moment des consultations : mobiliser des intervenants avant de prendre des décisions clés
- Accessibilité et rentabilité : examiner une variété d'outils et de méthodes rentables pour les consultations
- Équilibre : offrir des occasions d'entendre divers points de vue et opinions
- Transparence : consigner les commentaires et en faire rapport aux intervenants
- Évaluation : démontrer l'incidence des consultations sur l'exécution des programmes et l'élaboration des politiques

En 2017, l'Office a consulté officiellement les intervenants dans le cadre de consultations publiques sur l'élaboration de sa politique générale d'établissement des droits, sa méthodologie à cet égard et les droits d'inscription pour le secteur des pneus en 2018, ainsi que sur son nouveau plan concernant le Programme des boîtes bleues. Les consultations sur le plan de liquidation du programme des pneus usagés ont commencé en décembre 2017 et se sont poursuivies jusqu'en mars 2018. Au cours des deux premières séries de consultations tenues en 2017 sur la Politique générale d'établissement des droits, la méthodologie à cet égard et les droits associés aux pneus, environ 200 intervenants ont participé aux webinaires. L'Office a également tenté de mobiliser directement les intervenants partout dans la province en collaborant avec l'Intendance Ontario pour tenir des consultations en personne sur le nouveau plan du Programme des boîtes bleues à Bracebridge, Perth, Hamilton, London, Sudbury et Thunder Bay.

De plus, il a fait beaucoup de sensibilisation auprès des intervenants en participant à des réunions et à des conférences et en effectuant des visites sur place. L'Office a aussi déployé un nouveau site Web en 2017 afin de promouvoir l'ouverture et la transparence et faciliter la mobilisation des intervenants en ligne.



### Renforcement de la capacité d'application de la loi

En 2017, l'Office a pris des mesures pour établir sa fonction de conformité en prévision de la désignation des pneus et d'autres matériaux en vertu de la LRREC, y compris l'élaboration d'un cadre de conformité axé sur les risques.

Il a adopté une approche de conformité axée sur les risques qu'il y ait non-conformité et se sert de l'évaluation de ces risques pour élaborer des stratégies qui réduiront les risques le plus possible et optimiseront la conformité. Une telle approche permet d'établir des priorités adéquates d'affecter efficacement les ressources, de recouvrer plus efficacement les coûts de conformité auprès des parties réglementées et de fournir une méthode de mesure et d'amélioration du rendement.

L'Office assure la conformité grâce à une approche progressive fondée sur l'évaluation des risques. Cette approche permet de choisir un outil de conformité en fonction de la nature de la non-conformité, des risques qui y sont associés, de l'historique en matière de non-conformité et des faits particuliers d'une situation donnée. Le registraire peut choisir parmi les outils de conformité suivants :

- Éducation et sensibilisation proactives
- Inspections et vérifications
- Communications sur la non-conformité
- Ordonnances exécutoires
- Ordonnances de sanctions administratives
- Poursuites

### Élaboration d'une politique sur les droits perçus en vertu de la LRREC

L'Office est un organisme à recouvrement de coûts qui est actuellement financé par des droits perçus en vertu de la LTDR auprès des OFI et OGI et par des emprunts sur les revenus futurs en vertu de la LRREC. En 2018, le Règlement sur les pneus en vertu de la LRREC obligera certaines parties du secteur des pneus à s'inscrire auprès de l'Office. Dans le cadre de ce processus d'inscription, l'Office percevra des droits directement auprès des parties assujetties du secteur des pneus.

L'Office a rédigé une politique générale d'établissement des droits et a entrepris des consultations en octobre. L'ébauche de la Politique générale d'établissement des droits décrit les principaux objectifs et principes retenus par l'Office pour déterminer les droits, notamment la transparence, le recouvrement des coûts, la prévisibilité des droits et la réduction du fardeau administratif.

L'Office a également tenu une consultation à l'aide de cette ébauche en décembre 2017 sur l'approche proposée pour fixer les droits relatifs aux pneus en vertu du nouveau cadre de responsabilité individuelle des producteurs, y compris la répartition des coûts par matériau et type d'inscrit, ainsi que la méthode de calcul des droits.

Les consultations ont pris fin en mars 2018. En avril, l'Office a adopté les versions finales de sa Politique générale d'établissement des droits, la méthodologie associée et les droits d'inscription pour le secteur des pneus en 2018 et les a affichées sur son site Web.

### Transition à la responsabilité individuelle des producteurs dans le secteur des pneus

Le 17 février 2017, la ministre a émis des directives pour la liquidation du Programme des pneus usagés d'ici le 31 décembre 2018 et, par la suite, de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario (SGPUO). Le ministre a transmis d'autres directives à la SGPUO, le 30 juin 2017. Le 30 octobre 2017, à la suite d'une demande de la SGPUO, le ministre a accordé une prolongation d'un mois pour que l'organisme puisse soumettre à l'Office son plan de liquidation.

Le ministre a demandé à l'Office d'évaluer ce plan pour s'assurer qu'il est conforme à ses directives et aux règlements de la LTDR, et de superviser la liquidation ordonnée du programme et de l'organisme.

Par le biais d'un processus d'approvisionnement concurrentiel, l'Office a retenu les services d'un cabinet d'experts-conseils en gestion spécialisé dans les dissolutions organisationnelles afin d'élaborer des lignes directrices qui l'aideront à évaluer les plans de liquidation fournis par les organismes de financement industriel. Le guide provisoire de liquidation décrit les principaux volets que doit contenir le plan de liquidation, et énonce des critères précis qui guideront l'Office dans l'évaluation de ces plans et les organismes de financement industriel dans l'élaboration de ce type de plans. Les volets en question comprennent la gestion des prévisions financières et des budgets, de l'actif et du passif, des préoccupations juridiques et celles en matière de responsabilité, des ressources humaines et des données.

L'Office a élaboré un plan de travail et a mené une série d'activités tout au long de 2017 afin d'assurer la liquidation ordonnée du Programme des pneus usagés et de la SGPUO. Il a également collaboré avec cette dernière pour que les budgets et les dépenses de 2017 et 2018 du programme se conforment à une gestion financière efficace et que l'organisme limite les dépenses aux coûts de programme essentiels et réserve des fonds suffisants pour la liquidation du programme et de l'organisme.

En septembre 2017, le conseil d'administration de la SGPUO a démissionné et ainsi provoqué l'absence de quorum pour l'expédition des affaires. L'Office a alors nommé un administrateur ayant de l'expérience dans les réorganisations et les liquidations organisationnelles pour remplacer le conseil d'administration de la SGPUO. L'administrateur a assumé les responsabilités de l'Office et géré le Programme des pneus usagés, ainsi que la liquidation ordonnée du programme et de l'organisme.

La SGPUO a présenté un plan de liquidation à l'Office le 30 novembre 2017, conformément aux directives du ministre. L'Office a publié le plan en décembre 2017 en prévision des consultations qui se sont poursuivies jusqu'en 2018. Il a terminé les consultations et approuvé le plan de liquidation assorti de conditions en avril 2018.

### Adaptation du Programme des boîtes bleues en fonction de la transition à la responsabilité individuelle des producteurs

En 2002, le gouvernement de l'Ontario a adopté la *Loi sur le réacheminement des déchets* et a par la suite approuvé le plan du Programme des boîtes bleues, qui obligeait les entreprises qui fournissent des emballages ou du papier imprimé aux ménages de l'Ontario à payer 50 p. 100 des coûts nets engagés par les municipalités dans le cadre du programme.

Le 14 août 2017, le ministre a ordonné à l'Office et à Intendance Ontario de proposer un nouveau plan pour le Programme des boîtes bleues, de concert avec des représentants des intendants, des municipalités et d'autres intervenants touchés. Cette directive a été donnée après que le ministre eut reçu une lettre d'Intendance Ontario et d'intervenants municipaux lui demandant d'appuyer le lancement de la transition à la responsabilité individuelle des producteurs des produits du papier et des emballages. Le ministre a ordonné que le nouveau plan du Programme décrive la première étape de la transition entre la responsabilité partagée des producteurs et la responsabilité à part entière des producteurs en vertu de la LTDR et prépare le terrain pour la responsabilité individuelle des producteurs dans le cadre de la LRREC.

Il a demandé que ce nouveau plan respecte les principes clés suivants :

- assurer une transition harmonieuse du programme sans diminuer les services aux Ontariens;
- améliorer les résultats environnementaux du programme;
- accroître et harmoniser la liste des documents acceptés par le programme.

L'Office et Intendance Ontario ont collaboré à l'élaboration d'un plan de mobilisation visant à solliciter les conseils et les recommandations des intervenants intéressés et des collectivités des Premières Nations sur la meilleure façon de donner suite aux directives du ministre concernant la transition du Programme des boîtes bleues de la responsabilité partagée à la responsabilité complète des producteurs en vertu de la LTRD.

Entre octobre et novembre 2017, Intendance Ontario a terminé une première série de consultations, y compris des consultations en personne dans certaines collectivités de la province. Intendance Ontario a entrepris une deuxième série de consultations en décembre 2017, a affiché une version provisoire du nouveau plan de programme et prévoit tenir une série de consultations supplémentaires en personne au début de 2018. D'après les commentaires reçus au cours des consultations de janvier 2018, l'Office et Intendance Ontario ont déterminé qu'il fallait plus de temps pour examiner adéquatement tous les commentaires reçus et qu'un nouveau plan ne serait pas déposé avant la date limite de février 2018.

En 2018, l'Office continuera de collaborer avec Intendance Ontario, les municipalités, les Premières Nations et les autres intervenants touchés afin de donner suite aux commentaires sur le plan provisoire publié par Intendance Ontario en décembre 2017.

## Surveillance du programme

À l'heure actuelle, l'Office supervise des programmes pour quatre matières désignées en vertu de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets* (LTRD), ainsi que les organismes de financement industriel (OFI) et les organismes de gérance industrielle (OGI) responsables de l'exécution des programmes connexes :

- déchets destinés aux boîtes bleues, programme exploité par l'Intendance Ontario;
- déchets municipaux dangereux ou spéciaux, programme exploité par l'Intendance Ontario, Product Care Association, SodaStream et Automotive Materials Stewardship;
- pneus usagés, programme exploité par la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario;
- déchets d'équipements électriques et électroniques, programme exploité par Ontario Electronic Stewardship.

Tel qu'indiqué dans la *Stratégie pour un Ontario sans déchets : Vers une économie circulaire*, ces programmes devraient être abolis en vertu de la LTRD. Par la suite, le matériel et les matériaux seront désignés en vertu du cadre de responsabilité individuelle des producteurs établi dans la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* (LRREC).

Vous trouverez ci-dessous une description des programmes et des faits saillants du rendement. Des renseignements détaillés sur le rendement du programme et les états financiers des OFI sont disponibles dans les annexes de leurs rapports annuels.

### Déchets destinés aux boîtes bleues

Le papier, le verre, les emballages en plastique et en aluminium, ainsi que le papier imprimé, sont recueillis pour les résidences de plus de 240 municipalités et pour les collectivités des Premières Nations dans le cadre du Programme des boîtes bleues de l'Ontario. Intendance Ontario est un organisme sans but lucratif financé par l'industrie qui administre le Programme des boîtes bleues au nom des intendants de l'industrie (premiers importateurs, propriétaires de marque ou franchiseurs) des produits et des emballages qui se retrouvent dans les boîtes bleues résidentielles.

En 2016, la dernière année pour laquelle des données sont disponibles, le Programme des boîtes bleues a atteint un

taux de recyclage de 62,4 p. 100, dépassant légèrement la cible de 60 p. 100 du programme. Au total, 836 227 tonnes ont été recyclées en 2016, soit 1,9 p. 100 de moins que les 852 437 tonnes recyclées en 2015. Intendance Ontario a attribué la tendance baissière continue du nombre total de tonnes recyclées à une diminution de la quantité de papier et de papier journal commercialisés et à un léger allègement graduel des emballages.

Des renseignements supplémentaires sur le rendement du Programme des boîtes bleues et d'Intendance Ontario se trouvent à l'annexe C du présent rapport.

### Déchets municipaux dangereux ou spéciaux

Le Programme des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (DMDS) permet aux résidents de l'Ontario d'éliminer en toute sécurité les produits ménagers qui nécessitent une manutention spéciale. Il existe 10 types de DMDS, soit l'antigel, les engrais, les contenants d'huile, les filtres à huile, la peinture et les revêtements, les pesticides, les contenants sous pression non réutilisables et réutilisables, les piles à usage unique et les solvants.

Ces matériaux sont recueillis dans le cadre du :

- programme Dépôt orange d'Intendance Ontario pour les piles à usage unique et les contenants pressurisés non réutilisables et réutilisables;
- programme de régénération de la Product Care Association pour la peinture et les revêtements, les pesticides, les solvants et les engrais;
- programme de l'Automotive Materials Stewardship pour l'antigel, les contenants d'huile et les filtres à huile, qui sont maintenant ramassés depuis le deuxième trimestre de 2017 (les matériaux étaient recueillis auparavant par l'Intendance Ontario);
- SodaStream pour ses propres bouteilles réutilisables.

## Surveillance du programme

En 2017, le programme des DMDS ont obtenu le rendement suivant :

Matériau	Taux de collecte cible (tonnes)	Taux de collecte réel (tonnes)	Remarques
Antigel	2 153	3 068	
Engrais	s.o.	26	Aucun taux cible n'a été fixé pour les engrais.
Contenants d'huile	1 698	3 731	
Filtres à huile	7 794	8 910	
Peinture et revêtements	7 399	9 619	
Pesticides	32	30	La Product Care Association a constaté une diminution des pesticides disponibles pour la collecte en 2017, ce qui correspond à la baisse des volumes globaux de pesticides recueillis par les municipalités depuis 2015.
Contenants sous pression Non réutilisables	405	336	Les cibles ont été considérablement relevées en 2017 par rapport à l'année précédente. Cette hausse est attribuable à l'augmentation des quantités de contenants sous pression fournis, qu'ils soient réutilisables ou non. Même si l'Intendance Ontario recueille davantage de déchets dans chaque catégorie, ces augmentations ont été insuffisantes pour atteindre les cibles de rendement plus élevées..
Réutilisables	470	447	
Piles à usage unique	2 520	3 136	
Solvants	690	331	Les solvants n'ont jamais au cours des années atteint les taux cibles. La Product Care Association cherche à mieux comprendre la durée de vie des solvants et leur disponibilité pour la collecte.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le rendement de chaque matériau, consultez les rapports annuels d'Intendance Ontario, Automotive Materials Stewardship, Product Care Association et SodaStream dans les annexes du présent rapport.

### Déchets d'équipements électriques et électroniques

Le Programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) est administré par l'Ontario Electronic Stewardship (OES). L'OES veille à ce que le matériel électronique en fin de vie soit manipulé de façon sécuritaire et respectueuse de l'environnement. Le matériel recueilli dans le cadre du programme de gestion des DEEE comprend les dispositifs d'affichage comme les téléviseurs et les écrans, les ordinateurs de bureau et portatifs, les appareils cellulaires et autres, et les imprimantes. Les résidents de l'Ontario peuvent déposer ces articles sans frais aux points de dépôt situés partout dans la province. Ils sont aussi ramassés en bordure des rues dans certaines municipalités.

En 2017, le programme de gestion des DEEE :

- n'a pas atteint son objectif de collecte de 82 532 tonnes, mais a plutôt recueilli 52 712 tonnes. L'OES attribue cet écart à la miniaturisation et à l'allègement du produit.
- Les transformateurs ont reçu 84 p. 100 des 48 212 tonnes de DEEE recyclées. Les ordinateurs de bureau et portatifs, les imprimantes et les périphériques ont

été les produits les plus recyclés.

- Plus de 2 600 tonnes de DEEE ont été réutilisées ou remises à neuf, et les ordinateurs de bureau ont représenté le matériau le plus réutilisé ou remis à neuf.

Des détails supplémentaires sur le rendement du programme de gestion des DEEE et de l'OES se trouvent à l'annexe B du présent rapport.

### Pneus usagés

Le Programme des pneus usagés est administré par la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario (SGPUO). Cette dernière travaille avec des récupérateurs de pneus, des transporteurs, des transformateurs et des fabricants de produits recyclés pour empêcher que les pneus de véhicules de tourisme et de camions légers, de camions de taille moyenne et de véhicules tout-terrain ne se retrouvent dans les sites d'enfouissement et pour qu'ils puissent être réutilisés et recyclés.

En 2017, la SGPUO a collecté 141 683 tonnes de pneus, soit une légère diminution par rapport aux 142 603 tonnes recueillies en 2016. Cette diminution a été principalement attribuée aux problèmes de service causés par le manque de capacité des transformateurs. Les pneus de véhicules de tourisme

## Surveillance du programme

et de camions légers représentaient le plus grand nombre de pneus prélevés, soit 88 399 tonnes, ce qui représente un taux de recyclage de 80 p. 100, soit moins que l'objectif de 90 p. 100 fixé pour le programme. Pour les pneus de camions de taille moyenne, le programme a atteint 70 p. 100 du taux cible de recyclage en recueillant 35 457 tonnes de pneus, soit beaucoup moins que l'objectif de 90 p. 100. Quant aux pneus de véhicules tout-terrain, le programme a recueilli 17 827 tonnes de pneus, ce qui correspond à 94 p. 100 du taux cible de recyclage, soit un taux bien supérieur à l'objectif de 50 p. 100 fixé pour le programme.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le Programme des pneus usagés et la SGPUO à l'annexe A du présent rapport.

### Société Brewers Retail

La société Brewers Retail, aussi appelée The Beer Store, est une chaîne privée de détaillants qui vendent de la bière et d'autres boissons de malt en Ontario. Cet organisme doit présenter un rapport annuel à l'Office en vertu de ses conditions en matière de reddition de comptes publics. La société The Beer Store

recueille tous les contenants de bière et les emballages vendus dans ses magasins. Elle administre également le Programme de consignation de l'Ontario (PCO), qui vise tous les contenants de vin, de spiritueux et de coolers de plus de 100 ml vendus par les magasins de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) et les commerces de vente au détail des établissements vinicoles de l'Ontario, ainsi que les contenants de bière de plus de 100 ml vendus exclusivement par la LCBO.

En 2017 :

- La société The Beer Store a recueilli plus de 1,5 milliard de contenants et a réacheminé 245 721 tonnes, ce qui correspond à un taux de récupération de 86,7 p. 100.
- Le PRDO a recueilli plus de 370 millions de contenants et en a réacheminé plus de 113 000 tonnes, ce qui correspond à un taux de récupération de 80 p. 100.

L'annexe G du présent rapport contient une copie du rapport annuel de la société The Brewers Retail.

En transformant la façon dont nous abordons le gaspillage, le plan du gouvernement vise à exploiter les ressources secondaires pour créer des emplois, stimuler l'innovation, mettre en œuvre une économie circulaire et protéger l'environnement.

## Données financières

### Rapport et analyse de gestion

L'Office de la productivité et de la récupération des ressources est une société sans but lucratif n'appartenant pas à l'État qui a été créée le 30 novembre 2016 par la proclamation de la *Loi de 2016 sur un Ontario sans déchets* (LOSD).

Avant cette date, l'ancien organisme Réacheminement des déchets Ontario établi en vertu de la *Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets*, avait pour mandat d'élaborer, de mettre en œuvre et d'exploiter des programmes de réacheminement des déchets pour les matières désignées, en collaboration avec des organismes de financement industriel.

### Revenus

L'Office ne reçoit aucun financement du gouvernement. Il tire ses revenus de son mandat législatif défini par deux lois :

- le paragraphe 35 et l'article 41 de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets* (LTRD) qui précise que l'Office doit recouvrer auprès des organismes de financement industriel (OFI) et des organismes de gérance industrielle (OGI) les coûts associés à la surveillance qu'il effectue des programmes des OFI ou OGI;
- l'article 41 de la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* (LRREC) qui permet à l'Office de prélever des droits et des redevances aux fins du recouvrement des coûts.

En 2017, il n'y avait pas de règlement d'application de la LRREC et l'Office n'a pas prélevé de droits ni de frais en vertu de l'article 41 de la LRREC. Les règlements d'application de la LRREC seront déposés à compter de 2018. L'Office prévoit que l'entrée en vigueur de ces règlements aura pour effet de réduire progressivement la proportion des coûts recouverts en vertu du paragraphe 35 et l'article 41 de la LTRD et d'accroître celle des coûts recouverts en vertu de l'article 41 de la LRREC.

En 2017, les revenus de l'Office ont été entièrement générés par les droits imposés aux OFI et aux OGI en vertu du paragraphe 35 et l'article 41 de la LTRD. Les droits imposés aux OFI et aux OGI ont été fixés de manière à couvrir les frais de fonctionnement connexes de l'Office et à constituer une réserve raisonnable pour éventualités.

L'Office a enregistré des revenus de 6,0 millions de dollars en 2017, comparativement à des revenus de 3,8 millions de dollars en 2016. L'augmentation de 58 p. 100 est attribuable

aux contributions de la réserve d'environ 1,1 million de dollars, à la prise en compte de fonds reportés de 0,6 million de dollars en 2017 et à l'augmentation des coûts de fonctionnement recouvrables de l'Office relativement à son nouveau mandat et à l'élargissement de la portée de ses responsabilités, dont il est question plus en détail ci-dessous.

### Dépenses de fonctionnement

L'Office affecte et recouvre ses dépenses au moyen de droits établis en vertu de l'alinéa 33(5)vi) et de l'article 34 de la LTRD et de l'article 41 de la LRREC. L'affectation des coûts en fonction de chaque loi est fondée sur ce qui suit :

- affectation totale à la LTRD, si les dépenses ne sont associées qu'à cette loi;
- affectation totale à la LRREC, si les dépenses ne sont associées qu'à la LRREC;
- affectation proportionnelle à la LTRD et à la LRREC, lorsque des fonctions doivent poursuivre leurs activités en vertu de la LTRD tout en soutenant des activités en vertu de la LRREC.

À l'avenir, les dépenses imputables aux activités liées à la LRREC seront recouvrées auprès de ceux obligés par règlement à s'inscrire à l'Office à compter de 2018.

Les dépenses imputables aux activités liées à la LTRD sont recouvrées auprès des OFI et OGI. Ces coûts comprennent les charges salariales et les autres charges de programme directes, ainsi que les coûts non imputables qui sont communs à l'administration de l'organisme et de chacun de ses programmes.

Les coûts non imputables sont répartis selon la méthodologie suivante :

- 50 p. 100 des coûts non imputables sont partagés également entre les programmes;
- les 50 p. 100 restants sont répartis en fonction des coûts directs du programme, à l'exclusion de Datappel et de l'administration du programme de dons en nature.
- Les plans de gérance industrielle se voient imputer une partie de la part des coûts non imputables du programme proportionnellement au budget du programme pour le matériel visé.

Les coûts directs du programme de l'Office s'élevaient à

## Données financières

1,0 million de dollars en 2017, comparativement à 1,9 million de dollars en 2016. La diminution de 47 p. 100 au titre des coûts directs du programme a été principalement attribuable à un certain nombre de projets ponctuels concernant la supervision du Programme des boîtes bleues et la réalisation d'un examen des programmes des OFI, qui ont été exécutés en 2016 et non repris en 2017.

L'Office a déclaré des coûts recouvrables non imputables de 3,3 millions de dollars en 2017, comparativement à 1,9 million de dollars en 2016. La hausse de 74 p. 100 au titre des coûts recouvrables non imputables est principalement attribuable à des dépenses de dotation de 1,7 million de dollars en 2017, comparativement à 0,9 million de dollars en 2016, soit une augmentation justifiable par des besoins de dotation supplémentaires exigés par le mandat plus vaste de l'Office. Les dépenses locatives et administratives non imputables ont également augmenté à la suite du déménagement des bureaux de l'Office en juillet 2017 en raison de l'augmentation du personnel.

En 2017, l'Office a mis à jour sa Politique sur les immobilisations de sorte qu'elle puisse amortir adéquatement ses actifs opérationnels pendant leur durée de vie utile. Ce changement s'est traduit par la réduction des dépenses d'ameublement de bureau en 2017 et la hausse des charges d'amortissement. Aucune charge d'amortissement n'est associée au Registre en 2017, puisque celui-ci ne sera pas opérationnel avant 2018.

En 2017, l'Office a engagé des coûts pour constituer un nouveau Registre. L'article 50 de la LRREC oblige l'Office à établir, tenir à jour et exploiter un registre public électronique. Ce registre a pour but de recueillir les données transmises à l'Office, conformément au règlement, et de donner au public accès à l'information. Le Registre permettra à l'Office de recueillir les données qui lui sont transmises par les parties assujetties à la LRREC, de conserver les données reçues des OFI et de communiquer l'information agrégée au public.

### Réserve de fonctionnement

L'excédent des revenus par rapport aux dépenses en 2017 s'établissait à 1,2 million de dollars, comparativement à l'excédent enregistré en 2016 de 0,04 million de dollars, ce qui reflète l'excédent attribuable à l'établissement de la réserve de fonctionnement de l'Office.

Celui-ci a facturé aux OFI et aux OGI 1,1 million de dollars en 2017 pour les contributions à la réserve de fonctionnement et a comptabilisé 0,6 million de dollars de financement reporté comme contribution à la réserve de fonctionnement. Ces montants ont accru l'excédent en 2017, mais ils ont été compensés par un recouvrement différé de 0,5 million de dollars des dépenses liées à la LRREC, qui devraient être recouvrées à partir des droits d'enregistrement à venir une fois que les matériaux seront désignés dans le cadre de la LRREC.

### Flux de trésorerie et liquidités

L'encaisse utilisée en 2017 s'établissait à 0,3 million de dollars, comparativement à 0,2 million de dollars en 2016. Au 31 décembre 2017, l'Office affichait une situation négative du fonds de roulement d'environ 0,04 million de dollars, comparativement à un solde positif de quelque 0,6 million de dollars en 2016, et une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 0,4 million de dollars, comparativement à 0,7 million de dollars en 2016. La diminution du fonds de roulement est attribuable à des comptes créditeurs importants à la fin de l'exercice liés aux travaux en cours du Registre.

L'Office dispose d'une facilité de crédit bancaire de 3,0 millions de dollars portant intérêt au taux préférentiel bancaire. Les montants dus en vertu de la facilité de crédit sont payables sur demande. Aucun frais n'est imposé tant qu'une somme n'est pas prélevée à même cette facilité de crédit. Au 31 décembre 2017, aucun montant n'était dû en vertu de cette facilité de crédit.

D'après sa politique de placement, l'Office doit investir les liquidités excédentaires détenues de temps à autre, conformément aux principes de saine gestion des placements. Les placements sont faits en tout temps en fonction des exigences en matière de sécurité, de rendement et de liquidités. Ils peuvent comprendre des bons du Trésor du Canada à court terme, des billets à terme des banques à charte canadiennes et des certificats de dépôt de première classe affichant des échéances à court terme.

### Perspectives pour 2018

L'Office accuse beaucoup de réalisations au titre des fonctions qui lui sont attribuées par la LRREC et la LTDR. Il continuera de mettre l'accent sur son rôle de surveillance établi par la LTRD en favorisant la transition des programmes de la LTRD et en se préparant aux activités d'inscription, de conformité et d'application de la loi en vertu de la LRREC.

Pour 2018, les revenus sont budgétisés à 8,9 millions de dollars, comparativement à 5,4 millions de dollars en 2017, alors que le budget des dépenses est fixé à 8,3 millions de dollars, comparativement à 4,8 millions de dollars en 2017. Les revenus et les dépenses devraient augmenter à mesure que l'Office continuera d'élargir son champ d'action pour s'acquitter des responsabilités imposées par la LRREC et la LTRD. L'Office prévoit atteindre l'équilibre budgétaire, mais prévoit déclarer un excédent de fonctionnement de 0,6 million de dollars pour 2018, grâce à une contribution de réserve de 0,6 million de dollars.

### Risques principaux et incertitudes

L'Office recense, examine et évalue les risques, puis élabore des plans d'atténuation pour gérer les risques qui pourraient nuire à l'atteinte de ses objectifs.

Les principaux risques associés aux activités de l'Office sont

## Données financières

les suivants :

- les hypothèses de base sur l'échéancier des initiatives gouvernementales quant à la liquidation des programmes actuels de réacheminement des déchets et au nombre d'inscrits découlant de la désignation de matériaux supplémentaires;
- l'échéancier, les estimations de coûts et la portée fonctionnelle du projet du Registre;
- la disponibilité, le recrutement et le maintien en poste de ressources humaines compétentes;
- la disponibilité du financement futur.

Le solide cadre de gestion des risques d'entreprise de l'Office contribue à une gestion efficace à cet égard grâce à l'élaboration de plans de gestion du risque. L'Office surveillera ses risques et évaluera continuellement ses plans de réduction et d'atténuation des risques afin que ses stratégies en la matière renforcent sa résilience organisationnelle et lui permettent ainsi de réaliser ses priorités stratégiques.



Au même titre que nos intervenants, nous favorisons une exploitation rentable et la réduction du fardeau réglementaire, tout en travaillant également à exécuter avec efficacité notre mandat.

## États financiers

---

Le 16 mai 2018

### Rapport des auditeurs indépendants

Au conseil d'administration de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources

Nous avons audité les états financiers ci-joints de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources, qui incluent le bilan au 31 décembre 2017 et les états des revenus et des dépenses et de l'actif net, les flux de trésorerie pour l'année qui se termine et un sommaire des politiques importantes en matière de comptabilité et d'autres renseignements explicatifs.

### Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, fondée sur notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que nous respections des exigences en matière d'éthique et planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

Un audit comprend l'application de procédures visant à obtenir des éléments probants quant aux montants et aux renseignements fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, y compris de son évaluation des risques que le rapport comporte des inexactitudes importantes, que ces dernières relèvent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, l'auditeur tient compte des contrôles internes pertinents à la préparation et la présentation fidèle des états financiers, en vue de concevoir des procédures d'audit qui sont appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion quant à l'efficacité des contrôles internes de l'entité. Un audit consiste aussi à évaluer la pertinence des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables effectuées par la direction, ainsi qu'à évaluer la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice ayant pris fin, selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Chaplin & Co.  
Comptables agréés  
Experts-comptables autorisés  
Toronto (Ontario)

## États financiers

### Office de la productivité et de la récupération des ressources

Bilan

Page 2

	Notes	Exercice se terminant le 31 décembre	
		2017	2016
<b>Actif</b>			
À court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		406 954 \$	724 004 \$
Comptes débiteurs	3	1 880 121	1 144 357
Dépenses payées d'avance		52 047	20 325
		2 339 122	1 888 686
Immobilisations	4	778 521	-
Actifs incorporels	4	1 354 472	-
		<b>4 472 115 \$</b>	<b>1 888 686 \$</b>
<b>Passif</b>			
À court terme			
Comptes créditeurs et charges à payer		2 269 406 \$	599 543 \$
Remises gouvernementales à payer		107 046	65 831
Dépôts des plans de gérance industrielle	5	-	50 300
Financement reporté	6	-	552 825
		2 376 452	1 268 499
Incitatifs à la location reportés	7	302 153	-
		2 678 605	1 268 499
		<b>1 793 510</b>	<b>620 187</b>
		<b>4 472 115 \$</b>	<b>1 888 686 \$</b>

Voir les notes d'accompagnement

**Approuvé au nom du conseil d'administration  
de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources :**



Glenda Gies, présidente du conseil



Ken Kawall, trésorier

## États financiers

### Office de la productivité et de la récupération des ressources

État des revenus et des dépenses et de l'actif net conformément à la Loi sur la récupération des ressources et l'économie circulaire, la *Loi transitoire sur le réacheminement des déchets* et la *Loi sur le réacheminement des déchets*

Page 3

	Exercice se terminant le 31 décembre	
	2017	2016
<b>Revenus</b>		
Recouvrement des coûts du programme	987 618 \$	1 942 563 \$
Recouvrement des coûts non imputables	3 339 249	1 892 735
Contribution de réserve	1 125 000	-
Reconnaissance du financement reporté (note 6)	552 825	-
Intérêts créditeurs	1 502	2 196
	<b>6 006 193 \$</b>	<b>3 837 494 \$</b>
<b>Dépenses</b>		
Coûts recouvrables non imputables (page 4)	3 340 750 \$	1 894 931 \$
Dépenses liées à la LRREC (page 5)	504 501	38 916
Coûts directs du programme (page 6)	987 618	1 942 563
	<b>4 832 869</b>	<b>3 876 410</b>
Excédent des revenus par rapport aux dépenses (dépenses par rapport aux revenus)	1 173 324	(38 916)
Actif net, début de l'exercice (note 9)	620 187	659 103
Actif net, fin de l'exercice (note 9)	<b>1 793 510 \$</b>	<b>620 187 \$</b>

Voir les notes d'accompagnement

## États financiers

### Office de la productivité et de la récupération des ressources

Tableau des frais recouvrables non imputables conformément à la *Loi transitoire sur le réacheminement des déchets* et la *Loi sur le réacheminement des déchets*

Page 4

	Exercice se terminant le 31 décembre	
	2017	2016
Amortissement	61 208 \$	- \$
Audit	18 100	23 500
Frais bancaires et intérêts	5 954	2 835
Réunions du conseil et des comités	55 295	23 000
Rémunération du conseil d'administration	216 134	12 744
Conformité et application	83 024	-
Consultations	273 755	284 252
Cotisations et abonnements	7 797	3 852
Inscriptions aux événements	4 116	2 624
Assurances	7 865	7 435
Frais juridiques	115 026	109 380
Médias et communications	112 174	195 305
Datappel municipal	52 982	28 671
Administration et frais généraux	43 474	51 713
Impression et reproduction	8 503	8 148
Registre	296 642	-
Loyer	221 276	150 064
Dotation	1 671 723	946 410
Téléphone	37 696	22 031
Déplacements et repas	48 006	22 949
	<b>3 340 750 \$</b>	<b>1 894 931 \$</b>
Voir les notes d'accompagnement		

## États financiers

### Office de la productivité et de la récupération des ressources

Tableau des frais recouvrables conformément à la *Loi sur la récupération des ressources et l'économie circulaire*

Page 5

	Exercice se terminant le 31 décembre	
	2017	2016
Amortissement	7 008 \$	- \$
Audit	2 000	-
Frais bancaires et intérêts	805	-
Réunions du conseil et des comités	34 435	1 416
Conformité et application	27 635	-
Consultations	84 485	37 500
Cotisations et abonnements	866	-
Inscriptions aux événements	457	-
Assurances	527	-
Frais juridiques	12 461	-
Médias et communications	13 488	-
Administration et frais généraux	4 918	-
Impression et reproduction	954	-
Registre	93 881	-
Loyer	24 586	-
Dotation	186 033	-
Téléphone	4 585	-
Déplacements et repas	5 377	-
	<b>504 501 \$</b>	<b>38 916 \$</b>
Voir les notes d'accompagnement		

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Tableau des coûts directs du programme conformément à la Loi transitoire sur le réacheminement des déchets

Exercice se terminant le 31 décembre 2017

	Plans de gérance industrielle (Note 8)	Fonds d'amélioration continue	Déchets destinés aux boîtes bleues	Pneus usagés
Réunions du conseil et des comités	- \$	- \$	1 281 \$	177 \$
Consultations	-	-	18 704	370 826
Inscriptions aux événements	600	-	-	338
Frais juridiques	-	-	25 320	27 936
Médias et communications	-	-	1 221	11 194
Datappel municipal	-	-	164 098	-
Administration et frais généraux	-	-	161	-
Impression et reproduction	-	-	37	45
Dotation	4 491	3 674	179 470	67 608
Téléphone	22	58	532	138
Déplacements et repas	1 335	2 173	7 571	729
	<b>6 448 \$</b>	<b>5 905 \$</b>	<b>398 395 \$</b>	<b>478 991 \$</b>
Voir les notes d'accompagnement				

Déchets d'équipements électriques et électroniques	Médias d'information Canada	Déchets municipaux dangereux ou spéciaux	Total
- \$	- \$	- \$	1 458 \$
16 143	-	16 141	421 814
-	-	-	938
812	-	843	54 911
-	300	-	12 715
-	-	-	164 098
-	-	-	161
43	11	60	196
33 326	18 316	11 618	318 503
16	1	7	774
171	-	71	12 050
<b>50 511 \$</b>	<b>18 628 \$</b>	<b>28 740 \$</b>	<b>987 618 \$</b>



Office de la productivité et de la récupération des ressources

Tableau des coûts directs du programme conformément à la Loi transitoire sur le réacheminement des déchets et à la Loi sur le réacheminement des déchets

Exercice se terminant le 31 décembre 2016

	Plans de gérance industrielle	Fonds d'amélioration continue	Déchets destinés aux boîtes bleues	Pneus usagés
Réunions du conseil et des comités	- \$	365 \$	877 \$	- \$
Consultations	10 521	1 440	333 852	322 626
Inscriptions aux événements	300	-	-	250
Frais juridiques	4 847	6 434	59 604	171 281
Médias et communications	4 090	-	14 705	35 932
Datappel municipal	-	-	266 693	-
Administration et frais généraux	-	25	635	8
Impression et reproduction	-	-	66	147
Dotation	13 914	16 365	254 497	110 276
Téléphone	16	-	1 366	95
Déplacements et repas	63	697	563	394
	<b>33 751 \$</b>	<b>25 326 \$</b>	<b>932 858 \$</b>	<b>641 009 \$</b>
Voir les notes d'accompagnement				

Déchets d'équipements électriques et électroniques	Médias d'information Canada	Déchets municipaux dangereux ou spéciaux	Total
- \$	- \$	- \$	1 242 \$
82 949	-	77 728	829 116
-	-	300	850
5 357	-	6 540	254 063
1 200	8 592	-	64 519
-	-	-	266 693
-	-	-	668
77	6	319	615
67 379	22 408	36 527	521 366
19	7	38	1 541
114	-	59	1 890
<b>157 095 \$</b>	<b>31 013 \$</b>	<b>121 511 \$</b>	<b>1 942 563 \$</b>

## États financiers

### Office de la productivité et de la récupération des ressources

#### État des flux de trésorerie

Page 8

	Exercice se terminant le 31 décembre	
	2017	2016
<b>Encaisse nette liée aux (utilisée par)</b>		
Activités d'exploitation		
Excédent des dépenses par rapport aux revenus pour l'exercice - LRREC (note 9)	(504 501) \$	(38 916) \$
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice - LTDR (note 9)	1 677 825	-
Amortissement	68 216	-
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Comptes débiteurs	(735 764)	(644 640)
Dépenses payées d'avance	(31 722)	(5 712)
Comptes créditeurs et charges à payer	1 949 319	467 896
Remises gouvernementales à payer	63 911	32 594
Dépôts des plans de gérance industrielle	(50 300)	10 000
	<b>2 436 984</b>	<b>(178 778)</b>
<b>Activité de financement</b>		
Financement reporté	(552 825)	-
<b>Activités d'investissement</b>		
Ajouts aux immobilisations	(846 736)	-
Ajouts aux actifs incorporels	(1 354 472)	-
	<b>(2 201 208)</b>	<b>-</b>
Diminution nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	(317 049)	(178 778)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice	724 004	902 782
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice	<b>406 955 \$</b>	<b>724 004</b>
Représentés par :		
Encaisse	406 955	224 004
Dépôts à terme	-	500 000
	<b>406 955 \$</b>	<b>724 004 \$</b>
Voir les notes d'accompagnement		

## États financiers

### Office de la productivité et de la récupération des ressources

#### Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2017

Page 9

Le 30 novembre 2016, l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (l'Office) a été établi dans le cadre de la Loi de 2016 sur un Ontario sans déchets. Les activités de l'Office, qui est une continuation de l'ancien organisme Réacheminement des déchets Ontario, se font dans le respect de la *Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets*.

Il incombe à l'Office d'exploiter un registre pour recueillir et stocker l'information, de fournir de l'information à la population conformément à un code d'accès et de protection des renseignements personnels, de surveiller les organismes de financement industriel et les plans de gérance industrielle maintenus en vertu de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets* (LTRD), de surveiller la liquidation de programmes exploités par les organismes de financement industriel et d'assurer la conformité et l'application de la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* (LRREC) et la LTDR.

Il s'agit d'un organisme sans but lucratif qui n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

#### 1. Sommaire des conventions comptables

##### Méthode de comptabilisation

Les états financiers ont été préparés selon les normes de la Partie III du Guide comptable de CPA Canada pour les organismes sans but lucratif canadiens.

##### Comptabilisation des fonds

Les présents états financiers sont préparés selon la méthode de la comptabilité par fonds affectés.

##### Fonds d'administration

Le fonds d'administration a trait aux activités administratives de l'organisme.

##### Fonds de réserve de fonctionnement restreint du conseil

Le fonds de réserve affecté au fonctionnement du conseil a été établi conformément au paragraphe 10.4c) de l'accord transitoire de fonctionnement afin de prévoir une réserve pour les charges administratives ne dépassant pas 50 p. 100 des coûts d'exploitation annuels de l'organisation. Avec l'approbation du conseil, un transfert sera effectué à destination ou en provenance de ce fonds en fonction du montant requis dans le fonds.

##### Évaluation des instruments financiers

L'organisme comptabilise initialement ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur. Par la suite, il comptabilise tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement. Les actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les comptes débiteurs. Les passifs financiers comptabilisés au coût après amortissement comprennent les comptes créditeurs et les charges à payer, ainsi que les remises gouvernementales à payer. L'entité n'a désigné aucun actif ou passif financier à comptabiliser à sa juste valeur.

##### Constataion des revenus

Les revenus proviennent des droits imposés aux organismes de financement industriel (OFI), en vertu du paragraphe 33(5), et aux organismes de gérance industrielle (OGI), en vertu du paragraphe 41(1) de la LTDR. Les droits facturés aux OFI et aux OGI sont établis de manière à couvrir les frais d'exploitation connexes de l'organisation et à constituer une réserve raisonnable pour éventualités. Les revenus sont comptabilisés lorsque le montant de ceux-ci peut être évalué de façon fiable, que la perception est probable et que les coûts engagés ou à engager peuvent être évalués de façon fiable.

Les montants reçus qui se rapportent à des exercices futurs sont comptabilisés comme des fonds reportés.

## États financiers

### Office de la productivité et de la récupération des ressources

#### Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2017

Page 10

#### 1. Résumé des politiques comptables (suite)

##### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est établi selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations à compter de leur date de mise en service.

Les durées de vie estimatives sont les suivantes :

Équipement de bureau et mobilier ..... de 5 à 7 ans

Infrastructure et réseaux de TI ..... de 5 à 10 ans

Logiciel informatique ..... 3 ans

Équipement informatique ..... 3 ans

Améliorations locatives ..... Au cours de la période de sept ans du bail

L'organisme comptabilise un amortissement d'une demi-année dans l'année d'acquisition, à l'exception des améliorations locatives qui sont amorties à partir de la date d'achèvement.

##### Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent les dépenses de constitution du Registre. Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'amortissement est établi selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs à compter de leur date de mise en service. Les actifs devraient être mis en service en 2018.

##### Incitatifs à la location reportés

Les incitatifs à la location reportés qui ont trait au remboursement par le locateur des dépenses restreintes du propriétaire pour les améliorations locatives sont amortis sur la durée du bail.

##### Affectation des dépenses directes et non imputables

L'organisme supervise un certain nombre de programmes. Les coûts de chaque programme comprennent les coûts associés au personnel et les autres dépenses qui sont directement liées à la supervision du programme. Il engage également un certain nombre de coûts non imputables qui sont communs à l'administration de l'organisme et à chacun de ses programmes.

Les coûts non imputables sont affectés selon la méthodologie adoptée par le conseil d'administration de l'organisme :

- i) 50 p. 100 des coûts non imputables sont partagés également entre les programmes;
- ii) les 50 p. 100 restants des coûts non imputables sont répartis en fonction des coûts directs du programme, à l'exclusion de Datappel et de l'administration du programme Médias d'information Canada.

De plus, une partie de la part du programme de ii) est affectée aux plans de gérance industrielle (PGI) en fonction de la proportion relative du budget du programme pour le matériel des PGI.

##### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds et les CPG dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins ou qui sont très liquides.

##### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes régissant les organismes sans but lucratif exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui influent sur les sommes déclarées de biens et d'obligations, ainsi que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des revenus et des charges constatés au cours de la période de déclaration. Les postes importants assujettis à de telles estimations et hypothèses comprennent l'affectation des dépenses. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction à mesure que des renseignements supplémentaires deviendront disponibles à l'avenir.

## États financiers

### Office de la productivité et de la récupération des ressources

#### Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2017

Page 11

#### 2. Facilité de crédit bancaire

L'organisme dispose d'une facilité de crédit sur demande de 3 000 000 \$, qui porte intérêt au taux préférentiel. L'organisme n'a pas utilisé cette facilité au cours de l'année. La facilité de crédit est garantie par un contrat de sûreté générale.

#### 3. Comptes débiteurs

	2017	2016
Incitatifs à la location	367 696 \$	- \$
Taxe de vente	1 120	-
Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario - Pneus usagés	504 569	261 998
Intendance Ontario - Boîtes bleues	646 730	600 638
Intendance Ontario - Déchets municipaux dangereux ou spéciaux	30 000	44 630
Ontario Electronic Stewardship		
- Déchets d'équipements électriques et électroniques	208 050	201 051
Intendance Ontario - Fonds d'amélioration continue	231	4 954
Médias d'info Canada	754	9 499
Automotive Materials Stewardship - Plan de gérance industrielle		
- Matériaux automobiles	68 456	7 450
Product Care Association - Plan de gérance industrielle		
- Peinture et revêtements	45 062	10 419
Product Care Association - Plan de gérance industrielle		
- Pesticides, solvants et engrais	7 415	3 718
SodaStream Canada	38	-
	<b>1 880 121 \$</b>	<b>1 144 357 \$</b>

#### 4. Immobilisations et actifs incorporels

	Coût	Amortissement cumulé	2017 Valeur comptable nette	2016 Valeur comptable nette
Équipement informatique	44 904 \$	7 484 \$	37 420 \$	- \$
Améliorations locatives	530 930	37 924	493 007	-
Équipement et mobilier de bureau	152 874	10 920	141 955	-
Logiciels informatiques	1 286	214	1 071	-
Infrastructure et réseaux de TI	116 742	11 674	105 068	-
	<b>846 736 \$</b>	<b>68 216 \$</b>	<b>778 521 \$</b>	<b>- \$</b>
Biens incorporels - Registre	1 354 472	-	1 354 472	-
	<b>1 354 472 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>1 354 472 \$</b>	<b>- \$</b>

## États financiers

### Office de la productivité et de la récupération des ressources

#### Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2017

Page 12

#### 5. Dépôts des plans de gérance industrielle

Les dépôts proviennent des plans de gérance industrielle suivants :

	2017	2016
Société Canadian Tire Limitée (tubes fluorescents)	- \$	10 300 \$
Product Care Association (peinture et revêtements en Ontario)	-	10 000
Canadian Beverage Container Recycling Association (CBCRA) (contenants de boissons)	-	10 000
Product Care Association (pesticides, solvants et engrais)	-	5 000
SodaStream Canada Ltd. (bouteilles de CO <sub>2</sub> )	-	5 000
Automotive Materials Stewardship (matériaux automobiles)	-	10 000
	- \$	50 300 \$

#### 6. Financement reporté

	2017	2016
Frais de constitution et financement des flux de trésorerie	- \$	552 825 \$

Au cours de l'année, le financement reporté a été comptabilisé dans les revenus, car aucun remboursement n'est prévu.

#### 7. Incitatifs à la location reportés

L'incitatif à la location reporté représente le remboursement par le locateur des dépenses restreintes du propriétaire pour les améliorations locatives apportées par l'organisme comme incitatifs à conclure un nouveau bail à long terme. L'incitatif à la location est amorti selon une méthode linéaire pendant la durée du bail et est comptabilisé comme une réduction des frais de loyer.

	2017	2016
Incitatif à la location	325 395 \$	- \$
Moins l'amortissement cumulé	(23 243)	-
	302 153 \$	- \$

## États financiers

### Office de la productivité et de la récupération des ressources

#### Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2017

Page 13

#### 8. Plans de gérance industrielle

Les coûts directs engagés pour les plans de gérance industrielle sont :

	Automotive Materials Stewardship	Soda Stream	Peinture et revêtement	Pesticides, solvants et engrais	Total
Consultations	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Inscriptions aux événements	-	-	-	600	600
Frais juridiques	-	-	-	-	-
Médias et communications	-	-	-	-	-
Dotation	712	303	2 199	1 277	4 491
Téléphone	-	-	11	11	22
Déplacements et repas	-	33	42	1 260	1 335
	712 \$	336 \$	2 252 \$	3 148 \$	6 448 \$

#### 9. Actif net

L'actif net comprend les éléments suivants :

	Solde au 31 dec. 2016	Affectation des revenus (dépendances) pendant l'année	Solde au 31 dec. 2017
Actifs non affectés	10 191 \$	- \$	10 191 \$
Actifs nets - LRREC	(38 916)	(504 501)	(543 417)
Réserve de fonctionnement restreinte du conseil	648 912	1 677 825	2 326 737
	620 187 \$	1 173 324 \$	1 793 510 \$

#### 10. Avantages postérieurs au départ à la retraite

L'organisme offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Il verse 1,5 p. 100 du salaire annuel de l'employé au régime. Les employés ne sont pas tenus de cotiser au régime, mais celui-ci permet une cotisation volontaire pouvant atteindre 5 p. 100 du salaire annuel de l'employé. Pour toute contribution volontaire, l'organisme versera en contrepartie une somme équivalente. Au cours de l'exercice, l'organisme a déclaré 56 059 \$ (34 688 \$ en 2016) pour les dépenses liées aux cotisations et à l'administration du régime de retraite. Les actifs du régime sont détenus séparément de ceux de l'organisme dans un fonds administré de façon indépendante.

**11. Engagements**

En plus de la somme de 1 354 472 \$ engagée avant le 31 décembre 2017 au titre des actifs incorporels du Registre (voir la note 4), l'organisme a accordé des contrats pour une valeur totale de 4,7 millions de dollars aux fins des futures dépenses en immobilisations pour le Registre et de 3,0 millions de dollars pour la gestion des services pendant un certain nombre d'années, qui ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Les engagements pour 2016 s'établissaient à 21 050 \$.

De plus, l'organisme a signé un bail pour des locaux à bureaux. Les paiements annuels minimaux sont les suivants :

2018	152 308 \$
2019	158 372
2020	166 862
2021	169 894
2022	174 139
Années suivantes	275 719
	1 097 294 \$

**12. Risques financiers**

**Risque de crédit**

L'organisme est exposé au risque de crédit au chapitre de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des comptes débiteurs. Il atténue son exposition aux pertes de crédit en déposant ses liquidités et équivalents de trésorerie dans une grande banque à charte canadienne. Les comptes débiteurs comprennent principalement les montants que les organismes de financement industriel sont tenus de payer en vertu de la LTRD. Les dispositions de la LTRD permettent à l'Office de déterminer et de percevoir « une part raisonnable des coûts engagés » auprès des organismes de financement industriel existants.

**Risque de liquidation**

L'organisme estime disposer de facilités de crédit suffisantes pour garantir la disponibilité des fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers actuels et à moyen terme à un coût raisonnable.

**Risque de taux d'intérêt**

L'organisme est exposé au risque lié au taux d'intérêt sur les flux de trésorerie découlant de la fluctuation des taux d'intérêt sur ses dépôts à terme et sur sa facilité de crédit à taux variable.

# Fiche de pointage organisationnel

Au cours de sa première année d'activité, l'Office a axé ses travaux sur ses assises afin de respecter les conditions du cadre législatif et de son accord de fonctionnement avec le ministre.

Les mesures de rendement établies au début de 2017 lui ont donné l'occasion de définir des paramètres de base et des mesures de rendement administratif en fonction de son mandat, ses responsabilités et ses priorités pour 2017, tel que décrit dans son plan d'activités.

Ces mesures ont été choisies parce qu'elles sont exigeantes, tout en étant réalisables sur le plan des résultats prévus. Bon nombre des mesures de rendement énoncées ci-dessous s'appliquent à des activités associées à l'établissement de la structure et des processus

fondamentaux de l'organisation et ne se prêtent pas à la quantification ni à l'évaluation et, par conséquent, à des comparaisons d'une année à l'autre.

Les mesures du rendement de l'Office qui reposent à l'heure actuelle sur des indicateurs axés sur les activités se transformeront en mesures découlant d'indicateurs axés sur les résultats au fur et à mesure que l'organisme passera de l'étape du démarrage à celle de la stabilisation.

En plus du présent document, l'Office fera rapport de son rendement à son assemblée générale annuelle publique de 2018 dans un esprit de transparence et de reddition de comptes à ses intervenants et à la population en général.

Governance			
Objectif	Mesure	Rendement en 2017	Commentaires
Établir un cadre de gouvernance axé sur l'éthique, le professionnalisme et la prudence financière	Approuver le règlement administratif général et le code de conduite, y compris le protocole sur les conflits d'intérêts	Achevé	
	Approuver une politique et des procédures administratives connexes en ce qui concerne la rémunération et le remboursement des dépenses d'affaires des membres du conseil, conformément à l'esprit des directives de la fonction publique de l'Ontario (FPO)	Achevé	
	Approuver un manuel de gouvernance, dans l'esprit des directives de la FPO	Achevé	
	Élaborer une politique sur la gestion et les contrôles financiers, une politique sur la dénonciation et un manuel de politiques et de procédures pour les employés, dans l'esprit des directives de la FPO	Achevé	
	Exécuter l'accord de fonctionnement conclu avec le ministre	Achevé	
	Élaborer des énoncés de vision et de mission	Achevé	
	Concevoir un cadre exhaustif de gestion des risques	Achevé	
Constituer un conseil d'administration axé sur les compétences, qui traduit la diversité de l'Ontario	Évaluer le profil des compétences du conseil initial	Achevé	
	Effectuer une recherche libre des candidats possibles et, par la suite, élire six membres supplémentaires afin que le conseil d'administration soit représentatif de la diversité de l'Ontario et utilise les compétences et l'expertise de l'ensemble de ses membres pour exécuter le mandat de l'Office	Achevé	
	Établir des comités du conseil conformément au Règlement administratif général, y compris tout comité spécial qui pourrait être nécessaire au cours de la période de démarrage pour ajouter à l'efficacité du conseil et de l'Office	Achevé	

## Fiche de pointage organisationnel

Ressources humaines			
Objectif	Mesure	Rendement en 2017	Commentaires
Élaborer et mettre en œuvre un plan des ressources humaines, y compris le recrutement, la formation et l'intégration du personnel dans les fonctions clés	Créer un plan des ressources humaines pour recruter, soutenir et maintenir en poste du personnel qualifié afin de répondre aux besoins de l'Office	Achévé	
	Recruter et nommer un registraire, qui peut ensuite nommer un registraire adjoint	Achévé	
	Recruter du personnel en suivant les procédures indiquées dans le Plan des ressources humaines	En cours	
	Créer du matériel d'intégration pour les nouveaux employés	En cours	
	Mettre en œuvre un programme de gestion du rendement des ressources humaines en fonction des mesures de rendement énoncées dans le plan d'activités	Achévé	
	Renforcer la capacité du personnel interne grâce à la mise en œuvre d'un programme de formation axé sur les compétences visant à accroître l'expertise dans des domaines clés, tout en intégrant les principes de relève et de planification de la relève	En cours	

Gestion financière			
Objectif	Mesure	Rendement en 2017	Commentaires
Establish comprehensive financial management processes and procedures with sound internal controls	Établir des contrôles de gestion financière, des politiques d'approvisionnement, des procédures administratives et des manuels conformes aux pratiques exemplaires et à l'esprit des directives de la FPO	Achévé	
	Établir des sources de financement, au besoin, pour assurer l'efficacité et l'efficience des activités	Achévé	
	Élaborer, consulter, approuver et mettre en œuvre une politique d'établissement des droits qui tient compte des coûts de fonctionnement de l'Office et favorise l'exécution d'activités efficaces et efficaces.	En cours	Entrepris en 2017 et achevé en 2018

## Fiche de pointage organisationnel

Administration			
Objectif	Mesure	Rendement en 2017	Commentaires
Exécuter ses activités avec efficacité et efficience	Examiner et mettre à jour les politiques et les manuels internes, y compris ceux liés à la gouvernance, à l'approvisionnement et aux dépenses	Achévé	
	Constituer des comités de vérification et des finances du conseil initial	Achévé	
	Élaborer un cadre de consultation et de communication pour faciliter la participation du public et des intervenants	Achévé	
	Obtenir une couverture d'assurance suffisante pour l'Office, compte tenu de son mandat	Achévé	
	Adopter une politique sur la conservation et la destruction des dossiers qui tient compte des exigences législatives	Achévé	

Constitution du Registre			
Objectif	Mesure	Rendement en 2017	Commentaires
Élaborer et mettre en œuvre un registre pour recueillir et stocker l'information fournie par des entités tenues de s'inscrire et de faire rapport à l'Office	Concevoir le Registre de façon à ce qu'il soit souple, évolutif et adapté aux exigences réglementaires futures prévues	En cours	
	Élaborer des procédures de sécurité pour protéger la vie privée et les renseignements commercialement sensibles et empêcher l'accès non autorisé à l'information ou l'altération de celle-ci	En cours	
	Élaborer un code sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels qui décrit l'accessibilité et la gestion des renseignements personnels et commerciaux sensibles	Achévé	
	Sélectionner un fournisseur, ou une combinaison de fournisseurs, au moyen d'un processus d'approvisionnement concurrentiel qui fournira une solution technologique rentable, conformément aux exigences de l'Office	Achévé	
	Mettre à l'essai les capacités initiales du registre proposé au cours du T4 2017	Achévé	
	Être prêt à inscrire les parties tenues de le faire, d'ici la fin de 2017	En cours	L'Office est prêt à commencer à enregistrer les parties tenues de le faire, dès l'été 2018, conformément au Règlement sur les pneus.
	Établir un site Web et des protocoles organisationnels pour améliorer la transparence et la responsabilisation	Achévé	

## Fiche de pointage organisationnel

Conformité et application de la loi			
Objectif	Mesure	Rendement en 2017	Commentaires
Établir des capacités de conformité et d'application de la loi à l'aide d'un cadre progressif fondé sur le risque pour s'acquitter des responsabilités de l'Office	Élaborer des politiques et des protocoles appropriés en matière de conformité et d'application de la loi	En cours	Un cadre de conformité axé sur les risques a été adopté. D'autres politiques et protocoles sont en cours d'élaboration.
	Exécuter un protocole d'entente avec la Direction des enquêtes et de l'application des lois du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique, qui définit les rôles et les responsabilités en matière de prestation de services d'application de la loi jusqu'à ce que l'Office ait son propre personnel	Achévé	
	Élaborer un code de conduite pour le personnel de conformité	Achévé	
	Rédiger du matériel pédagogique général et préparer des plans de formation appropriés pour le personnel de conformité	En cours	Harmoniser l'échéancier de ces initiatives avec les exigences du Règlement sur les pneus
	Établir un système de suivi de l'information sur les mesures de conformité et d'application de la loi, y compris les initiatives de sensibilisation, les inspections, les enquêtes, les sanctions administratives et les poursuites	En cours	
	Develop procedures for litigation proceedings	En cours	

Surveillance des programmes en vertu de la Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets (LTRD)			
Objectif	Mesure	Rendement en 2017	Commentaires
Continuer de superviser les programmes de réacheminement des déchets en vertu de la LTRD jusqu'à ce que chacun soit liquidé	Vérifier l'efficacité et l'efficience des programmes	En cours	
	Veiller à ce que les programmes atteignent les objectifs de rendement	En cours	
	Surveiller la mise en œuvre des recommandations découlant de l'examen des programmes	En cours	
	Fixer les obligations annuelles des intendants du Programme des boîtes bleues et déterminer les paiements aux municipalités	Achévé	
	Administrer le Fonds d'amélioration continue	En cours	
	Administrer le programme de dons en nature	En cours	
	Examiner le plan de liquidation déposé par la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario (SGPUO) auprès de l'Office, d'ici le 31 octobre 2017 en fonction des directives du ministre, de la LTRD et de ses règlements, ainsi que des lignes directrices d'interprétation élaborées par l'Office	Achévé	L'Office a terminé ses consultations et approuvé le plan de liquidation, ainsi que les conditions applicables, en avril 2018.
	Superviser la liquidation du Programme des pneus usagés et de la SGPUO, conformément au plan de liquidation approuvé.	En cours	
	Examiner tout plan de fermeture additionnel et superviser le processus de fermeture, selon les directives du ministre.	Sans objet	Le ministre n'a émis en 2017 aucune autre directive concernant la fermeture.

## Fiche de pointage organisationnel

Mobilisation des intervenants			
Objectif	Mesure	Rendement en 2017	Commentaires
Établir un cadre de consultation et de communication afin de mobiliser efficacement les intervenants de l'Office	Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication et de relations avec les intervenants et un cadre de consultation publique pour appuyer le travail de l'Office	Achévé	
	Tenir une assemblée annuelle publique	Achévé	
	Consulter sur la politique d'établissement des droits de l'Office	Achévé	Les consultations ont pris fin en 2018 et la politique sur les droits, la méthodologie et les frais d'inscription pour le secteur des pneus en 2018 ont été finalisés et affichés sur le site Web de l'Office en avril 2018.
	Élaborer et tenir à jour un système efficace pour répondre aux commentaires et aux plaintes du public	Achévé	
	Établir un processus de résolution des problèmes	Achévé	
	Élaborer un plan de services en français conforme à la LRREC, y compris examiner les plans élaborés par d'autres autorités administratives	Achévé	



**Introduction**

2017 a apporté des changements significatifs à la direction de l'OTS et du Programme des pneus usagés (PTU). Avec l'adoption de la Loi sur la gestion des déchets en Ontario (WFOA) en novembre 2016, le gouvernement de l'Ontario a annoncé son intention d'adopter une nouvelle approche stratégique en matière de réacheminement des déchets et de création d'une économie circulaire en Ontario. Ceci a été suivi en février 2017 d'une lettre d'instructions de liquidation du Ministère (WUPDL), précisant que la liquidation de l'UTP devait être terminée d'ici le 31 décembre 2018.

Bien que l'OTS ait travaillé à l'élaboration du plan de liquidation (WUP), les activités du programme se sont poursuivies sans relâche. Les livraisons de pneus ont augmenté d'un peu plus de 3%, ce qui a quelque peu compensé la réduction des frais d'intendance (TSF) sur les pneus des voitures particulières et des camions légers (PLT) d'environ 7% (de 3,55 \$ par pneu à 3,30 \$).

La collecte de pneus usés a été inférieure à celle de 2016, principalement en raison de problèmes de service à la fin du troisième trimestre et au quatrième trimestre de 2017 associés aux problèmes de capacité des transformateurs, toutefois les livraisons totales aux (y compris les volumes livrés à un transformateur de l'extérieur de la province engagé pour ajouter de la capacité et réduire les retards de circulation des pneus) a augmenté d'environ 1,5% à la suite des livraisons au premier trimestre 2017 des pneus collectés au quatrième trimestre 2016, plus élevées que celles des années précédentes. Les transformateurs (y compris à l'extérieur de la province) ont augmenté la production de TDP d'un peu plus de 8%, avec une production de miettes ayant augmenté de 4% par rapport à 2016. L'utilisation de miettes par les fabricants de produits recyclés a été essentiellement stable en 2017 par rapport à 2016.

Même si les taux de réacheminement déclarés sont inférieurs aux objectifs historiques, ces diminutions résultent d'une combinaison de la sous-déclaration de l'abattage des pneus usés et des hypothèses utilisées pour calculer le taux de réacheminement. Ils n'indiquent pas de problème avec la collecte et le recyclage des pneus usagés, et rien n'indique que les pneus usagés ne sont pas collectés et réacheminés. La résolution des problèmes rencontrés à la fin du troisième trimestre et au quatrième trimestre de 2017 par les collecteurs cherchant des pick-up de pneus usagés a été priorisée par l'OTS et des initiatives visant à

**Performance de réacheminement des pneus usagers 2017**

Catégorie de pneus	Cible (Target)	Résultat 2017
Passenger & Light Truck Tires	90%	82%
Medium Truck Tires	90%	71%
Off the Road Tires	50%	91%



augmenter la capacité de traitement et à accroître les mesures incitatives pour desservir les zones problématiques ont été déployées OTS surveille les niveaux de service et utilise les mouvements de pneus usagés pour évaluer l'efficacité de ces initiatives.

**Communiquer avec les parties prenantes**

L'une des clés de la réussite d'un programme consiste à mobiliser fréquemment et efficacement les divers intervenants avec lesquels OTS travaille pour assurer le réacheminement régulier et efficace des pneus usés. En tant qu'organisation, nous nous efforçons de fournir à nos parties prenantes des informations pertinentes pour leurs rôles de la manière la plus transparente et opportune possible. La nécessité d'un engagement des parties prenantes jusqu'en 2017 a été accrue à la suite de la décision de liquidation par le ministre et le travail de l'OTS sur le WUP. Alors que le processus d'élaboration du WUP a été soutenu par un effort de consultation séparé, OTS a également mis à profit les canaux de communications existantes et les opportunités de communiquer des mises à jour sur ces domaines de travail très pertinents aux parties prenantes.

Dans le cadre de ses efforts visant à améliorer continuellement l'intégrité du système exclusif de collecte et d'analyse de données d'OTS, appelé TreadMarks, et de l'expérience utilisateur, OTS a déployé un certain nombre d'améliorations aux TreadMarks jusqu'en 2017. Chaque déploiement a été soutenu par un effort de sensibilisation et de communication des parties prenantes afin de minimiser le risque de confusion ou de perturbation des activités et des programmes.

L'OTS entreprend la sensibilisation et la consultation des parties prenantes à travers divers mécanismes:

- Réunions régulières du Comité consultatif technique
- Consultations ciblées sur des changements ou des problèmes spécifiques identifiés par OTS;
- Communications et sensibilisation par l'entremise du bulletin de l'OTS, du site Web et des médias sociaux;
- Communication et engagement directe avec les parties prenantes.

Le Comité technique sur les STO est le principal mécanisme par lequel l'OTS sollicite les commentaires de l'industrie recyclage des pneus de l'Ontario sur les tendances des marchés émergents, l'exploitation du programme et les changements opérationnels proposés au programme. Le comité sert à identifier de manière collaborative les problèmes et à concevoir des solutions de manière proactive. Le Comité technique fournit également des volontaires pour des sous-comités pour l'élaboration de politiques et de procédures plus ciblées, qui sont ensuite ramenées au grand groupe pour discussion.

Grâce à cette approche inclusive, OTS a réussi à traiter et à mettre en œuvre une série d'améliorations et de changements opérationnels qui ont permis d'accroître l'efficacité des opérations du programme, de réduire les coûts et d'améliorer la traçabilité et la surveillance des mouvements de pneus. En 2017, OTS a entrepris plus de 100 activités de communication et de sensibilisation ; 4 réunions du comité technique, 8 séances de consultation sur l'élaboration du plan de liquidation (n'inclut pas les réunions avec les entreprises individuelles ou les associations professionnelles) avec les parties prenantes et 94 campagnes par courriel sur des questions comme les rappels opérationnels, les avis d'améliorations et de déploiements et des initiatives visant à répondre aux besoins de capacité et de service dans le cadre de l'UTP.

**Offre de pneus 2017**

L'offre de pneus routiers de 2017 a augmenté d'environ 1,9% par rapport à 2016 et l'offre de pneus hors route a augmenté de 14,9%.

Offre de pneus 2017 en tonnes		
Type de pneu	Poids	Variation en %
PLT	118,740	2.2%
MT	46,080	1.4%
OTR	20,937	14.9%
	<b>Année précédente (2016)</b>	
	116,230	
	45,448	
	18,225	

**Collecte, transport et réutilisation**

À la fin de 2017, 7 272 collecteurs étaient enregistrés auprès d'OTS. Tel que rapporté ces dernières années, ce nombre est inférieur à l'objectif du plan-programme, cependant, les taux de collecte et l'absence d'indications de l'infrastructure de collecte sont insuffisants pour collecter 100% des pneus usagés disponibles (par exemple, croissance des stocks ou incidence de déversements illégaux) indique que le nombre de sites collecteurs est suffisant pour assurer l'accès à la collecte à l'échelle de la province et qu'il est raisonnable d'atteindre les objectifs du programme.

Sites de collection 2017*	Année 5 Objectif des sites de collecte	Sites de collecte actuels 31 décembre 2017	Sites de collecte actuels 31 décembre 2016	Taux réel en % de l'objectif de l'année 5
Garages	3500	3539	3426	101%
Sites de gestion des déchets municipaux	30	404	405	1347%
Détailants de pneus	14200	2641	2685	19%
Marchands de masse	357	0	0	0%
Autres sites de collection privés	30	688	684	2293%
<b>Total</b>	<b>18117</b>	<b>7272</b>	<b>7200</b>	<b>40%</b>

\* Les diminutions des quantités de collecteurs enregistrés dans certaines catégories résultent du reclassement du type de collecteur dans une autre catégorie.

En 2017, la collecte des pneus usagés s'est chiffrée à 141 683 tonnes, la collecte des pneus routiers étant de 123 856 tonnes et la collecte des pneus OTR de 17 827 tonnes.

2017 Collection de pneus d'occasion		
	Tonnes 2017	Tonnes 2016
Pneus de passager et de camion léger	88,399	90,036
Pneus de camion moyen	35,457	34,155
Pneus hors route	17,827	18,412
<b>Total</b>	<b>141,683</b>	<b>142,603</b>

En 2017, OTS a également géré 61 événements spéciaux de collecte de pneus (STC), ce qui a permis de recueillir 27 631 pneus, soit environ 574 tonnes de pneus.

Les transporteurs homologués par OTS ont livré 140 941 tonnes de pneus aux transformateurs en 2017, dont 99% ont été livrés aux entreprises de transformation situées en Ontario. La capacité de traitement a été affectée négativement à la fin du troisième trimestre et au quatrième trimestre en raison de problèmes de conformité et d'exploitation chez deux transformateurs de la province. Malgré ces perturbations, les livraisons totales aux transformateurs (y

5

compris les volumes livrés à un transformateur de l'extérieur de la province engagé pour ajouter de la capacité et réduire les retards de circulation des pneus) ont augmenté d'environ 1,5% à la suite des livraisons au premier trimestre 2017 des pneus collectés au quatrième trimestre 2016, plus élevées que celles des années

Destination	Type de pneu			Total	2016 % du total des tonnes livrées
	PLT	MT	OTR		
Livraisons en province*	89,189	33,995	15,971	139,155	99%
Livraisons hors province	1459,97	625,7	497	2,583	0%
Élimination de transformateur <sup>1</sup>	740	48	9	797	1%
<b>Total des livraisons</b>	<b>89,909</b>	<b>34,573</b>	<b>16,459</b>	<b>140,941</b>	

\* "Livraisons en province" inclut "Élimination de transformateurs"

Historiquement les pneus d'occasion ont été triés pour être réutilisés aux trois niveaux de la chaîne de gestion des pneus usagés. La collecte pour réutilisation (que ce soit pour la vente de pneus usagés sur les marchés nationaux ou à l'exportation) ou le rechapage s'effectuait principalement au niveau des collecteurs et des transporteurs, tandis qu'une quantité limitée de pneus collectés pour réutilisation était produite par certains transformateurs de l'Ontario

Pour un certain nombre d'années OTS a travaillé avec les parties prenantes pour améliorer les taux de rapport d'abattage des pneus. Malgré ces efforts, les rapports de pneus réformés pour la réutilisation est considérablement inférieure à l'activité réelle d'abattage, entraînant une réduction des taux réels de collecte et de réacheminement. Selon les discussions des dernières années avec les parties, cela ne reflète pas une diminution de la gestion responsable des pneus MT usagés, mais plutôt une augmentation de la demande de «bons» Revêtement MT au sud de la frontière associée à une absence de rapport par les intervenants qui masquent un marché robuste et dynamique de la réutilisation des exportations. À ce jour, OTS a été incapable de trouver des données pour combler ce «manque de données».

<sup>1</sup>Tout au long de ce document, les données présentées ont été arrondies pour afficher uniquement des nombres entiers pour faciliter l'assimilation par le lecteur. Dans certains cas, cela peut entraîner des erreurs d'arrondi dans les calculs contenus dans les tableaux.

6

En 2017, les commentaires des intervenants concernant les tendances de la réutilisation des pneus MT ont laissé entendre que le marché du rechapage MT en Amérique du Nord ont été défavorablement impacté par l'afflux de nouveaux pneus MT à faible coût en provenance de l'étranger. La tarification de ces nouveaux pneus sur le marché, conjuguée à des améliorations de leur qualité et de leur fiabilité globales, a réduit la demande de pneus MT rechapés et, par conséquent, de revêtement. Cela pourrait entraîner des taux plus élevés de mise à la ferraille dans les années à venir.

Total 2017 Réutilisation vs rechapage				
	PLT	MT	OTR	% de réutilisation en 2017
Réutilisation	2,244	1,242	119	100%
Rechapage	0	0	0	0%
Total	2,244	1,242	119	

Les volumes de «réutilisation» incluent le rechapage, mais les rapports des parties prenantes à OTS ne différencient pas ces deux activités de manière adéquate, elles sont donc présentées comme un chiffre combiné.

**Recyclage de pneus usés et fabrication de produits recyclés**

En 2017, les transformateurs (y compris ceux de l'extérieur de la province) ont augmenté leur production de TDP d'un peu plus de 8% par rapport à 2016, la production de miettes ayant augmenté de 4% par rapport à 2016.

Catégories de produits dérivés de pneus OTS (TDP)

Produit	Description
TDP1	95% moins 20 mesh, sans acier
TDP2	80% moins 8 mesh, sans acier
TDP3	Moins tamis 1/4", sans acier
TDP4	Les produits fabriqués tels que les tapis de dynamitage, etc. doivent utiliser au moins 75% du poids du pneu dérivé de pneus ou comme aliment de distribution pour la production de caoutchouc de broyage
TDP5	

Production TDP 2017		
Catégorie de pneu	Type de TDP	Poids (TN)
Pneus routiers	TDP1	11,808
	TDP2	60,818
	TDP3	1,709
	TDP4	6,717
	TDP5	1,281
	Total	82,333
Pneus hors route	TDP1	2,048
	TDP2	8,330
	TDP3	0
	TDP4	0
	TDP5	0
	Total	10,378
Total Tonnes TDP		92,711

Il se peut que le total des tonnes déclarées ne corresponde pas directement aux quantités de caoutchouc recyclé déclarées dans le tableau de réacheminement global en raison de la déclaration tardive de

Production TDP hors province de 2017		
Catégorie de pneu	Type de TDP	Poids (TN)
Pneus routiers	TDP5	2,086
Pneus hors route	TDP5	497

\* Production TDP hors province était égale au poids du transfert de transformateur

Gestion des résidus 2017					
Utilisation finale	Type de matériau			Total	% des résidus totaux
	Duvet	Acier/Métal	Autre		
Recyclé/réutilisé	1,149	32,211		33,360	57%
Élimination	20,944	28	4,068	25,040	43%
Total	22,093	32,239	4,068	58,400	

En 2017, l'utilisation de miettes de caoutchouc produit par l'Ontario par les fabricants de produits recyclés a été essentiellement stable en 2017 par rapport à 2016.

TDP utilisés dans les produits recyclés de l'Ontario		
Type de produit	2017 Poids (TN)	2016 Poids (TN)
Moulé	52,190	51,868
Extrudé	1751	1320
Calomnié	158	820
Total	54,099	54,008

### Activités de développement de marché OTS et éducation du consommateur

#### 2017 Activités Promotion & Éducation

Réacheminement Responsable Recyclage Innovation du marché. La durabilité environnementale. Ce sont les thèmes principaux des activités de P&E d'OTS. En cette année qui a apporté l'annonce du programme de liquidation des pneus usagés, 2017 nous a permis d'entrevoir l'avenir tout en célébrant notre histoire et jusqu'où nous sommes venus en tant qu'industrie depuis la création du Programme des pneus usés en septembre 2009. Les efforts se sont concentrés sur les

9

programmes P&E, les tactiques et les outils de suivi et d'évaluation pour transmettre nos messages environnementaux et économiques de détournement et de développement du marché, notamment:

- subventions de renouvellement communautaire
- projets de revitalisation communautaire
- événements de collecte communautaire
- programmes de rabais à la consommation
- événements grand public et salons professionnels
- relations avec les médias
- marketing numérique et médias sociaux
- partenariats stratégiques

En avril 2017, le programme des pneus usagés a franchi une étape majeure en matière de réacheminement: la collecte de nos 100 millions de pneus. Cette impressionnante réalisation a été intégrée dans les messages tout au long de 2017, célébrant les réussites du programme Pneus usagés et l'industrie du recyclage des pneus en Ontario, tout en soulignant l'innovation de nos partenaires industriels et l'engagement des Ontariens envers le recyclage et les solutions durables. En tirant parti d'une variété d'outils et de tactiques, des communiqués de presse, des cartes électroniques et des communiqués de presse audio, aux histoires, des blogues et une vidéo, nous avons partagé la bonne nouvelle avec près de 993,000 consommateurs.

Le temps plus clémente a marqué le début du 7<sup>e</sup> voyage en voiture RethinkTires de l'OTS. Avec 51 arrêts au cours de 133 jours d'activation de 5 mai au 15 octobre, notre équipe Voyage routier a participé à des événements communautaires partout dans la province, faisant connaître les avantages environnementaux, économiques et communautaires positifs du recyclage des pneus. Grâce à nos interactions directes avec 125,682 consommateurs au cours de notre Voyage en voiture de 21 semaines, OTS a été en mesure d'engager et d'éduquer les habitants de l'Ontario sur l'entretien adéquat des pneus, l'élimination responsable des pneus et les produits durables fabriqués à partir de pneus recyclés.

#### Faits saillants 2017 P&E

Alors que l'Ontario continue d'adopter le concept d'économie circulaire, les activités de suivi et d'évaluation d'OTS ont été axées sur l'approche circulaire du Programme des pneus usés pour le cycle de vie d'un pneu. Notre objectif était d'éduquer les consommateurs sur: comment prolonger la vie des pneus, les garder ainsi hors du flux de déchets aussi longtemps que possible; l'élimination appropriée et ce qui se passe lorsque les vieux pneus sont retirés; la vaste gamme de produits fabriqués à partir de pneus recyclés. Nos messages portaient sur le détournement et le développement des marchés, soutenant notre

10

engagement à favoriser une industrie de recyclage autosuffisante en Ontario tout en célébrant l'engagement des habitants de l'Ontario à protéger notre environnement.

#### Fonds de renouvellement communautaire et projets de revitalisation

Un plus grand nombre de collectivités de l'Ontario profitent des nombreux avantages des matériaux fabriqués à partir de caoutchouc recyclé, résultat direct du programme de subventions du Fonds de renouvellement communautaire (FLC) de l'OTS. Soixante-cinq projets ont demandé un financement en 2017 et, au total, l'OTS a versé plus de **\$500,000** en fonds nécessaires pour soutenir **23 projets** dans des collectivités de la province. Les bénéficiaires de subventions comprenaient des municipalités, des groupes communautaires et des organismes sans but lucratif qui se sont engagés à créer des espaces et des installations communautaires inclusifs et accessibles, y compris des parcs et terrains de jeux, des arénas et des centres communautaires.

De plus, l'OTS a soutenu l'installation de tapis en caoutchouc et de sièges en caoutchouc au **Bentway Skate Trail** à Toronto. Le Bentway est un espace public unique et novateur qui transforme 1,75 km sous la Gardiner Expressway de Toronto en un nouveau lieu de rassemblement communautaire. Une fois terminé, en plus du sentier Skate, le projet Bentway offrira des activités et des événements toute l'année, y compris des jardins, des installations récréatives, des marchés publics, des œuvres d'art public, des expositions spéciales, des festivals et des spectacles musicaux.

Depuis 2009, l'OTS a fièrement soutenu **plus de 90 projets communautaires** tout en **investissant plus de 1,5 million de dollars** pour aider l'Ontario vert et créer un héritage durable que les résidents pourront apprécier aujourd'hui et pour les années à venir.



#### Programme de remise au détail

l'OTS a aidé les consommateurs de l'Ontario à faire des choix écologiquement durables grâce aux programmes de remise au détail. En fournissant des remises directes aux consommateurs chez les principaux détaillants de l'Ontario, l'OTS se concentre sur la création de marchés pour les produits fabriqués à partir de pneus recyclés de l'Ontario, tout en aidant les consommateurs à faire des choix écologiques plus abordables supportant l'industrie de recyclage de pneu en Ontario.

Le programme de remise 2017 a été le programme le plus fructueux de l'histoire d'OTS, offrant des rabais sur plus de **70 articles** différents dans les magasins Home Depot, Lowe's et Canadian Tire partout en Ontario. Au total, l'OTS a financé plus d'un **million** de dollars de remboursements en 2017, des économies qui ont profité directement aux consommateurs de l'Ontario. Plus de **243 000 produits** recyclés ont été vendus dans le cadre du programme de remise 2017, y compris des jardinières, des pavés en caoutchouc, des bordures de jardin et des bordures, des tapis, des plateaux de bottes et du paillis de caoutchouc.



L'objectif du programme de rabais au détail d'OTS a été d'aider à développer le marché des produits en caoutchouc recyclé en Ontario, tout en jetant les bases d'une industrie autosuffisante. OTS a lancé son programme de rabais pour la vente au détail en 2013 et, depuis ce temps, a **plus de 2,47 millions de dollars de rabais à la consommation sur plus de 165 produits**, différents, aidant à établir et développer l'économie circulaire pour les pneus.

**Le défi de la conception des étudiants OTS a été réalisé**

En 2016, nous avons alimenté l'imagination des étudiants en design paysager et en design industriel et les avons mis au défi de repenser les pneus dans le cadre du Défi du design d'OTS. En 2017, OTS a donné vie aux conceptions des étudiants gagnants.

Des étudiants en aménagement paysager de l'Université de Toronto ont réinventé Artscape Youngplace de Toronto, et en incorporant des carreaux de caoutchouc, des pavés en caoutchouc et des sièges cubiques fabriqués à partir de pneus recyclés, ont redonné vie à cet endroit historique. Ce centre artistique possède maintenant des zones de rassemblement dont toute la communauté peut profiter.

Les étudiants en design industriel ont été chargés de développer un nouveau produit qui pourrait être fabriqué en utilisant des composants en caoutchouc recyclé, pour une utilisation dans des environnements extérieurs/paysagers. Le design gagnant, un banc modulaire et multifonctionnel baptisé The Shaw



Bench, a été conceptualisé par des étudiants du Collège Sheridan. Sous la direction de concepteurs industriels professionnels, The Shaw Bench est passé d'un prototype à une fabrication à petite échelle en une courte année. Quatre bancs Shaw sont maintenant installés chez Artscape Youngplace et démontrent l'innovation et les possibilités futures pour l'industrie du recyclage des pneus et les fabricants de produits.



Artscape Youngplace marque le dernier projet de Design Challenge que l'OST entreprendra. OTS a été fière de travailler avec des étudiants et des professionnels, en revitalisant **Evergreen Brick Works** et **Toronto Central YMCA**, hôtes de deux concours de Design Challenge précédents. En éduquant les concepteurs de demain sur les possibilités et les avantages de l'incorporation de matériaux en caoutchouc recyclé dans leurs conceptions, nous avons inspiré la prochaine génération de professionnels à envisager des alternatives durables qui aident notre environnement et notre économie.

15

### Assurer un terrain de jeu de niveau

En 2017, Ontario Tire Stewardship a poursuivi son programme de vérification pour veiller à ce que le programme maintienne des règles du jeu équitables pour tous les participants au programme.

Dans le programme de vérification des délégués syndicaux, OTS s'assure que tous les délégués syndicaux rendent compte de leurs disponibilités réelles dans la province afin de minimiser l'incidence des passagers clandestins et de maintenir des règles du jeu équitables pour tous les intendants de pneus de l'Ontario. Le programme mettait l'accent sur les délégués qui n'avaient pas déjà fait l'objet d'un audit et qui avaient un approvisionnement important sur le marché ou qui étaient des gérants de types de pneus particuliers identifiés par les intervenants comme ayant une activité croissante sur le marché gris.

Dans le cadre de nos vérifications des intervenants opérationnels, OTS a continué de mettre l'accent sur le renforcement de nos systèmes de surveillance des stocks et a utilisé ces processus pour cibler les vérifications au besoin. OTS a recherché des cas où des variations d'inventaire ont indiqué le potentiel de remplissage inexacts et ont profondément creusé dans les rapports soumis par les parties prenantes et leurs clients pour déterminer la cause de ces écarts. Ces efforts ont été considérablement renforcés par l'amélioration de la qualité des données offerte par le système exclusif de collecte de données électroniques d'OTS TreadMarks™ et par le processus de rapport d'inventaire validé sur le terrain.

Les rapports globaux des fournisseurs de services se sont améliorés en 2017, en particulier chez les collecteurs. Des problèmes subsistent concernant la déclaration des transactions de réutilisation des pneus usés, mais le taux global de rapports conformes a montré une amélioration, comme en témoigne la baisse globale des recouvrements en 2017. La consolidation continue de transporteurs et transformateurs a incité OTS à continuer d'affiner ses processus d'identification des cibles d'audit des parties prenantes. OTS continue d'examiner un certain nombre de facteurs de risque potentiels lors de l'élaboration de son plan de vérification annuel.

16

Résultats de l'audit OTS

Type	Résultats 2017		
	Objectif 2017	YTD terminé	Ajustements \$
Délégués syndicaux	30	24	\$596,708
Transporteurs	10	6	\$5,729
Transformateurs & RPM	10	4	\$156,895
Collecteur (Individuel)	120	125	\$259,315
Collecteur (Entité)	40	66	\$970
Total	210	225	\$1,019,617

En 2017, un modèle à valeur ajoutée basé sur les risques a été mis en place, en mettant l'accent sur la concentration de risques la plus élevée par rapport à la quantité d'audits.

OTS 2017 Résumé de réacheminement de pneus usagé

	Objectif du Plan	Réel	Année précédente
	Année 5	ANNÉE 2017	ANNÉE 2016
<b>Tonnes PLT</b>			
Fourni sur le marché	116,230	118,740	116,230
Disponible pour collection (1)	107,078	104,491	102,282
Collecté	89,194	88,399	90,036
Réutilisé (2)	16,062	2,244	2,815
Apport réel au recyclage		89,909	88,220
Report de l'inventaire des processeurs de l'année précédente		0	0
Matériel disponible pour le recyclage	91,016	89,909	88,220
Pertes matérielles et élimination	9,102	16,014	9,906
Recyclé (caoutchouc)		61,563	55,011
Recyclé (Acier)		20,601	13,159
Recyclé (Fibre)		839	760
Total de tonnes recyclées	81,914	83,002	68,930
Total de tonnes réacheminées	97,976	85,246	81,739
Taux de réduction	1.5%	0%	0%
Taux de collecte	83%	85%	88%
Taux de réutilisation	18%	2%	3%
Taux de recyclage		83%	84%
Efficacité de recyclage		91%	89%
Taux de réacheminement	92%	82%	80%



	Objectif du Plan		Réal	Année précédente
	Année 5	ANNÉE 2017		
<b>MT Tonnes</b>				
Fourni sur le marché	27,358	46,080	45,448	
Disponible pour collection (1)	26,948	45,158	44,539	
Collecté	26,948	35,457	34,155	
Réutilisé (2)	0	1,194	1,083	
Inventaire chez les transporteurs		0	316	
Apport réel au recyclage		34,573	33,088	
Report de l'inventaire des processeurs de l'année précédente		0	0	
Matériel disponible pour le recyclage	26,948	34,573	33,088	
Pertes matérielles et élimination	2,695	6,116	3,676	
Recyclé (caoutchouc)		22,865	20,347	
Recyclé (Acier)		7,868	4,883	
Recyclé (Fibre)		310	281	
Total de tonnes recyclées	24,253	31,034	25,511	
Total de tonnes réacheminées	24,253	32,228	30,769	
Taux de réduction	1.5%	0%	0%	
Taux de collecte	100%	79%	77%	
Taux de réutilisation	0%	3%	2%	
Taux de recyclage		75%	73%	
Efficacité de recyclage		90%	90%	
Taux de réacheminement	90%	71%	69%	

	Objectif du Plan		Réal	Année précédente
	Année 5	ANNÉE 2017		
<b>Tonnes OTR</b>				
Fourni sur le marché	85,559	20,937	18,225	
Disponible pour collection (1)	71,014	17,378	15,127	
Collecté	35,507	17,827	18,412	
Réutilisé (2)	0	109	187	
Apport réel le au recyclage (3)		16,459	15,440	
Report de l'inventaire des processeurs de l'année précédente		0	0	
Matériel disponible pour le recyclage (4)	33,710	16,459	15,440	
Pertes matérielles et élimination	1685.5	2,909	1,715	
Recyclé (caoutchouc)		11,930	12,752	
Recyclé (Acier)		3,742	2,278	
Recyclé (Fibre)		0	0	
Total de tonnes recyclées	32,025	15,672	15,030	
Total de tonnes réacheminées (5)	32,025	15,781	15,807	
Taux de réduction	1.5%	0%	0%	
Taux de collecte	50%	103%	122%	
Taux de réutilisation	0%	1%	1%	
Taux de recyclage		91%	107%	
Efficacité de recyclage		95%	101%	
Taux de réacheminement	45%	91%	104%	

**REMARQUES**

- On suppose que les tonnes de pneus disponibles pour la collecte sont équivalentes aux tonnes de pneus fournies par les délégués syndicaux
- La réutilisation comprend les ventes de pneus usagés et le rechapage

3. Tonnes de pneus livrées aux transformateurs approuvés
4. Tonnes de pneus en inventaire chez les transformateurs au moment du rapport
5. Comprend le % de tonnes de pneus en stock au moment de la déclaration qui sera réacheminé. Le % est basé sur le taux de réacheminement des transformateurs de l'Ontario en 2010



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
Vaughan Metropolitan Centre  
100 New Park Place Bureau 1400  
Vaughan (Ontario) L4K 0J3  
Canada  
Téléphone : 905-265-5900  
Télécopieur : 905-265-6390

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'administrateur général de Société de Gestion  
des Pneus Usagés de l'Ontario/Ontario Tire  
Stewardship

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Société de Gestion des Pneus Usagés de l'Ontario/Ontario Tire Stewardship, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2017, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Coopérative (« KPMG International »), entité suisse.  
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.



Page 2

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Société de Gestion des Pneus Usagés de l'Ontario/Ontario Tire Stewardship au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*KPMG s.r.l. / SENCAL*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 29 mars 2018  
Vaughan, Canada

## SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

État de la situation financière

Au 31 décembre 2017, avec les informations comparatives de 2016

	2017	2016
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Trésorerie	50 094 250 \$	70 457 641 \$
Débiteurs	7 930 124	6 600 926
Charges payées d'avance	47 673	119 142
	<u>58 072 047</u>	<u>77 177 709</u>
Immobilisations (note 2)	2 221 458	2 701 959
	<u>60 293 505 \$</u>	<u>79 879 668 \$</u>

### Passif et actif net

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 3)	20 899 129 \$	30 399 967 \$
Autres passifs (note 3)	296 866	296 594
	<u>21 195 995</u>	<u>30 696 561</u>
Incitatifs à la location reportés (note 4)	–	27 897
Actif net		
Non affecté	20 058 442	–
Grevé d'affectations internes (note 6) :		
Fonds de réserve pour les charges liées à la liquidation	19 039 068	–
Fonds de réserve d'exploitation	–	26 195 846
Fonds de développement du marché	–	8 000 000
Fonds de réserve de stabilisation	–	14 959 364
	<u>39 097 510</u>	<u>49 155 210</u>
Engagements (note 8)		
	<u>60 293 505 \$</u>	<u>79 879 668 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

, administrateur général

Earl Patrick Shea

## SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2017, avec les informations comparatives de 2016

	2017	2016
<b>Produits</b>		
Droits de gestion	62 798 346 \$	51 262 000 \$
Pénalités sur les droits de gestion des pneus usagés	124 355	121 133
	62 922 701	51 383 133
<b>Charges</b>		
<b>Coûts d'exploitation</b>		
Recherche et développement	1 275 000	943 310
Incitatif pour les fabricants	4 350 835	5 481 330
Incitatif pour les transporteurs	24 683 334	22 077 102
Incitatif pour les transformateurs	16 833 978	15 137 241
Provision pour récupération	8 820 857	7 997 009
Promotion et communication	5 748 152	3 006 374
	61 712 156	54 642 366
<b>Charges administratives</b>		
Gestion du programme	5 897 224	4 214 970
Honoraires professionnels	293 994	300 739
Frais de bureau et frais généraux	3 808 697	3 817 875
Créances irrécouvrables	137 680	54 637
Radiation des crédits de taxe sur les intrants au titre de la taxe de vente harmonisée (note 7)	1 130 650	1 021 534
	11 268 245	9 409 755
	72 980 401	64 052 121
<b>Insuffisance des produits par rapport aux charges</b>	<b>(10 057 700) \$</b>	<b>(12 668 988) \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 décembre 2017, avec les informations comparatives de 2016

	Grevé d'affectations internes			Total
	Fonds de réserve pour les charges liées à la liquidation	Fonds de réserve d'exploitation (note 6)	Fonds de développement du marché (note 6)	
Solde à l'ouverture de l'exercice	- \$	26 195 846 \$	8 000 000 \$	49 155 210 \$
Insuffisance des produits par rapport aux charges	-	-	-	(10 057 700)
Virements interfonds (note 6)	19 039 068	(26 195 846)	(8 000 000)	30 116 142
Solde à la clôture de l'exercice	19 039 068 \$	- \$	- \$	39 097 510 \$
			Fonds de réserve de stabilisation (note 6)	61 824 198 \$
			Non affecté	(12 668 988)
			Total	49 155 210 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2017, avec les informations comparatives de 2016

	2017	2016
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(10 057 700) \$	(12 668 988) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	1 941 411	2 113 092
Amortissement des incitatifs à la location reportés	(27 897)	(41 846)
Perte sur la cession d'immobilisations	25 205	390
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement lié à l'exploitation		
Débiteurs	(1 329 198)	457 081
Charges payées d'avance	71 469	(40 083)
Créditeurs et charges à payer	(9 500 838)	14 158 444
Autres passifs	272	161 058
	(18 877 276)	4 139 148
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(1 486 115)	(2 068 056)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(20 363 391)	2 071 092
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	70 457 641	68 386 549
Trésorerie à la clôture de l'exercice	50 094 250 \$	70 457 641 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2017

L'organisme Société de Gestion des Pneus Usagés de l'Ontario/Ontario Tire Stewardship (l'« OTS » ou l'« organisme ») a été constitué afin de permettre la création d'un organisme de financement industriel en vertu du paragraphe 23(1) de la *Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets* adoptée en juin 2002 par l'Assemblée législative de la province d'Ontario et conçue dans le but de promouvoir la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets.

L'organisme a été constitué le 10 septembre 2003 à titre de société sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario selon des lettres patentes. L'OTS est un organisme sans but lucratif enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, à ce titre, il est exonéré de l'impôt sur le revenu.

L'OTS cherche à développer, promouvoir, mettre en place, administrer et surveiller un programme de réacheminement de pneus usagés pour la province d'Ontario.

En 2016, dans le cadre de la *Stratégie pour un Ontario sans déchets* du gouvernement de l'Ontario, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* et la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets*. La *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* crée un nouveau cadre législatif pour la gestion des déchets en Ontario par la liquidation des programmes de réacheminement des déchets existants et des organismes de financement industriel connexes, comme la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario. Suivant la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire*, les producteurs seront responsables de la mise en œuvre de nouveaux programmes de réacheminement des déchets qui doivent satisfaire à des exigences en matière de cibles de recyclage et à des objectifs fixés en vertu de cette loi.

L'OTS travaille en collaboration avec l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (« OPRR ») pour répondre aux exigences établies en vertu de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets*, et avec le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario.

### 1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (« OSBL ») présentées dans la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

## SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2017

### 1. Principales méthodes comptables (suite)

#### a) Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report aux fins de la comptabilisation. Selon cette méthode, les produits non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée. Les produits affectés sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont comptabilisées.

Les gestionnaires, définis comme étant les propriétaires de marques, les fabricants d'équipement d'origine et les importateurs initiaux, doivent verser des droits à l'OTS pour chaque pneu livré en Ontario. Ces droits varient d'un type de pneu à l'autre. L'OTS comptabilise les produits tirés des droits de gestion comme un produit non affecté dans le mois au cours duquel il a été généré et présenté par les gestionnaires.

Les pénalités sur les droits de gestion des pneus usagés correspondent aux produits découlant des activités visant la conformité et l'application des règles de l'OTS, et elles sont comptabilisées comme produits au cours de l'exercice au cours duquel elles ont été appliquées et reçues.

#### b) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les améliorations, qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation, sont capitalisées. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de prestation de services de l'organisme, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	25 % – 33 %
Améliorations locatives	Durée du bail
Logiciels	33 %

## SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2017

### 1. Principales méthodes comptables (suite)

#### c) Incitatifs à la location reportés

L'organisme a des incitatifs à la location reportés liés au remboursement par le bailleur de certaines dépenses pour des améliorations locatives qui seront amortis sur la durée initiale du contrat de location.

#### d) Incitatifs à payer

Les incitatifs à payer aux agents de récupération sont gagnés par ces derniers lorsque les pneus sont ramassés par des transporteurs aux fins d'entreposage et de transport éventuel aux transformateurs. Les incitatifs à payer aux transporteurs sont gagnés par ces derniers lorsque les pneus sont livrés aux transformateurs. Les incitatifs à payer aux transformateurs sont gagnés par ces derniers seulement lorsque la transformation est terminée et que le produit est vendu aux fins d'utilisation admissible. Les incitatifs à payer aux fabricants (exerçant des activités de fabrication en Ontario) sont gagnés lorsque ces derniers fournissent à l'OTS une preuve de la vente de produits utilisant du caoutchouc recyclé provenant des pneus admissibles en Ontario.

Les incitatifs sont versés une fois que l'OTS reçoit un rapport des intervenants et qu'il est satisfait des documents justificatifs fournis. L'OTS comptabilise les incitatifs à titre de charges pour la période au cours de laquelle les incitatifs sont gagnés par les intervenants.

La charge au titre de l'incitatif pour les transporteurs figurant dans l'état des résultats comprend les paiements aux transformateurs pour la livraison de pneus par des transporteurs.

Les incitatifs à payer à la clôture de l'exercice sont inclus dans les créditeurs et charges à payer.

## SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2017

### 1. Principales méthodes comptables (suite)

#### e) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement évalués au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. L'organisme n'a pas choisi de comptabiliser les placements autres que les instruments de capitaux propres à leur juste valeur.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'organisme ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'organisme s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

## SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2017

### 1. Principales méthodes comptables (suite)

#### f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses sont notamment l'amortissement des immobilisations, la provision pour créances douteuses ainsi que les charges à payer. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### 2. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2017	2016
			Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier de bureau	85 157 \$	83 007 \$	2 150 \$	3 079 \$
Matériel informatique	478 061	446 806	31 255	21 221
Améliorations locatives	281 131	281 131	–	42 967
Appareils mobiles et logiciels d'application	2 498 847	2 339 624	159 223	491 233
Logiciel TreadMarks	4 632 089	2 603 259	2 028 830	2 143 459
	7 975 285 \$	5 753 827 \$	2 221 458 \$	2 701 959 \$

Un montant de 1 941 411 \$ (2 113 092 \$ en 2016) au titre de l'amortissement a été inclus dans les frais de bureau et frais généraux.

### 3. Créiteurs et charges à payer et autres passifs

Les créiteurs et charges à payer et autres passifs au 31 décembre 2017 incluent les remises gouvernementales à payer d'un montant de 194 777 \$ (234 368 \$ en 2016) liées à la taxe de vente harmonisée (la « TVH »), aux cotisations salariales et aux assurances maladie et sécurité des travailleurs.

## SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2017

### 4. Incitatifs à la location reportés

Les incitatifs à la location reportés correspondent au remboursement par le bailleur de certaines dépenses pour des améliorations locatives effectuées par l'organisme à titre d'incitatifs à la conclusion d'un contrat de location à long terme.

Les incitatifs à la location sont amortis selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location et sont comptabilisés comme une réduction de la charge locative :

	2017	2016
Montant reçu au titre des avantages incitatifs à la location	209 230 \$	209 230 \$
Moins l'amortissement cumulé	209 230	181 333
	<u>– \$</u>	<u>27 897 \$</u>

### 5. Facilité de crédit

Le 19 août 2014, l'OTS a conclu une entente de facilité de crédit mettant à sa disposition une facilité de crédit à vue renouvelable d'un montant de 250 000 \$. La facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel bancaire, majoré de 3 % par année. Au 31 décembre 2017, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité (néant en 2016).

### 6. Fonds grevés d'affectations internes

L'organisme, comme il a été approuvé par l'administrateur général, procède à l'affectation interne de fonds qui doivent être utilisés à des fins précises. Le fonds de réserve pour les charges liées à la liquidation a été établi afin de réduire les risques encourus pour l'OTS de ne pas être en mesure de respecter ses obligations financières et contractuelles pendant la période de liquidation du programme de pneus usagés. Le fonds de réserve pour les charges liées à la liquidation comprend les fonds nécessaires relativement aux indemnités de cessation d'emploi estimées. Ce montant, qui est grevé d'une affectation interne, ne peut pas être utilisé à d'autres fins sans l'approbation de l'administrateur général.

## SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2017

### 7. Radiation des crédits de taxe sur les intrants au titre de la taxe de vente harmonisée

Au cours de 2013, l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») a publié une décision indiquant que les charges d'exploitation ne sont pas considérées comme étant engagées au cours de la préparation de fournitures imposables et, par conséquent, l'OTS n'est pas admissible aux crédits de taxe sur les intrants au titre de la TVH. L'ARC avait indiqué précédemment que la décision serait probablement défavorable, ce qui a eu pour effet la radiation des crédits de taxe sur les intrants par l'OTS. Aucune autre provision ni montant net à recevoir n'a été comptabilisé (néant en 2016).

Après la clôture de l'exercice, le 21 mars 2018, la Cour canadienne de l'impôt a rendu un jugement visant un autre organisme de financement industriel signifiant que cet organisme est en droit de réclamer des crédits de taxe sur les intrants au titre de la TVH, compte tenu des conclusions de fait de la Cour concernant l'organisme en question. L'ARC a 30 jours pour déposer un avis d'appel.

### 8. Engagements

a) Les engagements annuels minimaux futurs de l'OTS au titre de contrats à long terme pour des locaux, des infrastructures technologiques et d'autres services sont les suivants :

2018	2 049 000 \$
2019	499 000
	<u>2 548 000 \$</u>

b) Les engagements annuels minimaux futurs de l'OTS au titre de contrats de subventions pour la recherche et développement et du Fonds de renouveau communautaire sont les suivants :

2018	1 928 000 \$
------	--------------



## SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2017

### 9. Activités futures

En 2017, la direction a reçu une lettre du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (le « ministère ») pour lui signifier qu'il donnait à l'OTS une directive lui ordonnant de liquider le programme de réacheminement des déchets pour les pneus usagés le 31 décembre 2018, au plus tard. L'OTS a reçu l'ordre du ministère de présenter un plan pour la liquidation du programme à l'OPRR en 2017 en espérant que ce dernier puisse examiner et approuver le plan d'ici le 31 mars 2018. Au 31 décembre 2017, l'OTS a déposé un plan pour la liquidation du programme à l'OPRR, lequel devra l'approuver.

### 10. Gouvernance

Le 27 septembre 2017, l'OPRR a nommé un administrateur général pour l'OTS en vertu du paragraphe 43 (1) et de l'alinéa 43 (2) 3 de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets*. Cette nomination est survenue après que les membres du conseil d'administration de l'OTS aient signifié à l'OPRR le 18 septembre 2017 qu'ils démissionnaient, ce qui a donné lieu à une perte de quorum pour les réunions du conseil d'administration de l'OTS.



## TABLES DES MATIÈRES

ÉTAPES DE RECYCLAGE DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES EN FIN DE VIE	3
POURQUOI RECYCLER?	4
1.0 SURVOL	5
1.1 Indicateurs de rendement clés	6
2.0 INDICATEURS D'INTENDANCE	7
2.1 Intendance : aperçu	8
Tableau 1.0 a) - Résumé des indicateurs d'intendance	
Tableau 1.0 b) - Nombre réel d'unités fournies en Ontario pour utilisation	9
2.2 Conformité des intendants et contributeurs : survol	9
Tableau 2.0 - Intendants/Contributeurs : suivi et conformité en 2017	10
3.0 FOURNISSEURS DE SERVICES	11
3.1 Survol des fournisseurs de services	12
Tableau 3.0 - Types de fournisseurs de services	12
3.2 Conformité des fournisseurs de services : survol	12
Tableau 4.0 - Fournisseurs de services	13
4.0 ACCESSIBILITÉ AU PROGRAMME	14
Tableau 5.0 – Résumé de l'accessibilité	15
Tableau 6.0 – Rapport sur l'accessibilité au programme d'OES	16
5.0 EFFICACITÉ DU PROGRAMME	17
Tableau 7.0 - Nombre total d'unités collectées	19
Graphique 1 - DEEE collectés en 2017 par rapport à 2016	19
Tableau 8.0 - Nombre total d'unités recyclées en 2017	20
5.1 RÉUTILISATION ET REMISE EN ÉTAT	21
Tableau 9.0 - Résumé des activités de réutilisation et de remise en état en 2017	22
6.0 PROMOTION ET ÉDUCATION	23
6.1 Étude de marché qualitative et connaissance du programme	24
6.2 Promotion et éducation	25
6.3 Marketing numérique	26
6.4 Relations publiques, partenariats avec les médias	27
6.5 Salle de classe mobile de l'ARPE/Recycler mes électroniques	29
6.6 Sensibilisation communautaire	29
7.0 NOUVEAUX THÈMES LIÉS AU PROGRAMME	31
8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS	32



**Annexe B** – Ontario Electronic Stewardship (pour le programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques)

**RECYCLER MES ÉLECTRONIQUES**

Éviter que les déchets électroniques soient exportés illégalement ou traités par des recycleurs irresponsables, ce qui permet de mieux protéger l'environnement.

Détourner les déchets électroniques des sites d'enfouissement au Canada.

Récupérer des ressources comme l'or, l'argent, le cuivre et le palladium afin qu'elles puissent être recyclées pour fabriquer de nouveaux produits.

Protéger la santé et la sécurité des travailleurs et des manutentionnaires.

Assurer la destruction des données personnelles enregistrées dans les appareils électroniques.

**POURQUOI RECYCLER?**  
Il y a tant de bonnes raisons de recycler vos appareils électroniques en fin de vie, en voici quelques-unes.

**L'avenir est entre vos mains. Arrêtons le gaspillage.**

Depuis le début du programme Recycler mes électroniques, quelque **100 millions d'appareils** ont été détournés des sites d'enfouissement et de l'exportation illégale.

Pour savoir ce que vous pouvez recycler et où, rendez-vous à [recycleMYelectronics.ca/ON](http://recycleMYelectronics.ca/ON)

**Annexe B** – Ontario Electronic Stewardship (pour le programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques)

## 1.0 SURVOL

« Une étape importante a été franchie en 2017! En effet, depuis la création du programme de l'OES, nous avons recyclé plus de 500 000 tonnes métriques d'appareils électroniques en fin de vie afin de pouvoir protéger l'environnement et réutiliser différentes matières. Les Ontariens peuvent en être fiers! L'année 2017 a vu de plus une sensibilisation accrue du public au recyclage grâce à d'importantes initiatives, ainsi qu'une réduction des coûts. Je tiens donc à remercier notre équipe, et le public en général, de ces excellents résultats. Nous sommes heureux d'avoir offert des services de recyclage sûrs et efficaces au nom de quelque 900 intendants et de tous les Ontariens. »

*Lynda Kitamura*  
Directrice générale, Ontario Electronic Stewardship.

**Collecte et accessibilité accrues :**  
Depuis la mise en place du programme, nous avons détourné des sites d'enfouissement 507 619 tonnes métriques de produits électroniques en fin de vie (PEFV) afin de pouvoir protéger l'environnement, et ce grâce à 902 points de collecte et 377 activités et événements de collecte communautaires. En Ontario, 99,7 % des personnes vivent dans un rayon d'environ 25 km d'un centre de dépôt.

**Effizienz et efficacité du programme :**  
En 2017, l'OES a réduit les coûts du programme grâce à des mesures d'effizienz et d'efficacité. La bonne santé financière ainsi que la stabilité du programme se sont poursuivies, puisque 87 % des coûts ont été consacrés à la gestion et à la collecte des produits et que le coût total par tonne a été de 1 077 \$.

**Tendance liée à l'allègement du poids :**  
La question de l'allègement du poids des appareils électroniques reste importante pour la détermination de mesures de performance efficaces. L'évolution des téléviseurs illustre cette tendance, puisque nous sommes passés des tubes cathodiques aux écrans DEL et à cristaux liquides, qui sont plus minces et plus légers. En matière de durabilité, la réduction du tonnage est une bonne chose, mais il faut en tenir compte dans notre vision pour l'avenir ainsi que pour établir des critères et des mesures de performance.

**Plein feu sur l'éducation au recyclage :**  
Cette année, l'OES a concentré une grande partie de ses efforts de communication sur les ressources réutilisables que renferment les appareils électroniques en fin de vie et sur l'importance de les recycler afin de les réintégrer à la chaîne de fabrication. Ce message a été diffusé dans la presse écrite et à la radio, ainsi que grâce à de nouvelles vidéos d'Alan Nursall, éducateur en sciences. Des événements et activités ont eu lieu dans le cadre de la Semaine de la Terre et de la Semaine de réduction des déchets afin de diffuser le message sur la récupération des ressources.

**Mise à jour réglementaire :**  
En matière de recyclage, les changements se poursuivent. En effet, grâce à l'adoption, début 2016, du projet de loi 151, ainsi que de l'avancée vers une stratégie pour une économie circulaire, l'année 2017 a vu une augmentation des activités allant dans le sens de la Loi sur la récupération des ressources et l'économie circulaire. L'OES poursuivra le très important programme de recyclage des produits électroniques en vertu de la Loi sur le réacheminement des déchets jusqu'à ce que ses activités cessent, c'est-à-dire le 30 juin 2020. D'ici là, l'OES continuera à se consacrer pleinement à la gestion d'un programme de recyclage efficace, effizienz et pratique.

**Sensibiliser :**  
Comparativement à 2016, 1 % d'Ontariens en plus savent que le programme d'OES existe, pour un total de 66 %. L'OES a également réalisé des sondages auprès des intendants pour mieux comprendre comment leur travail de collecte pourrait être facilité.

# 1.0 SURVOL

## 1.1 INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS

Janvier – Décembre 2017 (non vérifié)

### INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉ



#### Collecte

Indicateurs opérationnels



**Total des produits électroniques usagés collectés**

**52 712**  
tonnes



Collecte totale<sup>1</sup>  
(2016 = 60 139 tonnes)

**3,92**  
kg/habitant



Poids total collecté par habitant<sup>2</sup>  
(2016 = 4,47 kg/habitant)

Mesures relatives au poids des produits électroniques réglementés collectés dans le cadre du programme de recyclage.

#### Accès

Indicateurs d'accessibilité



**Points de dépôt et activités de collecte**

**99,7 %**



En Ontario, 99,7 % des habitants vivent dans un rayon de 25 km d'un point de dépôt.  
(2016 = 99,7%)

**377**

Total des activités et des événements de collecte  
(2015 = 381)

**902**

Nombre total des points de dépôt de l'OES  
(2016 = 877)

Mesures relatives à l'accessibilité au programme aux fins de recyclage des produits électroniques réglementés.

#### Niveau de connaissance

Indicateurs relatifs au niveau de notoriété du programme par le public et à la participation de l'industrie

Mesures relatives à la connaissance du programme par le public ainsi qu'à la participation directe de l'industrie pour conformité environnementale.



**Connaissance du programme par le public et participation de l'industrie**

**66 %**  
(augmentation de 1 %)



Pourcentage de la population au courant du programme. Ipsos-Reid Juin 2017.  
(2016 = 65 %)

**938**

Fabricants, détaillants et autres membres de l'industrie participant au programme (y compris les intendants/contributeurs et les contributeurs secondaires).

#### Coût

Indicateurs financiers

**56 754 747 \$**



**Coût global du programme**  
(2016 = 60 740 274 \$)

**1 077 \$**



**Coût total du programme par tonne**

**939 \$**

(2016 = 895 \$)  
Coût opérationnel total par tonne

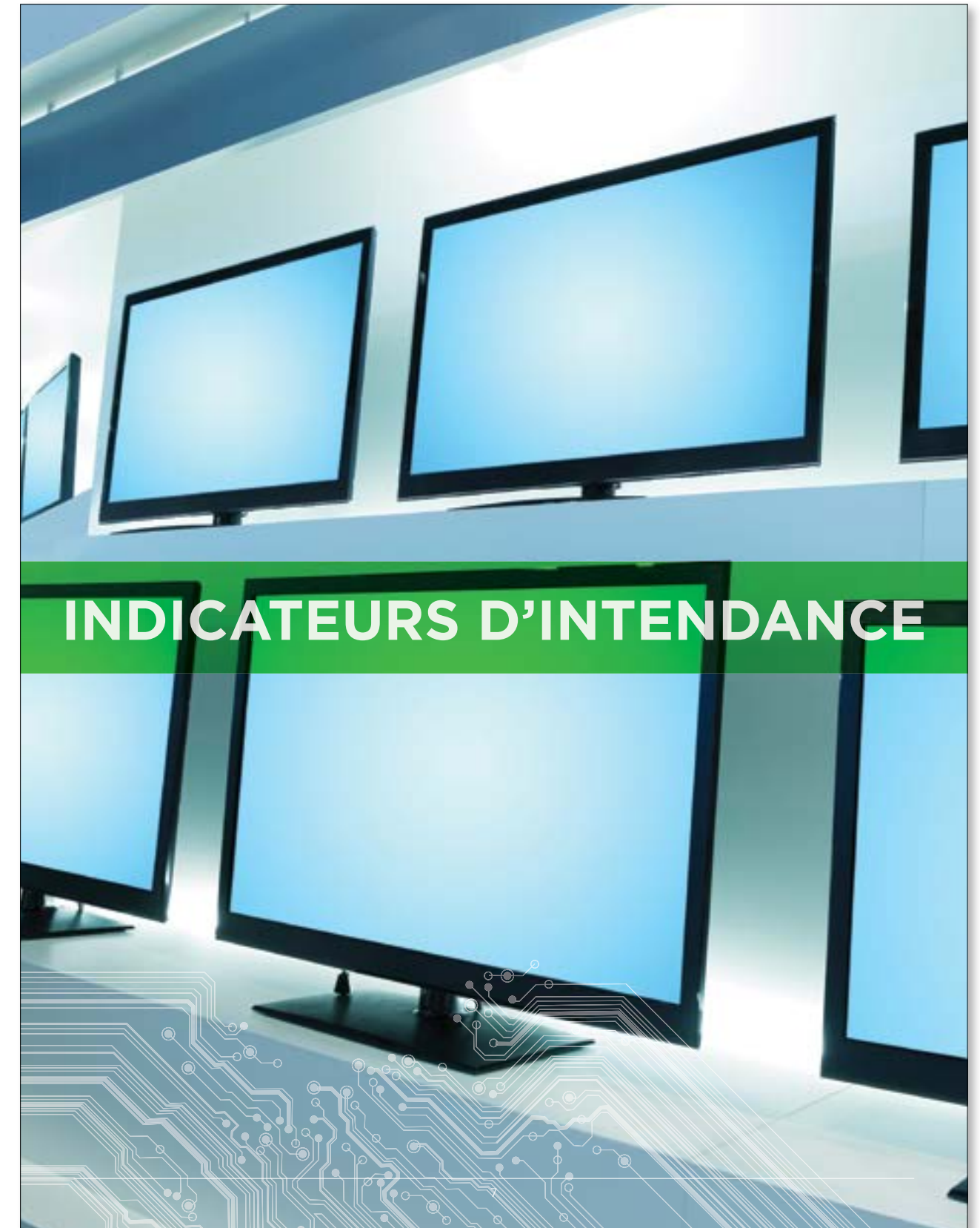
**81 \$**

(2016 = 69 \$)  
Coût administratif total par tonne

**57 \$**

(2016 = 46 \$)  
Coût total par tonne pour la promotion et la sensibilisation

1. Comprend les produits déposés dans les points de dépôt de l'OES, les produits des sites de traitement de l'OES – à travers les mesures incitatives –, ainsi que les dépôts de produits électroniques en fin de vie des intendants.  
2. Calculs sur la population faits à partir des données du recensement de 2016 de Statistique Canada.



## 2.0 INDICATEURS D'INTENDANCE

### 2.1 INTENDANCE : APERÇU

En Ontario, les fabricants, les détaillants, les distributeurs et les fournisseurs de produits électroniques réglementés sont tenus de s'inscrire auprès de l'OES et de payer des frais pour financer le programme de l'OES.

Les intendants (entreprises désignées) ou les contributeurs (entreprises responsables en matière de déclaration pour les intendants) enregistrent les rapports et paient les frais à l'OES en fonction du nombre d'unités pénétrant dans le marché ontarien.

#### TABLEAU 1.0 A) - RÉSUMÉ DES INDICATEURS D'INTENDANCE

2017 INDICATEURS D'INTENDANCE

<b>Entreprises notifiées depuis le début du programme</b>	<b>Entreprises notifiées</b>	<b>Total pour les intendants/ Contributeurs/ Contributeurs secondaires</b>
5 109	43	
<b>Nombre total d'unités déclarées</b>	<b>Total des frais versés</b>	
27 513 674	55 543 686 \$	938
<b>Ententes en vigueur avec les contributeurs et contributeurs secondaires</b>	<b>Ententes annulées avec les contributeurs et les contributeurs secondaires</b>	<b>Total des nouvelles ententes</b>
6 264	259	171 ententes avec les contributeurs 180 ententes avec les contributeurs secondaires
<b>Unités EEE autogérées par les intendants</b>	<b>Total des DEEE autogérés en kilogrammes</b>	
920 034	147 144 kg de produits recyclés 647 177 kg de produits réutilisés et remis en état	



déchets électroniques

Des concentrations de matières précieuses, comme **l'or, l'argent et le platine, de 40 à 50 fois supérieures** aux extractions minières.

Chiffres provenant du Rapport Écoconception 2015



Les équivalents CO<sub>2</sub> évités grâce aux activités de recyclage des DEEE au Canada correspondent au retrait annuel de **17 684** véhicules automobiles.

## 2.0 INDICATEURS D'INTENDANCE

### TABLEAU 1.0 B) NOMBRE RÉEL D'UNITÉS FOURNIES EN ONTARIO POUR UTILISATION

Unités fournies au marché en 2017

Produit	Nombre réel d'unités EEE déclarées
Appareils d'affichage	2 021 893
Ordinateurs portables et de bureau	3 158 435
Imprimantes et périphériques	22 314 913
Appareils d'impression et de copie posés au sol	18 523

### 2.2 CONFORMITÉ DES INTENDANTS ET DES CONTRIBUTEURS : SURVOL

Grâce aux efforts en matière de conformité, l'OES s'assure que les intendants et les contributeurs se conforment aux exigences du programme ainsi qu'à leurs obligations en vertu de la Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets.

Les parties suivantes se rapportent aux méthodes de gestion des risques en matière de conformité. Les intendants, les contributeurs et les autres parties prenantes ont un intérêt mutuel à respecter les exigences et la loi, afin de renforcer l'équité du programme et de protéger son intégrité. Le cas échéant, l'OES utilise diverses méthodes pour faire respecter les exigences et la loi, conformément aux conditions énoncées dans les ententes ainsi qu'au programme et aux règles connexes.

La question de conformité comprend plusieurs aspects :

- 1. Identification des intendants qui doivent déclarer les produits, mais qui ne sont pas inscrits auprès de l'OES.**
- 2. S'assurer que les intendants désignés remettent les rapports mensuels, conformément aux exigences de l'OES et aux règles relatives au versement des frais EE, en vertu de la Loi sur le réacheminement des déchets et dans le cadre du programme des DEEE.**
- 3. Vérification de l'exactitude des rapports déposés.**

Les efforts de gestion des risques en matière de conformité sont indiqués sur notre site Web et présentés dans le tableau 2 ci-dessous. Il s'agit des activités réalisées en 2017.

## 2.0 INDICATEURS D'INTENDANCE

### TABLEAU 2.0 INTENDANTS/CONTRIBUTEURS

#### SUIVI ET CONFORMITÉ EN 2017

Types d'activités en matière de surveillance et de conformité pour les intendants :

1. Identifier les intendants potentiels
2. Assurer le recouvrement des revenus de l'OES
3. Vérifier le nombre d'unités déclarées et les frais versés

2017	Intendants/ Contributeurs
Activités en matière de surveillance et de conformité	
Courriers de notification	43
Rapport d'étape trimestriel en cours sur les courriers de notification : déclaration – obligatoire	32
Rapport d'étape trimestriel en cours sur les courriers de notification : déclaration – non obligatoire	11
Courriers de notification envoyés depuis le lancement du programme	294
Trimestre en cours, courrier de notification sur déclaration obligatoire, retardataires	9
Courrier de notification, déclarants restants	7
Vérifications de conformité : réalisées	74
Vérifications de conformité : en cours	14



## FOURNISSEURS DE SERVICES

## 3.0 INDICATEURS POUR LES FOURNISSEURS DE SERVICES

### 3.1 SURVOL DES FOURNISSEURS DE SERVICES

Le programme de l'OES permet de collecter des produits électroniques en fin de vie grâce à un réseau de points de dépôt autorisés et de groupeurs enregistrés par les transformateurs primaires certifiés par le RQO qui passent des contrats avec les transformateurs de l'OES. Tous les transformateurs ont été vérifiés en fonction du Programme de qualification des recycleurs (PQR). Le réseau actuel des fournisseurs de services offre une capacité suffisante pour traiter efficacement les tonnes de produits collectés.

Afin d'acheminer les produits à partir des points de dépôt de l'OES vers les groupeurs puis vers les transformateurs, l'OES utilise un réseau d'entreprises de transport, de reconditionnement et de regroupement. Pour ce faire, l'OES procède par appels d'offres. Les groupeurs retenus fournissent aux transformateurs des produits électroniques usagés. L'OES verse un montant aux transformateurs pour les produits admissibles qu'ils reçoivent.

TABLEAU 3.0 TYPES DE FOURNISSEURS DE SERVICES

Types de fournisseurs de services	Nombre total des points de dépôt autorisés par l'OES
Services de collecte	902
Compagnies de transport	64
Transformateurs primaires	11
Réutilisation/Remise en état	29
Services de groupement	9
Fournitures, services spéciaux et reconditionnement	38

### 3.2 CONFORMITÉ DES FOURNISSEURS DE SERVICES : SURVOL

L'OES veille à ce que ses fournisseurs de services se conforment aux exigences du programme. Les fournisseurs de services et les parties prenantes ont un intérêt mutuel quant au renforcement des normes du programme et à la protection de son intégrité, ce qui passe par la conformité. Les fournisseurs de services concluent des contrats avec l'OES et doivent satisfaire aux exigences du programme. Les sanctions vont du remboursement des incitatifs au recouvrement des frais

versés, en passant par la suspension de la participation au programme. L'OES a conclu des ententes et des contrats avec divers fournisseurs de services.

Chacun de ces fournisseurs doit respecter les exigences et les normes de l'OES.

Tous les efforts de gestion des risques sont indiqués sur notre site Web et sont présentés dans le tableau 4 ci-dessous, avec les activités annuelles.

## 3.0 INDICATEURS POUR LES FOURNISSEURS DE SERVICES

TABLEAU 4.0 FOURNISSEURS DE SERVICES

### SUIVI ET CONFORMITÉ : RAPPORT TRIMESTRIEL DES FOURNISSEURS DE SERVICES

Types d'activités en matière de surveillance et de conformité pour les fournisseurs de services :

1. Visite des sites, vérifications internes ou par un tiers
2. Équilibrage de masse
3. Recouvrement financier

2017	Sites d'OES	Sites RR d'OES	Transformateurs d'OES	Sites groupeurs
Activités en matière de surveillance et de conformité				
Examens réalisés ou en cours	202	227	24	216
Examens en aval réalisés ou en cours			66	
Problèmes de manquements	2	27		20
Suspension		1		4



## 4.0 ACCESSIBILITÉ AU PROGRAMME

L'OES dispose d'un solide réseau de points de collecte autorisés et affiliés et organise des activités auxquelles peuvent participer tous les Ontariens désireux de recycler des produits électroniques en fin de vie.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de sites accessibles en 2017.

**TABLEAU 5.0 - RÉSUMÉ DE L'ACCESSIBILITÉ**

Points de dépôt de l'OES	Sites en 2016	Sites en 2017
Emplacements permanents – municipaux	371	383
Points de dépôt d'OES ajoutés	37	39
Emplacements permanents – non municipaux <sup>1</sup>	561	572
Points de dépôt d'OES ajoutés	100	26
<b>Emplacements permanents, net<sup>2</sup></b>	<b>877</b>	<b>902</b>
Activités spéciales – publiques/municipales	61	61
Activités spéciales – non municipales	318	314
OES Round-up	2	2
<b>Total des activités</b>	<b>381</b>	<b>377</b>
<b>Total pour les groupeurs<sup>3</sup></b>	<b>942</b>	<b>784</b>
<b>Total pour les points de dépôt et les activités</b>	<b>2 200</b>	<b>2 063</b>

1. Le terme « non municipal » ne veut pas forcément dire que les emplacements en question sont ouverts au public.

2. Comprend les emplacements multirésidentiels permanents et les sites satellites.

3. Groupeurs inactifs pendant 18 mois, période finissant en 2017, non inclus dans le total pour 2017.



## 4.0 ACCESSIBILITÉ AU PROGRAMME

L'OES a retenu les services du cabinet Environmental Design and Management Limited (EDM) pour déterminer l'accessibilité au programme en 2017. Le tableau suivant présente les données d'accessibilité pour l'OES, les groupeurs et le programme dans son ensemble. Selon le rapport d'EDM, il y a un point de dépôt de l'OES ou un point de dépôt affilié dans un rayon de 25 kilomètres de 99,7 % des Ontariens.

**TABLEAU 6.0 - RAPPORT SUR L'ACCESSIBILITÉ AU PROGRAMME D'OES**

Points de dépôt de l'OES		Points de dépôt des groupeurs		Accessibilité totale	
Zone desservie	% de la population de l'Ontario vivant dans une zone desservie	Zone desservie	% de la population de l'Ontario vivant dans une zone desservie	Zone desservie	% de la population de l'Ontario vivant dans une zone desservie
10 km	94,9 %	10 km	90,4 %	10 km	96,9 %
25 km	99,6 %	25 km	96,4 %	25 km	99,7 %
50 km	99,8 %	50 km	97,9 %	50 km	99,8 %

<sup>1</sup>EDM – Environmental Design and Management Ltd. Les points de dépôt de l'OES et des groupeurs ont été localisés à l'aide de Google Earth Pro et d'ArcGIS (version 10.2) en étant associés à des latitudes et longitudes. L'adresse municipale et le code postal ont été utilisés pour localiser les points de dépôt, lorsque cela était possible. Lorsque l'adresse et le code postal ne correspondaient pas, nous avons utilisé le village ou la ville. La population des zones géographiques restreintes représente le second ensemble de données (« îlots de diffusion »); ces données, qui proviennent du recensement national de 2016, ont permis d'obtenir la répartition de la population en Ontario. Lors de notre analyse, nous avons utilisé une projection cartographique afin de conserver les distances spatiales. En ce qui concerne les zones rurales, nous avons utilisé des algorithmes pour déterminer l'emplacement de chaque point de dépôt de l'OES selon les distances indiquées, ainsi que pour sélectionner et calculer les populations de recensement présentes dans les rayons obtenus.

<sup>2</sup>Les points de dépôt de l'OES et des groupeurs ont été localisés à l'aide de Google Earth Pro et d'ArcGIS (version 10.2) en étant associés à des latitudes et longitudes. L'adresse municipale et le code postal ont été utilisés pour localiser les points de dépôt, lorsque cela était possible. Lorsque l'adresse et le code postal ne correspondaient pas, nous avons utilisé le village ou la ville. La population des zones géographiques restreintes représente le second ensemble de données (« îlots de diffusion »); ces données, qui proviennent du recensement national de 2016, ont permis d'obtenir la répartition de la population en Ontario. Lors de notre analyse, nous avons utilisé une projection cartographique afin de conserver les distances spatiales. En ce qui concerne les zones rurales, nous avons utilisé des algorithmes pour déterminer l'emplacement de chaque point de dépôt de l'OES selon les distances indiquées, ainsi que pour sélectionner et calculer les populations de recensement présentes dans les rayons obtenus. En ce qui concerne les zones urbaines, une analyse du réseau routier (faite à l'aide de l'outil Réseau routier national) a été effectuée pour déterminer la distance parcourue dans le temps imparti; le polygone correspondant a permis de sélectionner et de calculer les populations du recensement.



## EFFICACITÉ DU PROGRAMME

## 5.0 EFFICACITÉ DU PROGRAMME

En 2017, l'OES a poursuivi ses efforts pour offrir un programme de détournement des DEEE qui soit accessible et respectueux de l'environnement. Grâce à ce programme, 52 712 tonnes de produits électroniques en fin de vie ont été détournées des sites d'enfouissement.

Des objectifs en matière de tonnage avaient été fixés au début du programme de l'OES, en 2009, pour la période initiale de cinq ans, c'est-à-dire de 2009 à 2014. Ces objectifs ont été établis à l'aide des meilleures données dont nous disposions (2008); cependant, aucun autre programme du genre n'existait en Ontario. De plus, les autres programmes provinciaux étaient nouveaux, et l'industrie de l'électronique était sur le point de donner le coup d'envoi à une ère numérique faisant la place à des produits beaucoup plus légers.

En juin 2016, l'OES a soumis une proposition sur les objectifs pour 2016 ainsi qu'une mise à jour du modèle de mise au rebut des produits électroniques, car le modèle en place contenait d'importants écarts quant à la durée de vie et à la vente des produits commercialisés. Le poids des produits a de plus été mis à jour, puisque le poids des téléviseurs a diminué de près de 57 % depuis le lancement du programme. L'allègement du poids, la miniaturisation et la consolidation des produits commencent à se produire à un rythme rapide et doivent être pris en compte lors de l'établissement des critères des programmes.

Voir la liste des produits au tableau 7.

En Ontario, les 52 712 tonnes collectées en 2017 représentent 3,92 kg par habitant. Depuis le début du programme (2009) jusqu'à la fin de l'année 2017, l'OES

a permis de détourner et de traiter 507 619 tonnes de produits électroniques en fin de vie.

Les Ontariens s'attendent à ce que les DEEE collectés dans le cadre du programme de l'OES soient traités de manière sûre et dans le respect de l'environnement. L'OES veille à ce que les transformateurs autorisés se conforment à des normes rigoureuses afin de protéger la santé de l'environnement et celle des travailleurs.

La différence entre « collecte » et « recyclage » se rapporte aux matériaux qui ne sont pas détournés à des fins de recyclage. Cela comprend les matériaux qui sont mis en décharge parce que leur valeur est faible ou nulle (p. ex. le bois traité d'une ancienne console de téléviseur). Ces matériaux, qui sont récupérés sous forme de résidus, ne sont pas utilisés à d'autres fins; de plus, les matériaux organiques disparaissent lors du procédé de fonte (p. ex. les matières plastiques qui sont consommées sous forme d'énergie sans être récupérées). En ce qui concerne le plan du programme relatif aux DEEE, les matériaux qui sont collectés et envoyés aux transformateurs de l'OES sont associés à un taux de recyclage global de 84 %. Ce taux correspond au pourcentage total des matériaux qui ont été détournés des sites d'enfouissement pendant le processus de recyclage.

Pour obtenir un résumé détaillé des matériaux recyclés après application des taux de rendement, voir le tableau 8 ci-dessous.



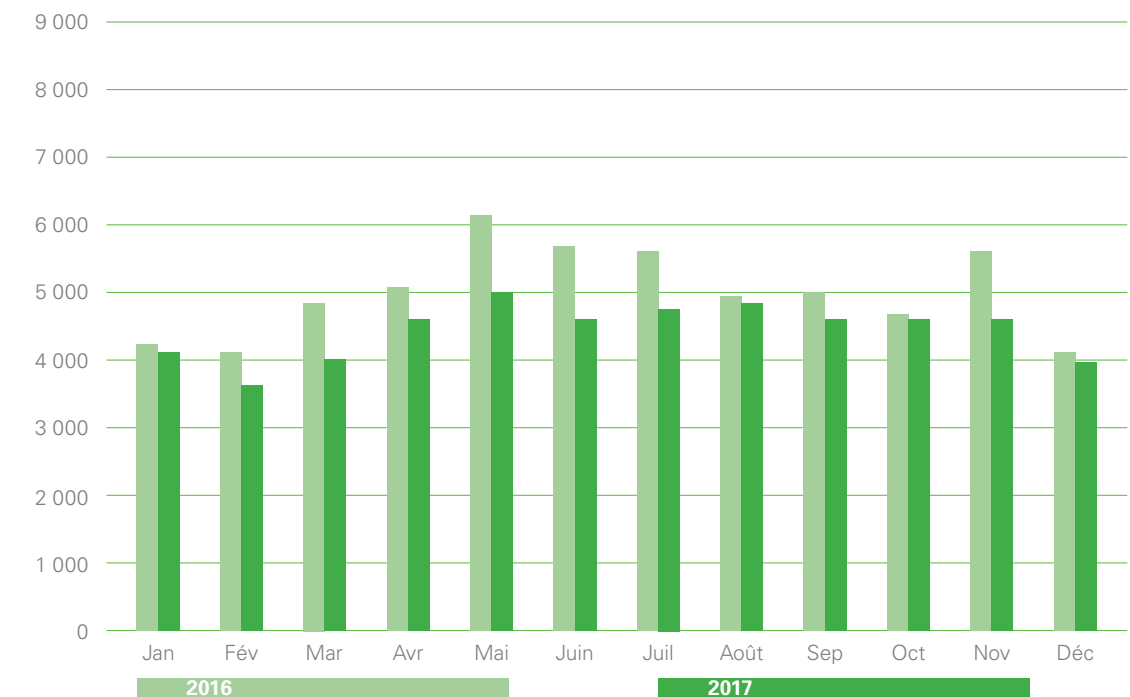
## 5.0 EFFICACITÉ DU PROGRAMME

**TABLEAU 7.0 - NOMBRE TOTAL D'UNITÉS COLLECTÉES**

Catégorie de produit	Tonnage réel
Appareils d'affichage	26 869
Ordinateurs portables et de bureau	6 454
Imprimantes et périphériques	18 495
Appareils posés au sol	894
<b>Total</b>	<b>52 712</b>
<b>Kilos par habitant*</b>	<b>3,92</b>

\*Données démographiques tirées du recensement de 2016

**DEEE collectés en 2017 par rapport à 2016**



## 5.0 EFFICACITÉ DU PROGRAMME

TABLEAU 8.0 - NOMBRE TOTAL D'UNITÉS RECYCLÉES EN 2017

Produits EEE	DEEE envoyés aux transformateurs (tonnage réel)	Taux d'efficacité du recyclage	Total
Appareils d'affichage	25 211	83 %	20 925
Ordinateurs portables et de bureau	4 969	86 %	4 273
Imprimantes et périphériques	17 169	86 %	14 765
Appareils posés au sol	863	82 %	708
<b>Total</b>	<b>48 212</b>	<b>84 %</b>	<b>40 671</b>



## 5.1 RÉUTILISATION ET REMISE EN ÉTAT

### 5.1 RÉUTILISATION ET REMISE EN ÉTAT

En 2017, 28 organisations représentant 29 sites de réutilisation de l'OES ont participé au travail de collecte et de réutilisation.

**TABLEAU 9.0 - RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DE RÉUTILISATION ET DE REMISE EN ÉTAT EN 2017**

Catégorie de produits		Kilos réels
Appareils d'affichage	Écrans d'ordinateur	311 242
	Appareils d'affichage	197 533
Ordinateurs de bureau		1 195 693
Ordinateurs portables		193 024
Périphériques d'ordinateur		647 218
Imprimantes de bureau, appareils de copie et multifonctions		83 773
Téléphones et répondeurs automatiques		
Appareils cellulaires et téléavertisseurs		
Appareils d'imagerie, audio et vidéo	Personnels/Portables	
	Maison/Non portables	
	Ensembles de cinéma maison	
	Véhicule marché secondaire	
Imprimantes de bureau, appareils de copie et multifonctions posés au sol		
Total pour les catégories d'appareils		2 628 483



Texte de :  
**DEMAIN**

**PROMOTION ET ÉDUCATION**

Les appareils électroniques que nous utilisons tous les jours sont remplis de ressources réutilisables. Le recyclage des appareils en fin de vie permet donc de récupérer des ressources naturelles grâce à la réutilisation responsable.

**RECYCLER MES ÉLECTRONIQUES**

Pour savoir ce que vous pouvez recycler et où, rendez-vous à [recycleMYelectronics.ca/ON](http://recycleMYelectronics.ca/ON)

Parc provincial Bon Echo, Ontario

## 6.0 PROMOTION ET ÉDUCATION

**Les activités de promotion et d'éducation restent des éléments centraux du Programme des DEEE de l'OES. Ces activités permettent d'informer les habitants de l'Ontario sur l'importance de la gestion responsable des appareils électroniques en fin de vie tout en leur offrant des renseignements sur les points de dépôt.**

L'OES a élargi sa stratégie de communication en 2017 pour mettre l'accent sur les ressources récupérables contenues dans les produits électroniques en fin de vie, et pour diffuser ce message lors de la Semaine de la Terre et de la Semaine de réduction des déchets ainsi que grâce à de nouveaux partenariats avec les médias et à la nouvelle salle de classe mobile interactive de Recycler mes électroniques.

### 6.1 ÉTUDE DE MARCHÉ QUALITATIVE ET NOTORIÉTÉ DU PROGRAMME :

En 2017, l'OES a demandé à Ipsos Reid de déterminer le niveau notoriété du programme. Ipsos Reid a donc mené une étude auprès d'adultes vivant en Ontario; les données de cette étude ont été pondérées selon la région, l'âge et le sexe. Comparativement à 2016, 1 % d'Ontariens en plus savent que le programme d'OES existe, pour un total de 66 %.

Résultats de l'étude 2017 sur le niveau de notoriété du programme :

Niveau de notoriété en 2017	18-34 ans	35-54 ans	55 ans et plus
66 %	59 %	58 %	68 %



## 6.0 PROMOTION ET ÉDUCATION

### 6.2 PROMOTION ET ÉDUCATION

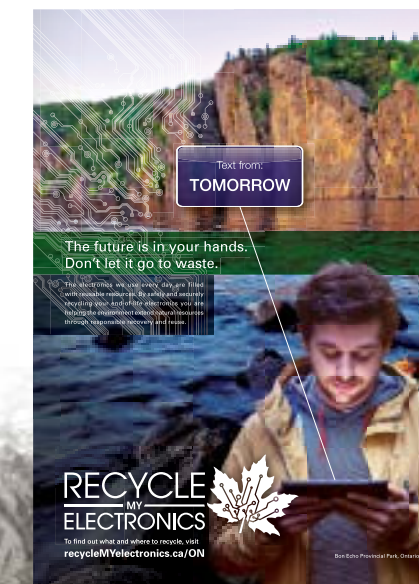
#### APERÇU DES ACTIVITÉS

En 2017, les publicités diffusées à la radio et publiées dans la presse, en ligne et sur les panneaux d'affichage ont permis de diffuser le message de l'OES sur la gestion responsable des produits électroniques en fin de vie.

Promotion tactique	
Méthodes	Impressions
Publicités radiodiffusées	24 044 592
Publicités imprimées, Mois de la Terre	1 883 300
Publicités imprimées régionales	2 610 694
Panneaux d'affichage (stations TTC et Go Train)	44 812 857

#### Nouvelles publicités

Affiche pour GO Train



## 6.0 PROMOTION ET ÉDUCATION

### 6.3 MARKETING NUMÉRIQUE

#### Recycler mes électroniques (trafic Web) Site Web de Recycler mes électroniques :

- Le site Web de Recycler mes électroniques a été consulté 364 021 en 2017, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2016.
- Par rapport à 2016, le nombre de visiteurs uniques a augmenté de 10,4 %.**
- Les personnes consultent ce site davantage avec des appareils mobiles (171 785) que des ordinateurs de bureau (123 217).
- La page sur les « points de dépôt » est la plus consultée après la page d'accueil.

#### OES (trafic Web) Site ontarioelectronicstewardship.ca :

- En 2017, ce site a été consulté 63 110 fois, soit une baisse de 10,2 % par rapport à l'année précédente.
- Le nombre de visiteurs uniques a été de 50 272 en 2017, soit une baisse de 8,7 % par rapport à l'année précédente.

recycleMYelectronics.ca/ON

Mois réel	2017	2016
<b>Nombre total de visites (sessions)</b>	364 021	336 916
<b>Visites uniques (utilisateurs)</b> (en un mois)	295 054	267 201
<b>Pages consultées</b>	649 551	678 715
<b>Taux de rebond**</b>	61,36 %	55,78 %
<b>Durée moyenne de la visite</b>	1,03	1,19
<b>Visites, glissement annuel % +/-</b>	↑ 8,05 %	
<b>Visites uniques, glissement annuel % +/-</b>	↑ 10,42 %	

OntarioElectronicStewardship.ca

2017	2016
63 110	70 310
50 339	55 031
187 234	188 083
24,66 %	29,42 %
1,45	1,45
↓ -10,24 %	
↓ -7,47 %	

\*\* Le taux de rebond se rapporte au pourcentage de sessions pour une seule page.



## 6.0 PROMOTION ET ÉDUCATION

### 6.4 RELATIONS PUBLIQUES, PARTENARIATS AVEC LES MÉDIAS :

#### The Toronto Star et Metro News

L'OES a collaboré avec TorStar pour diffuser ses messages sur TheStar.com et MetroNews.ca. Cette campagne exclusivement numérique a connu un énorme succès grâce à une bonne planification stratégique qui a su tirer parti des enseignements de la campagne précédente.

Deux vidéos et deux articles ont été présentés sur TheStar.com et MetroNews.ca; ils ont été consultés 7 255 fois (soit 140 % de l'objectif fixé). La campagne d'automne de Recycler mes électroniques a généré plus de 2,8 millions de contacts.

Pendant la Semaine de la réduction des déchets, la campagne a eu une incidence maximale grâce à certaines tactiques de sensibilisation de masse, mettant seulement à profit celles qui avaient bien fonctionné pendant la Semaine de la Terre et la campagne de printemps. Le nombre de contacts a été de 2,4 millions en seulement une semaine, et le site a été consulté plus de dix-neuf mille fois.



#### Vice Media

OES a collaboré avec Vice Media, à travers Motherboard, pour produire deux articles qui ont été publiés sur Facebook et Twitter. La campagne a largement dépassé les critères de référence internes et a touché un public très intéressé.

#### Les résultats sont :

Article consulté 25 819 fois.

27 198 impressions (nombre total pour « J'aime », les commentaires et les partages).

Taux d'engagement de 3,68 % (30 % supérieur au critère de référence).

86 % du trafic pour les 18 à 44 ans.

Les résultats de cette campagne ont été excellents, soit 39 % de plus que l'objectif fixé.



## 6.0 PROMOTION ET ÉDUCATION



### Conversation avec des experts

Une fois de plus, l'OES a donné à Marc Saltzman, expert du secteur des technologies, ainsi qu'à Alan Nursall, expert en éducation scientifique, l'occasion de discuter des appareils électroniques en fin de vie et de souligner l'importance liée à la récupération des ressources. La conversation avec des experts a été présentée sur Newstalk 1010 lors des campagnes menées au printemps et en automne. Des communiqués de presse audio ont également été diffusés sur 680 News. Nos deux experts ont de plus donné des entrevues sur Indie88.1.

Marc Saltzman a parlé du recyclage des produits électroniques à la radio et à la télévision. Il a fait des apparitions sur CTV, Global et CP24 et a participé à des émissions sur 680 News et Newstalk 1010. Il a également fait la promotion du recyclage des produits électroniques en fin de vie à l'émission de radio Tech Talk.

Alan Nursall quant à lui a donné des entrevues sur la plateforme en ligne du Toronto Star, avec également une vidéo de lui discutant de la récupération des ressources et de l'impact environnemental du recyclage. Il est également mis en vedette dans deux nouvelles vidéos de l'ARPE présentées sur le site Web de Recycler mes électroniques ainsi que dans la nouvelle publicité télévisée à l'échelle nationale.



### Indie88

L'OES a collaboré avec Indie88.1 pour diffuser ses messages pendant des émissions, grâce à la sensibilisation numérique et sociale et pendant les activités des équipes de rue.

L'équipe d'Indie a créé trois messages commandités, des publicités Facebook et des publicités promotionnelles, lesquels ont été consultés 8 269 fois et ont généré 543 517 impressions. Indie a également mené une campagne éclair en diffusant 76 spots publicitaires en moins de deux semaines, générant en tout 459 800 impressions, ainsi que quatre messages sur les réseaux sociaux le jour de l'événement, générant 80 400 impressions. Cette campagne a été accueillie très favorablement, et la radio a collecté des appareils électroniques dans le cadre de la campagne éclair.

Les équipes de rue d'Indie88.1 se sont rendues dans 278 activités et événements entre avril et novembre 2017, générant plus de 19,7 millions d'impressions.

Sur les ondes, Recycler mes électroniques a été présenté dans des spots publicitaires de trente secondes ainsi que dans des spots éducatifs de soixante secondes mettant en vedette Marc Saltzman et Alan Nursall. Une émission en extérieur a été réalisée lors de l'événement printanier « Evergreen Brick Works ». Des spots promotionnels de quinze secondes ont également été réalisés pour promouvoir le parrainage des équipes de rue. La campagne de diffusion a généré plus de 30,2 millions d'impressions.

En tout, la campagne de la radio Indie88.1 a généré plus de 70,9 millions d'impressions.

28

## 6.0 PROMOTION ET ÉDUCATION

### 6.5 SALLE DE CLASSE MOBILE DE L'ARPE/ RECYCLER MES ÉLECTRONIQUES

En 2017, l'importance du recyclage des produits électroniques en fin de vie a été présentée au public de façon ludique, interactive et immersive. Le lancement réussi de la salle de classe mobile de l'ARPE/Recycler mes électroniques a permis à l'OES de sensibiliser le public dans un environnement autonome et pratique.

La salle de classe mobile, qui a été fabriquée à partir d'un conteneur, propose des vidéos et des jeux qui sont conçus pour éduquer et divertir sur le recyclage des appareils électroniques. Les visiteurs peuvent également y déposer leurs vieux appareils électroniques.

Au cours des festivals et des foires d'automne où avait été installée la salle de classe mobile, les animateurs avaient pour mission de sensibiliser à l'importance du recyclage des produits électroniques en fin de vie. La salle de classe mobile a été installée lors des événements suivants : festival polonais de Roncesvalles, foire d'automne de Milton, foire d'automne de Markham, foire du comté de Norfolk et le Waterfront Artisan Market.

### 6.6 SENSIBILISATION COMMUNAUTAIRE

#### L'OES a organisé 377 activités de collecte en 2017.

Trois activités de collecte d'importance ont été organisées en 2017, ainsi qu'une collecte interentreprises, avec notamment une émission radio en extérieur. L'activité en langue chinoise à Woodside Square a de nouveau eu lieu en 2017, ainsi que l'activité au centre Evergreen Brick Works. Pour chacune de ces activités, des trousseaux ainsi que du matériel promotionnel avaient été créés.

Les événements en question nous ont permis de collecter 90 tonnes d'appareils électroniques en fin de vie, ont généré 10 387 289 impressions et ont permis de faire augmenter le nombre de visiteurs sur le Web de 41,3 %.

#### Résumé des événements promotionnels et de la collecte interentreprises

##### Semaine de la Terre

##### Woodside Square :

L'OES a organisé son activité annuelle de sensibilisation et de collecte pour la communauté chinoise, lors de la Semaine de la Terre. Il y avait, pour cette activité qui s'est déroulée au Woodside Square, des panneaux en chinois, du personnel bilingue ainsi qu'une émission en extérieur avec Fairchild Radio. L'activité a permis de collecter 63,7 tonnes métriques d'appareils électroniques en fin de vie.



29

## 6.0 PROMOTION ET ÉDUCATION

### Evergreen Brick Works :

L'OES a organisé une activité de collecte à grande échelle au centre Evergreen Brick Works, avec une émission de radio en extérieur animée par Indie88. L'équipe a rencontré quelque 350 visiteurs et diffusé le message sur le recyclage responsable et sûr des appareils électroniques; il a de plus collecté 2,1 tonnes métriques d'appareils en fin de vie.



### IKEA Ottawa :

Dans le cadre du projet pilote avec IKEA, qui a été annoncé dans la presse écrite et à la radio, un rabais de 15 \$ était offert pour des achats de 150 \$ en magasin lorsque les clients apportaient un appareil électronique en fin de vie le jour de l'événement. Cette initiative a permis de collecter 8,15 tonnes métriques d'appareils électroniques en fin de vie.

### Collecte interentreprises de produits électroniques en fin de vie au Liberty Village :

Ce partenariat entre l'OES et Liberty Village BIA, dont la promotion a été faite sur Indie88, a de nouveau permis de sensibiliser les entreprises au recyclage des appareils électroniques; deux tonnes métriques d'appareils en fin de vie ont été collectées.



### Semaine de réduction des déchets

#### Partners in Project Green :

Dans le cadre de sa campagne sur la Semaine de réduction des déchets, l'OES a fait équipe avec Partners in Project Green pour promouvoir son programme et collecter des appareils électroniques en fin de vie grâce à des bacs placés dans des entrées de bureaux et des centres communautaires.

En 2017, 23 organisations ont inscrit plus de 70 sites pour participer à cette campagne, et l'OES a collecté 6,33 tonnes métriques d'appareils électroniques en fin de vie.

#### Collecte interentreprises de produits électroniques en fin de vie :

L'OES a organisé des collectes d'appareils électroniques en fin de vie à l'intention des entreprises. L'initiative a permis de collecter 1 168 kg d'appareils à Roncevaux, 299 kg à Milton et 214 kg à Markham.

#### Festivals et foires d'automne :

Des activités et des événements de collecte ont été organisés dans de nombreux festivals et foires d'automne, avec notamment la salle de classe mobile de l'ARPE/ Recycler mes électroniques et la présence de personnel pour sensibiliser le public et inciter à recycler les produits électroniques en fin de vie.

Des activités ont été organisées lors du festival polonais de Roncesvalles, la foire d'automne de Milton et la foire de Markham, pendant lesquels six tonnes d'appareils électroniques en fin de vie ont été collectées.

#### Matériel destiné aux points de vente

Des brochures sont fournies gratuitement à tous les détaillants afin de pouvoir informer les personnes qui achètent des appareils électroniques. Quelque 3 030 brochures ont été distribuées en 2017.

Cliquer sur le lien suivant pour lire la brochure créée pour les consommateurs en 2017 :

[www.recyclemyelectronics.ca/wp-content/uploads/2017/12/EPRA\\_EHF\\_2017\\_Brochure\\_ON\\_Dec1\\_v2.pdf](http://www.recyclemyelectronics.ca/wp-content/uploads/2017/12/EPRA_EHF_2017_Brochure_ON_Dec1_v2.pdf)

Communication avec les parties prenantes

- Des bulletins ont été envoyés chaque trimestre aux parties prenantes.
- Des webinaires ont été réalisés pour les intendants.

## 7.0 NOUVEAUX THÈMES LIÉS AU PROGRAMME

L'allègement du poids ainsi que la consolidation et la miniaturisation des produits, qui restent des tendances dans l'industrie des produits électroniques, créent des défis lorsqu'il s'agit d'établir des paramètres et des mesures précis pour le programme.





## 8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

États financiers

### ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

Exercice clos le 31 décembre 2017

## 8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS



KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.  
Vaughan Metropolitan Centre  
100 New Park Place, Suite 1400  
Vaughan (Ontario) L4K 0J3  
Canada  
Téléphone 905-265-5900  
Télécopieur 905-265-6390

### RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de Ontario Electronic Stewardship

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Ontario Electronic Stewardship, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse. KPMG Canada fournit des services à KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.

## 8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS



Page 2

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Ontario Electronic Stewardship au 31 décembre 2017 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*KPMG s.r.l. / SENGRL*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 26 mars 2018  
Vaughan, Canada

## 8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

### ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

Bilan

Au 31 décembre 2017, avec informations comparatives de 2016

	2017	2016
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Trésorerie	21 211 107 \$	24 060 912 \$
Placements (note 2)	15 608 108	15 462 321
Débiteurs	12 478 282	12 569 820
Charges payées d'avance	81 377	6 515
	49 378 874	52 099 568
Immobilisations (note 3)	3 869	18 103
	49 382 743 \$	52 117 671 \$
<b>Passif et actif net</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	5 779 734 \$	7 720 134 \$
Actif net		
Actif net investi en immobilisations	3 869	18 103
Réserve pour éventualités (note 5)	43 599 140	44 379 434
	43 603 009	44 397 537
	49 382 743 \$	52 117 671 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

\_\_\_\_\_, administrateur

## 8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

### ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2017, avec informations comparatives de 2016

	2017	2016
<b>Produits</b>		
Droits de gestion	55 543 686 \$	69 199 783 \$
Placement	416 533	305 113
	<u>55 960 219</u>	<u>69 504 896</u>
<b>Charges d'exploitation directes</b>		
Gestion du matériel	49 482 917	53 854 441
<b>Autres charges</b>		
Charges partagées liées aux activités de promotion et d'éducation	2 998 848	2 758 158
Administration de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources	878 458	552 907
Mise en œuvre et administration du programme (note 6)	3 394 524	3 574 768
	<u>7 271 830</u>	<u>6 885 833</u>
	<u>56 754 747</u>	<u>60 740 274</u>
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>	<b>(794 528) \$</b>	<b>8 764 622 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## 8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

### ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 décembre 2017, avec informations comparatives de 2016

				2017	2016
	Investi en immobilisations	Non affectés	Réserve pour éventualités	Total	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	18 103 \$	– \$	44 379 434 \$	44 397 537 \$	35 632 915 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(14 234)	(780 294)	–	(794 528)	8 764 622
Virement depuis la réserve pour éventualités (note 5)	–	780 294	(780 294)	–	–
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>3 869 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>43 599 140 \$</b>	<b>43 603 009 \$</b>	<b>44 397 537 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## 8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

### ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2017, avec informations comparatives de 2016

	2017	2016
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(794 528) \$	8 764 622 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	11 053	67 074
Élément hors trésorerie du revenu de placement	(115 343)	(130 540)
Perte sur la cession d'immobilisations	3 181	–
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	91 538	339 315
Charges payées d'avance	(74 862)	22 424
Créditeurs et charges à payer	(1 940 400)	(1 515 045)
	(2 819 361)	7 547 850
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(15 492 765)	(15 331 781)
Produit tiré des placements	15 462 321	15 299 954
	(30 444)	(31 827)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(2 849 805)	7 516 023
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	24 060 912	16 544 889
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>21 211 107 \$</b>	<b>24 060 912 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## 8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

### ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2017

L'organisme Ontario Electronic Stewardship (« OES » ou l'« organisme ») a été créé afin d'agir en qualité d'organisme de financement industriel pour l'administration des programmes provinciaux visant la réduction, le réemploi et le recyclage des déchets électriques et d'équipements électroniques (« DEEE ») en vertu de la *Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets*. L'organisme est un organisme sans but lucratif et, de ce fait, il n'est pas assujéti à l'impôt.

Le 20 septembre 2007, l'organisme a été formellement constitué dans la province de l'Ontario en tant que corporation sans capital social.

Le 9 juillet 2008, l'organisme a été désigné par règlement comme organisme de financement industriel pour les DEEE en vertu de la *Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets*.

La première étape du programme de réacheminement des DEEE a été officiellement entamée le 1<sup>er</sup> avril 2009. Les activités de la première étape du programme ont été élargies afin d'inclure les matières prévues à la deuxième étape et de tenir compte des éléments du plan révisé (étapes 1 et 2) du programme, lequel a été mis en œuvre le 1<sup>er</sup> avril 2010. L'organisme administre le programme de réacheminement des DEEE aux termes d'un accord lié au programme conclu avec Réacheminement des déchets Ontario en date du 10 juillet 2009.

Le 19 février 2013, le ministre de l'Environnement a approuvé la modification du plan du programme de réacheminement des DEEE, autorisant de ce fait l'application des nouveaux principes de recouvrement des coûts liés à l'établissement des droits de gestion. Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2013, les droits de gestion sont établis selon le principe du recouvrement intégral des coûts et une provision est prévue pour les réserves d'exploitation appropriées, le recouvrement d'un déficit antérieur se rapportant à la catégorie des matières sur une période de cinq ans, ainsi que le rapprochement annuel des charges d'exploitation réelles.

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif canadiens.

#### 1. Principales méthodes comptables

##### a) Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report aux fins de la comptabilisation des produits. Les droits de gestion sont perçus par ses intendants inscrits dans la province de l'Ontario qui participent au programme de l'OES. L'organisme comptabilise ces droits dans les produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé ou si son recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits tirés des droits de gestion sont comptabilisés au moment où chaque intendant les déclare et les verse tel qu'il est exigé par la loi en matière d'environnement.

Le revenu de placement correspond aux produits d'intérêts et il est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

## 8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

### ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2017

#### 1. Principales méthodes comptables (suite)

##### b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. L'organisme n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'organisme ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'organisme s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

##### c) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux résultats. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont capitalisées. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de l'organisme d'offrir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Matériel de bureau	5 ans
Conteneurs	10 ans

## 8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

### ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2017

#### 1. Principales méthodes comptables (suite)

##### d) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice visé. Les estimations importantes comprennent les charges à payer pour la gestion des matières. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables de la direction selon les renseignements supplémentaires dont elle disposera ultérieurement.

#### 2. Placements

Les placements se composent de certificats de placement garanti (« CPG ») portant intérêt annuellement à 0,80 % et venant à échéance en avril 2018. Les CPG comprennent les intérêts courus de 115 343 \$ (130 540 \$ en 2016).

#### 3. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2017 Valeur comptable nette	2016 Valeur comptable nette
Matériel informatique	18 152 \$	16 005 \$	2 147 \$	7 796 \$
Matériel de bureau	933	933	–	–
Conteneurs	4 492	2 770	1 722	5 913
Logiciels	899 414	899 414	–	4 394
	922 991 \$	919 122 \$	3 869 \$	18 103 \$

#### 4. Créiteurs et charges à payer

Les créiteurs et charges à payer comprennent un montant de 928 927 \$ (1 233 960 \$ en 2016) au titre des versements à l'État, incluant les montants à payer au titre des taxes de vente harmonisées.

#### 5. Réserve pour éventualités

Le conseil d'administration a constitué une réserve pour éventualités afin d'accumuler les fonds suffisants pour assurer le fonctionnement stable du programme dans des conditions économiques variables. Le total de l'excédent des produits par rapport aux charges qui n'a pas été affecté à l'achat d'immobilisations est transféré dans la réserve. S'il y a un déficit de fonctionnement pendant l'exercice, un transfert sera effectué depuis la réserve pour éventualités dans l'actif net non affecté pour couvrir le déficit.

## 8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

### ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2017

#### 6. Principaux contrats

L'organisme a conclu une entente de service avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques (« ARPE »), selon laquelle, aux termes de l'accord lié au programme, l'ARPE est tenue de fournir des services de gestion et d'administration à l'organisme. L'organisme a versé 2 635 020 \$ (2 920 204 \$ en 2016) à l'ARPE au cours de l'exercice. Les crédettes et les charges à payer comprennent la somme de 326 186 \$ (659 944 \$ en 2016) à verser à l'ARPE.

Tous les membres du conseil d'administration de l'organisme sont membres du conseil d'administration de l'ARPE.

#### 7. Activités futures

Le 8 février 2018, la direction a reçu une lettre du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (le « ministère ») pour lui signifier qu'il donnait à OES une directive lui ordonnant, en vertu de l'article 14 de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets*, de liquider le programme de réacheminement des DEEE dans sa totalité. L'OES doit présenter un plan pour la liquidation du programme à l'Office de la productivité et de la récupération des ressources le 31 décembre 2018, au plus tard. Les activités du programme de réacheminement des déchets cesseront à compter du 30 juin 2020.

#### 8. Gestion des risques liés aux instruments financiers

##### a) Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit découlant de la qualité de ses intendants. Le risque de crédit découle de la possibilité que les membres inscrits de l'organisme soient incapables de remplir leurs obligations. Les intendants de l'organisme sont nombreux et diversifiés, ce qui réduit la concentration du risque de crédit. La direction évalue attentivement la recouvrabilité pour atténuer ce risque. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2016.

##### b) Risque de marché

L'organisme est exposé à un risque de marché découlant des fluctuations dans la vente de produits électroniques grand public dans les régions de la province couvertes par l'organisme. Ce risque est atténué par les baisses correspondantes des dépenses liées à la mise en œuvre du programme et au processus de recyclage ainsi que par la réglementation que veille à faire respecter chaque bureau régional du ministère de l'Environnement. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2016.

##### c) Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt découlant de la possibilité que les fluctuations des taux d'intérêt influent sur la valeur des titres à revenu fixe détenus par l'organisme. L'organisme gère ce risque en détenant des CPG et en échelonnant les échéances des titres qu'elle détient. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2016.




**Dépôt du rapport 2017 de l'Office  
de la productivité et de la  
recupération des ressources  
rendement du programme**


**Le 28 mars 2018**



**Stewardship Ontario**



**Signature du président du conseil d'administration**  
Le conseil d'administration d'Intendance Ontario a approuvé le dépôt du présent rapport à l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR), conformément aux exigences de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets*.



**John Coyne**  
Président  
Conseil d'administration d'Intendance Ontario

2



**Table des matières**

**Section 1 Rendement du Programme de la boîte bleue 2017** ..... 4

Contexte et consultation des parties prenantes ..... 5

Responsables de la gerance – Inscription, dépôt de rapports et audit ..... 6

Rendement du programme de réacheminement des déchets ..... 8

Coût du programme ..... 8

Développement de marchés ..... 8

Verre brisé mélangé ..... 9

Recueillir davantage de matériaux d’usage domestique ..... 9

Plastique stratifié ..... 9

Promotion et éducation ..... 10

Campagne Break the Cycle ..... 10

Médias sociaux ..... 10

**Section 2 Rendement du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux 2017** ..... 11

Contexte et consultation des parties prenantes ..... 12

Responsables de la gerance – Inscription, dépôt de rapports et audit ..... 12

Inscription des fournisseurs ..... 13

Accessibilité ..... 13

Plans de gerance industrielle ..... 14

Rendement du programme par rapport aux objectifs ..... 15

Nombre de tonnes de déchets recueillis en 2017 ..... 15

Nombre de tonnes de déchets réacheminés en 2017 ..... 16

Promotion et éducation ..... 16

Campagne de publicité sur les bouteilles de propane ..... 17

Médias sociaux ..... 17

**Section 3 États financiers vérifiés en 2017** ..... 18



**Section 1**

**Rendement du Programme de la boîte bleue 2017**





## Rapport de 2017 sur le rendement du Programme de la boîte bleue

### Contexte et consultation des parties prenantes

Intendance Ontario est désigné comme étant l'organisme de financement industriel responsable du Programme de la boîte bleue approuvé par le ministre le 22 décembre 2003 et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2004. Pour obtenir plus de renseignements, visitez le site Web d'Intendance Ontario à l'adresse [www.stewardshipontario.ca](http://www.stewardshipontario.ca) et celui de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources à l'adresse <http://www.rpra.ca/Library/WDO-Historical/Programs-Plans/Blue-Box-Program>.

Le 31 octobre 2017, Intendance Ontario a remis son rapport sur le rendement du Programme de la boîte bleue, ainsi que le barème des droits pour l'année 2017 aux responsables de la gérance. La documentation pertinente, notamment des documents de travail, des présentations et des foires aux questions, est publiée à l'adresse <http://www.stewardshipontario.ca/engagement/information-sessions/>.

Le 14 août 2017, le ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario, M. Chris Ballard, a publié une lettre demandant à Intendance Ontario et à l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (l'Office) d'élaborer une proposition visant à modifier le Plan du Programme de la boîte bleue afin de faciliter la transition du modèle actuel de responsabilité partagée au modèle de pleine responsabilité des producteurs. Dans cette lettre, en plus d'énoncer les modalités de la transition entre les municipalités et les producteurs, le ministre a fourni d'autres directives relatives à un certain nombre de grandes catégories dans un addenda. Ces directives concernent principalement ce qui suit :

- Rendement du programme : En vertu du programme modifié, il faudra atteindre un taux de récupération de 75 % du papier à usage graphique et des emballages, et des cibles devront être fixées en fonction des matériaux.
- Réduction des déchets : On a demandé à Intendance Ontario de mettre au point des moyens de décourager l'utilisation de matériaux problématiques ou d'accroître le détournement en fin de vie.
- Amélioration continue : On a demandé à Intendance Ontario d'envisager l'élargissement des services de recyclage aux immeubles d'habitation et aux espaces publics, et de formuler des recommandations en ce sens.

5



Le ministre a demandé à l'Office et à Intendance Ontario d'élaborer conjointement un plan de communications et de gestion des enjeux afin d'assurer une consultation, une communication et un engagement significatifs auprès des intervenants touchés et des peuples autochtones, notamment les responsables de la gérance, les municipalités, les collectivités des Premières nations et l'industrie de la gestion des déchets. Un exemplaire du plan d'engagement et de communication avec les intervenants et les peuples autochtones et de tous les autres documents de consultation est disponible sur le site Web d'Intendance Ontario à l'adresse [www.stewardshipontario.ca/a-bbpb](http://www.stewardshipontario.ca/a-bbpb). Le 19 décembre 2017, l'avant-projet de modification du [Plan du Programme de la boîte bleue](#) a été affiché en vue d'une consultation auprès des intervenants.

### Responsables de la gérance – Inscription, dépôt de rapports et audit

Au 31 décembre 2017, on comptait 1 842 responsables de la gérance inscrits au Programme de la boîte bleue.

Le nombre total de rapports déposés par les responsables de la gérance du Programme de la boîte bleue en 2017 était de 1 407 (comparativement à 1 360 en 2016).

Les droits totaux facturés aux responsables de la gérance du Programme de la boîte bleue en 2017 ont totalisé 121 870 640 \$ (comparativement à 122 872 314 \$ en 2016). Ces droits sont consignés dans l'état des résultats d'Intendance Ontario. La diminution en 2017 est en grande partie attribuable aux variations dans la production des rapports, puisque les recettes générées par les droits représentent 99,3 % du budget en raison des rajustements apportés par les responsables de la gérance. Veuillez prendre note que les rapports des responsables de la gérance pour chacune des obligations des années antérieures et les changements aux rapports des responsables de la gérance pour les années antérieures sont saisis dans l'année de rapport.

L'année 2017 marque la sixième année du programme actuel de vérification de la conformité d'Intendance Ontario, dont le cadre de travail a été établi en partenariat avec Deloitte LLP et PwC selon des pratiques exemplaires adoptées par les autorités européennes à l'égard de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Les critères de sélection des responsables de la gérance qui doivent être soumis à une vérification accordent une plus grande importance à l'amélioration de la qualité des rapports déposés plutôt qu'aux objectifs de volume définis. Quinze vérifications de conformité touchant les rapports relatifs au papier à usage graphique et aux emballages de 2016 ont été entreprises au printemps 2017, ce qui représente 14,49 % des tonnes déclarées.

### Rendement du programme de réacheminement des déchets

Le Programme de la boîte bleue repose sur les activités de collecte et de mise en marché du papier à usage graphique et des matériaux d'emballage des municipalités et des collectivités des Premières nations de l'Ontario. Les municipalités perçoivent des sommes équivalentes à 50 % des coûts d'exploitation engagés en vertu du Programme de la boîte bleue.

6

**Annexe C** – Intendance Ontario (pour les programmes de boîtes bleues et de déchets municipaux dangereux ou spéciaux)



D'après les rapports municipaux soumis à l'aide de la fonction Datacall de l'OPRR, le Programme de la boîte bleue continue de surpasser les cibles de 60 % fixées par le gouvernement et enregistre une légère diminution de son taux global de recyclage, qui est passé de 64,0 % à 62,4 % au cours de la dernière année. Intendance Ontario attribue cette diminution du taux de recyclage à la réduction du nombre de tonnes remises en marché et à l'augmentation du nombre de tonnes de déchets produites. Le nombre de tonnes remises en marché par l'entremise du Programme de la boîte bleue a diminué de 1,9 % en raison de la baisse de la quantité de papier et de papier journal commercialisé. Le taux de recyclage en kilogrammes par habitant affiche une diminution de 1,8 %, ce qui reflète le nombre de tonnes gérées. Le nombre de tonnes produites, une estimation de la quantité totale de papier à usage graphique et d'emballages résidentiels, a légèrement augmenté en raison des bouteilles PET, du plastique stratifié et du verre.

Province	Ontario 2016	Ontario 2015	Écart par rapport à l'année précédente (%)
<b>Rendement en matière de recyclage</b>			
Déchets recyclés (en tonnes)	836 227	852 437	-1,9 %
Déchets produits (en tonnes)	1 340 947	1 332 544	0,6 %
Taux de recyclage	62,4 %	64,0 %	-2,5 %
Objectif de recyclage provincial	60,0 %	60,0 %	0,0 %
Population ayant accès au programme de papier à usage graphique et d'emballage	12 814 578	12 830 228	-0,1 %
Déchets recyclés (en kilogrammes par habitant)	65,3	66,4	-1,8 %
<b>Rendement en matière d'accessibilité</b>			
Nombre de ménages desservis	5 174 930	5 165 154	0,2 %
% de ménages ayant accès au programme de papier à usage graphique et d'emballage	94,6%	95,3%	-0,7%
Sensibilisation des consommateurs	97,0%	97,0%	0,0%

7

**Annexe C** – Intendance Ontario (pour les programmes de boîtes bleues et de déchets municipaux dangereux ou spéciaux)



**Coût du programme**

Le coût net global du Programme de la boîte bleue a diminué de 2,0 %, ou 5,2 millions de dollars, de 2015 à 2016; le coût net par tonne et par habitant, quant à lui, reste stable par rapport aux chiffres de 2015.

Province	Ontario 2016	Ontario 2015	Écart par rapport à l'année précédente (%)
<b>Évolution des coûts</b>			
Déchets recyclés (en tonnes)	836 227	852 437	-1,9 %
Coût net	258 540 366 \$	263 726 504 \$	-2,0 %
Coût net par tonne	309 \$	309 \$	-0,1 %
Coût net par habitant	20 \$	21 \$	-1,8 %
Coût des activités de promotion et d'éducation par habitant	0,64 \$	0,58 \$	9,7 %

**Développement de marchés**

En vertu du Programme de la boîte bleue, Intendance Ontario a l'obligation « d'investir dans des activités de développement de marchés, si possible en partenariat avec d'autres intervenants (p. ex.: secteur privé, et partenaires municipaux, provinciaux et fédéraux) ».

Les investissements continus dans les technologies émergentes et la collaboration avec les partenaires sont deux éléments clés qui contribuent au succès de l'élargissement des marchés des matières recyclables. Intendance Ontario a investi des sommes importantes et a déployé de nombreux efforts en matière de recherche, d'investissement et pour favoriser l'utilisation de certains matériaux, comme le plastique rigide mélangé et la pellicule plastique, et plus récemment, les emballages stratifiés, le verre brisé mélangé et les gobelets de boissons chaudes. Les efforts déployés pour développer des marchés et pour assurer leur durabilité se poursuivent, et le personnel d'Intendance Ontario s'assure de demeurer au fait des plus récentes technologies et approches en la matière afin de veiller à ce que les activités de développement de marchés donnent des résultats tangibles et mesurables. Les grandes lignes de nos travaux des douze derniers mois sont indiquées ci-dessous.

8



**Verre brisé mélangé**

En collaboration avec le Continuous Improvement Fund, Intendance Ontario contribue au financement d’une étude pilote sur la collecte du verre. Le but de ce projet est de comprendre les incidences financières et opérationnelles d’une collecte de verre séparée des autres collectes en bordure des rues. Il étudiera différents aspects de la collecte, comme les coûts globaux, les exigences, les coûts et l’efficacité du parc de véhicules, l’exploitation des installations de récupération de matériaux, les changements dans les taux de résidus et la contamination, la valeur potentielle du verre et l’incidence sur les autres produits. Le projet a commencé pendant les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres de 2017, et il est divisé en deux phases. La première phase consiste en une recherche sur les différentes méthodes de collecte, la seconde phase consistant en une mise en oeuvre pilote. Un rapport sur la première phase du projet est attendu au début de 2018.

**Recueillir davantage de matériaux d’usage domestique**

En 2017, Intendance Ontario a poursuivi ses études sur la composition des déchets issus des collectes porte-à-porte et aux immeubles d’habitation. Ces études sont destinées à recueillir des données pour les acteurs de l’industrie et les municipalités sur les types de papier à usage graphique et de matériaux d’emballage qui sont triés par les résidents pour être recyclés. Huit municipalités participent à ces études. Sur celles-ci, deux effectuent également des vérifications des déchets générés dans les immeubles d’habitation. Les données de ces études fournissent de précieux renseignements sur l’évolution dans l’assortiment des matériaux versés dans la boîte bleue. Ces renseignements peuvent être utilisés par les municipalités et l’industrie dans le but de définir à l’avance les exigences du programme et la communication avec les résidents, afin de bien gérer cette évolution dans l’assortiment des matériaux. Pour tirer davantage profit des données recueillies par les collectes porte-à-porte, des études sur la composition des matériaux conditionnés dans les installations de récupération de matériaux et des études de densité ont été menées au cours de deux saisons dans cinq installations de récupération de matériaux en Ontario. En réaction aux résultats, Intendance Ontario a fourni une série de documents promotionnels à l’intention des municipalités, qui peuvent les utiliser dans le cadre de leur campagne de promotion et d’éducation. En 2017, une nouvelle série de documents promotionnels portant sur la contamination dans la chaîne de recyclage a été conçue. Les documents promotionnels préparés par Intendance Ontario sont publiés à l’intention de toutes les municipalités sur le site Web d’Intendance Ontario.

**Plastique stratifié**

Les emballages flexibles en plastique stratifié sont de plus en plus populaires, mais à l’heure actuelle, il n’existe aucune technologie de recyclage viable connue pour ce type de matière. Intendance Ontario collabore avec le Continuous Improvement Fund, l’Association canadienne de l’industrie des plastiques et PAC Next à des initiatives de recherche et d’essais des marchés sur les emballages stratifiés, et continue de travailler aux côtés de partenaires pour explorer des méthodes qui permettraient de traiter le film plastique flexible et le plastique stratifié dans les installations de récupération de matériaux et sur les marchés.



**Promotion et éducation**

**Campagne Break the Cycle**

Comme nous l’avons mentionné plus haut, Intendance Ontario a continué en 2017 de fournir des modèles de publicité aux municipalités à leurs propres fins publicitaires. Intendance Ontario a envoyé aux municipalités un court sondage leur demandant de cerner les principaux défis en matière de recyclage pour lesquels elles aimeraient que des modèles de publicité soient préparés. Les commentaires reçus indiquent que la contamination des boîtes bleues est un défi important pour les municipalités.

Intendance Ontario a collaboré avec une agence de publicité afin de créer une campagne de promotion et d’éducation ciblant trois secteurs précis de contamination dans les boîtes bleues des résidents : les produits biologiques, les articles non acceptés et les contenants sales (les annonces imprimées finales se trouvent ci-dessous). Intitulée Break the Cycle, cette campagne s’est déroulée du 20 août à la fin septembre dans les journaux, à la radio et sous forme d’annonces numériques sur The Weather Network et Facebook. La campagne a généré tout près de 26 millions d’impressions.

Au 4<sup>e</sup> trimestre, Intendance Ontario a mis à profit la campagne estivale Break the Cycle afin de créer une version pour les Fêtes. L’annonce a également paru dans des journaux locaux partout en Ontario entre le 26 décembre 2017 et le 12 janvier 2018.



**Médias sociaux**

Intendance Ontario fait participer les résidents sur Twitter en leur fournissant des conseils et des rappels utiles sur le recyclage. En 2017, les messages Twitter d’Intendance Ontario ont généré 70 000 impressions.



## Section 2

# Rendement du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux 2017

11



## Rapport de 2017 sur le rendement du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux

### Contexte et consultation des parties prenantes

Le Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux vise à collecter les déchets municipaux dangereux ou spéciaux et à gérer ces matériaux jusqu'à leur fin de durée utile (recyclés ou mis au rebut de façon sécuritaire) conformément à la *Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets*.

En 2017, Intendance Ontario, en partenariat avec Automotive Materials Stewardship (AMS), a pris part à des séances d'information sur le plan de gestion industrielle de gestion des matériaux automobiles destinées aux responsables de la gérance. Ces séances d'information étaient conçues pour informer les intervenants quant aux avantages offerts par le programme d'AMS, aux différences entre le programme d'AMS et le Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux et au processus permettant de mettre fin à leur affiliation avec Intendance Ontario pour adhérer au plan de gérance industrielle d'AMS. Intendance Ontario a travaillé en collaboration avec AMS afin d'assurer une transition en douceur pour ces responsables de la gérance qui souhaitent adhérer au plan de gérance d'AMS. De plus, Intendance Ontario a collaboré avec les fournisseurs de services pour s'assurer qu'ils étaient au courant de l'existence d'AMS et qu'ils pouvaient participer à titre de fournisseurs de services s'ils le souhaitaient.

Intendance Ontario s'est également entretenue avec des groupes de responsables de la gérance de produits spécifiques afin d'évaluer le rendement du programme dans ces catégories de matériaux.

### Responsables de la gérance – Inscription, dépôt de rapports et audit

Au 31 décembre 2017, on comptait 443 responsables de la gérance inscrits au Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux.

En 2017, les responsables de la gérance du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux ont présenté 1 573 rapports (comparativement à 1 704 en 2016).

12



Les droits versés par les responsables de la gérance du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux en 2017 ont totalisé 21 287 674 \$. En comparaison, en 2016, 32 955 358 \$ avaient été facturés aux responsables du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux. Ces droits sont consignés dans l'état des résultats d'Intendance Ontario. Cette diminution est attribuable au nombre important de responsables de la gérance qui ont délaissé le programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux pour participer à des plans de gérance industrielle.

Intendance Ontario continue d'effectuer l'audit et la vérification des rapports des responsables de la gérance afin d'assurer leur exactitude.

### Inscription des fournisseurs

Seuls les fournisseurs de services approuvés par Intendance Ontario sont autorisés à effectuer des activités de gestion des matériaux. Tous les fournisseurs de services approuvés par Intendance Ontario doivent se conformer aux normes, aux politiques et aux procédures d'Intendance Ontario. Visitez le site [www.stewardshipontario.ca](http://www.stewardshipontario.ca) pour obtenir la plus récente liste des fournisseurs de services approuvés.

Intendance Ontario s'est engagée envers l'amélioration continue de sa chaîne d'approvisionnement inversée. Des vérifications périodiques des programmes, des processus et des taux de paiement existants sont entreprises pour assurer la prestation de services abordables et l'atteinte des objectifs en matière de collecte et de récupération. Par conséquent, les méthodes, les tactiques et les programmes actuels par l'entremise desquels Intendance Ontario s'acquitte de ses activités de gestion des matériaux auront à être modifiés au gré de l'évolution des conditions du marché. Parmi les ententes commerciales possibles, on compte, sans toutefois s'y limiter, des contrats de service conclus dans le cadre de demandes de qualification ou de propositions, ou par suite de négociation directe, de programmes incitatifs et de prestation directe de services.

Parmi les responsabilités et les obligations d'Intendance Ontario, on compte la promotion de marchés qui favorisent et stimulent la concurrence, ainsi que l'efficacité et la rentabilité, et qui garantissent à tous les fournisseurs de services de l'industrie des occasions justes et équitables de prendre part à la prestation de services.

En 2017, Intendance Ontario comptait 24 transporteurs et 14 transformateurs approuvés pour les déchets municipaux dangereux ou spéciaux. Ce nombre a diminué au cours des trois dernières années en raison du transfert des chaînes d'approvisionnement aux exploitants d'un plan de gérance industrielle pour la peinture, les solvants, les pesticides, les engrais, l'antigel, les contenants d'huile et les filtres à huile.

### Accessibilité

Le tableau suivant indique l'accessibilité des consommateurs par type de site/exploitant de collecte en 2017 dans le cadre du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux :

13



Réseau – Activité	Réel, 2017
Municipal – Site de collecte	88
Municipal – Événements	305
Automobile – Sites commerciaux <sup>1</sup>	12 000
Automobile – Sites libre-service <sup>1</sup>	985
Retour au détaillant	30
Programme d'encouragement relatif aux batteries	5 340
Programme des parcs provinciaux	102

<sup>1</sup> – Les sites de collecte d'antigel utilisés, de contenants d'huile et de filtres à huile sont sous l'autorité d'Automotive Materials Stewardship depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017.

### Plans de gérance industrielle

Le 10 décembre 2014, le conseil d'administration de Réacheminement des déchets Ontario a approuvé un plan de gérance industrielle touchant les peintures et les enduits/revêtements. L'Association pour la gestion responsable des produits assume la gestion de la chaîne d'approvisionnement pour ce matériau depuis le 30 juin 2015.

Le 28 octobre 2015, Réacheminement des déchets Ontario approuvait un plan de gérance industrielle pour les pesticides, les solvants et les engrais confié à l'Association pour la gestion responsable des produits. L'Association pour la gestion responsable des produits assume la gestion de la chaîne d'approvisionnement pour ces matériaux depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016. Au deuxième trimestre de 2017, tous les responsables de la gérance des pesticides sont passés à l'AGRP.

Le 14 avril 2015, le conseil d'administration de Réacheminement des déchets Ontario a approuvé le plan de gérance industrielle de Soda Stream, qui est entré en vigueur le 30 juin 2016. En vertu de ce plan de gérance industrielle, Soda Stream continuera de gérer ses cylindres de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) exclusifs.

Le 10 août 2016, le conseil d'administration de Réacheminement des déchets Ontario a approuvé le plan de gérance industrielle d'Automotive Materials Stewardship (AMS) destiné à la gestion des matériaux automobiles (antigel/contenants d'antigel, filtres à huile et contenants d'huile). AMS assume la gestion de la chaîne d'approvisionnement pour ces matériaux depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017.

14



Rendement du programme par rapport aux objectifs

Nombre de tonnes de déchets recueillis en 2017

Catégorie de matériaux	Disponible à la collecte	Taux de collecte prévu (%)	Nombre de tonnes prévues	Nombre de tonnes recueillies (réel)	Taux de collecte réel (%)	Écart par rapport aux objectifs (en tonnes)	Année précédente (en tonnes)	Écart par rapport à l'année précédente (en tonnes)
Antigel	1 984	50 %	992	1 210	61 %	219	3 267	(2 057)
Engrais	3	S.O.	S.O.	5	S.O.	S.O.	5	(0)
Contenants d'huile	1 390	52 %	723	1 569	113 %	846	3 921	(2 352)
Filtres à huile	4 799	85 %	4 079	4 622	96 %	543	8 983	(4 361)
Peintures et revêtements	10	77 %	8	8	77 %	0	0	8
Pesticides	0	57 %	0	0	0 %	0	7	(7)
Contenants pressurisés (à usage unique)	881	46 %	405	336	38 %	(69)	312	24
Contenants pressurisés (réutilisables)	480	98 %	470	447	93 %	(24)	409	38
Piles jetables	6 301	40 %	2 520	3 136	50 %	615	3 226	(90)
Solvants	286	46 %	132	80	28 %	(52)	100	(20)

Les chiffres pour le nombre de tonnes disponibles, prévues et recueillies ne tiennent pas compte des tonnes traitées par l'entremise des plans de gestion industrielle.



Nombre de tonnes de déchets réacheminés en 2017

Catégorie de matériaux	Disponible à la collecte	Taux de réacheminement prévu (%)	Nombre de tonnes prévues	Nombre de tonnes réacheminées (réel)	Taux de réacheminement réel (%)	Écart par rapport aux objectifs (en tonnes)	Année précédente (en tonnes)	Écart par rapport à l'année précédente (en tonnes)
Antigel	1 984	50 %	992	1 210	61 %	219	3 267	(2 057)
Engrais	3	S.O.	-	-	S.O.	0	S.O.	S.O.
Contenants d'huile	1 390	52 %	723	1 569	113 %	846	3 921	(2 352)
Filtres à huile	4 799	85 %	4 079	4 622	96 %	543	8 983	(4 361)
Peintures et revêtements	10	62 %	6	6	62 %	0	S.O.	(3 315)
Pesticides	0	S.O.	-	-	S.O.	0	S.O.	S.O.
Contenants pressurisés (à usage unique)	881	46 %	405	336	38 %	(69)	312	24
Contenants pressurisés (réutilisables)	480	98 %	470	447	93 %	(24)	409	38
Piles jetables	6 301	28 %	1 790	2 697	43 %	907	2 775	(78)
Solvants	286	6 %	17	17	6 %	0	9	8

Les chiffres pour le nombre de tonnes disponibles, prévues et réacheminées ne tiennent pas compte des tonnes traitées par l'entremise des plans de gestion industrielle.

Promotion et éducation

Les activités de promotion et d'éducation du programme Orange Drop (programme de réacheminement visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux) sont destinées à accroître la sensibilisation, à favoriser les changements de comportement et à appuyer les sites de collecte (p. ex. : sites et événements municipaux, retour au détaillant et partenaires des programmes d'encouragement) afin d'atteindre les objectifs de collecte et de réacheminement.



### Campagne de publicité sur les bouteilles de propane

Intendance Ontario a mené une campagne visant à rappeler aux consommateurs que les bouteilles de propane n'ont pas leur place dans la boîte bleue et qu'elles doivent être apportées à un site de collecte, où elles seront manipulées en toute sécurité. Les publicités ci-dessous faisaient partie de cette campagne, qui s'est déroulée tout au long des mois de juillet et d'août à des sites *ONroute* le long de routes importantes menant à des chalets et à des sites de camping. La campagne a généré tout près d'un million d'impressions. Les municipalités peuvent télécharger les modèles des publicités d'Intendance Ontario sur le site Web de l'organisme.



### Médias sociaux

Intendance Ontario continue de concevoir du contenu pour les réseaux sociaux d'Orange Drop afin d'accroître sa présence en ligne et de sensibiliser davantage les résidents. Les publications Facebook et Twitter ont permis de sensibiliser les gens à notre campagne sur les bouteilles de propane, de publier des conseils et des astuces sur le recyclage, de rappeler aux résidents d'utiliser l'outil de localisation de notre site Web et d'encourager le recyclage sécuritaire des matériaux visés par le programme Orange Drop. Les publications d'Orange Drop ont généré plus de 110 000 impressions en 2017.



## Section 3

## États financiers vérifiés en 2017

**Stewardship Ontario**

**États financiers**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017

**Stewardship Ontario**

**États financiers**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017

---

**Table des matières**

<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	<b>2</b>
<b>États financiers</b>	
Bilan	<b>3</b>
État de l'évolution des actifs nets	<b>4</b>
État des résultats	<b>5</b>
État des flux de trésorerie	<b>6</b>
Notes complémentaires aux états financiers	<b>7-16</b>





Tel: 416 865 0200  
Fax: 416 865 0887  
www.bdo.ca

BDO Canada LLP  
TD Bank Tower  
66 Wellington Street West, Suite 3600  
P.O. Box 131  
Toronto, ON M5K 1H1 Canada

## Rapport de l'auditeur indépendant

### Aux membres de Stewardship Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Stewardship Ontario, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, et les états de l'évolution des actifs nets, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Stewardship Ontario au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*BDO Canada LLP*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 28 mars 2018  
Toronto (Ontario)

## Stewardship Ontario Bilan

31 décembre 2017 2016

### Actif

#### Court terme

Encaisse	29 039 415 \$	34 087 469 \$
Placements (Note 2)	20 325 867	20 278 089
Débiteurs et autres montants à recevoir (Note 3)	13 177 789	15 449 300
Charges payées d'avance et dépôts	31 354	35 768

62 574 425 69 850 626

#### Immobilisations corporelles (Note 5)

Placements (Note 2) - 39 689

40 357 723 39 891 939

102 932 148 \$ 109 782 254 \$

### Passif et actifs nets

#### Court terme

Créditeurs et charges à payer (Note 4)	36 431 535 \$	37 607 160 \$
Produits reportés (Note 7)	9 805 560	9 805 560
Fonds d'amélioration continue (Note 8)	23 305 487	27 284 448

69 542 582 74 697 168

#### Actifs nets

Investis en immobilisations corporelles	-	39 689
Non affectés	23 859 036	25 134 289
Grevés d'une affectation interne (Note 9)	9 530 530	9 911 108

33 389 566 35 085 086

102 932 148 \$ 109 782 254 \$

Au nom du conseil :

*[Signature]* Administrateur

*[Signature]* Administrateur

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

**Annexe C** – Intendance Ontario (pour les programmes de boîtes bleues et de déchets municipaux dangereux ou spéciaux)

**Stewardship Ontario  
État de l'évolution de l'actif net**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017

	Investis en immobilisations	Non affectés	Grevés d'une affectation interne	Total pour 2017
<b>Solde, au début de l'exercice</b>	<b>39 689 \$</b>	<b>25 134 289 \$</b>	<b>9 911 108 \$</b>	<b>35 085 086 \$</b>
<b>Insuffisance des produits sur les charges pour l'exercice</b>	<b>(39 689)</b>	<b>(1 275 253)</b>	<b>(380 578)</b>	<b>(1 695 520)</b>
<b>Solde, à la fin de l'exercice</b>	<b>-\$ 23 859 036 \$</b>	<b>9 530 530 \$</b>	<b>33 389 566 \$</b>	

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016

	Investis en immobilisations	Non affectés	Grevés d'une affectation interne	Total pour 2016
<b>Solde, au début de l'exercice</b>	<b>86 920 \$</b>	<b>21 670 137 \$</b>	<b>10 650 602 \$</b>	<b>32 407 659 \$</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice</b>	<b>(47 231)</b>	<b>3 464 152</b>	<b>(739 494)</b>	<b>2 677 427</b>
<b>Solde, à la fin de l'exercice</b>	<b>39 689 \$</b>	<b>25 134 289 \$</b>	<b>9 911 108 \$</b>	<b>35 085 086 \$</b>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

4

**Annexe C** – Intendance Ontario (pour les programmes de boîtes bleues et de déchets municipaux dangereux ou spéciaux)

**Stewardship Ontario  
État des résultats**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	2017	2016
<b>Produits</b>		
Droits de gérance pour le programme des bacs bleus	121 870 641 \$	122 872 314 \$
Droits de gérance pour le programme des DMDS	21 287 674	32 955 358
Revenus de placement (Note 10)	692 820	1 000 053
	<b>143 851 135</b>	<b>156 827 725</b>
<b>Charges</b>		
Programme des bacs bleus		
Paiements de transfert aux municipalités	116 715 713	110 833 044
Fonds d'amélioration continue (Note 12 b))	12 951	4 203 473
Recherche et développement	49 939	132 383
Promotion et sensibilisation	363 341	134 995
	<b>117 141 944</b>	<b>115 303 895</b>
Programme des DMDS		
Coûts directs de matériaux	17 831 997	27 596 535
Promotion et sensibilisation	27 787	487 969
	<b>17 859 784</b>	<b>28 084 504</b>
Charges communes		
Gestion des programmes (Note 4)	8 783 950	8 398 738
Office de la productivité et de la récupération des ressources (Note 11)	1 760 977	2 363 161
	<b>10 544 927</b>	<b>10 761 899</b>
<b>Total des charges</b>	<b>145 546 655</b>	<b>154 150 298</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice</b>	<b>(1 695 520) \$</b>	<b>2 677 427 \$</b>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

5

<b>Stewardship Ontario</b>		
<b>État des flux de trésorerie</b>		
<b>Pour l'exercice terminé le 31 décembre</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des (utilisés par les)</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	<b>(1 695 520) \$</b>	2 677 427 \$
Ajustements pour concilier l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice aux activités d'exploitation		
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>39 689</b>	47 231
Composante hors caisse des revenus de placement	<b>765 467</b>	470 543
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs et autres montants à recevoir	<b>2 271 511</b>	(637 488)
Charges payées d'avance et dépôts	<b>4 413</b>	(20 324)
Créditeurs et charges à payer	<b>(1 175 625)</b>	5 563 641
Fonds d'amélioration continue	<b>(3 978 961)</b>	(727 262)
	<b>(3 769 026)</b>	7 373 768
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition de placements, déduction faite des charges	<b>(1 279 028)</b>	(1 375 154)
Remboursement du prêt à recevoir	-	990 000
	<b>(1 279 028)</b>	(385 154)
<b>Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice</b>	<b>(5 048 054)</b>	6 988 614
<b>Encaisse, au début de l'exercice</b>	<b>34 087 469</b>	27 098 855
<b>Encaisse, à la fin de l'exercice</b>	<b>29 039 415 \$</b>	34 087 469 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

## Stewardship Ontario

### Notes complémentaires aux états financiers

**31 décembre 2017**

#### 1. Principales méthodes comptables

Un résumé des principales méthodes comptables de l'organisme est présenté ci-dessous.

##### a) Nature et activités de l'organisme

Stewardship Ontario (l'« organisme ») est un organisme de financement industriel (« OFI ») créé en vertu de l'article 24 de la *Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets* (« LRD ») dans le but de gérer des programmes de réacheminement des déchets. L'organisme a été officiellement constitué le 14 février 2003 en tant que personne morale sans capital-actions sous le régime de la Province de l'Ontario. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif et, par conséquent, il n'est pas assujéti aux impôts sur les bénéfices.

Le 30 novembre 2016, le gouvernement a proclamé la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* (« LRREC »), de même que la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets* (« LTRD »), qui remplace la LRD. En vertu de la LRREC, Réacheminement des déchets Ontario (« RDO ») a poursuivi ses activités sous un nouveau nom : l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (« OPRR »).

##### Programme des bacs bleus

Le premier plan du programme des bacs bleus a été approuvé par le ministère de l'Environnement (le « Ministère ») en décembre 2003. Le programme a commencé ses activités en février 2004.

##### Programme des DMDS

Le 11 décembre 2006, le Ministère a prescrit les déchets municipaux dangereux ou spéciaux (« DMDS ») comme étant des « déchets désignés » pour l'application de la LRD. Le Ministère a commandé la création d'un programme de réacheminement des DMDS par RDO ainsi que la désignation de l'organisme à titre d'OFI. Le Ministère a approuvé le plan du programme en novembre 2007. Le programme des DMDS a officiellement commencé ses activités le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Le Règlement de l'Ontario 11/12 est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2012. Il stipule que l'organisme doit recouvrer à la fois les coûts d'exploitation continue et les déficits accumulés dans le cadre du programme en appliquant une méthode fondée sur les parts de marché. Cette méthode a pour but d'assurer la durabilité économique du programme.

##### b) Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

**Stewardship Ontario**  
**Notes complémentaires aux états financiers**

**31 décembre 2017**

**1. Principales méthodes comptables (suite)**

c) Comptabilisation des produits

Les droits de gérance pour le programme des bacs bleus sont comptabilisés à titre de produits et sont calculés en fonction du tonnage déclaré par les responsables inscrits auprès de l'organisme. Les obligations et revenus liés au tonnage déclaré par les responsables de la gérance pour les exercices précédents et découlant des activités d'application et de conformité sont comptabilisés si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les droits de gérance pour le programme des DMDS sont comptabilisés selon le principe de la récupération des coûts une fois qu'ils sont engagés et si leur recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus découlant des activités d'application et de conformité sont comptabilisés à titre de produits si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'organisme utilise la méthode du report pour la comptabilisation des produits, y compris ceux du fonds de développement des marchés du verre. Les montants reçus au titre des programmes sont comptabilisés à titre de produits lorsque les charges connexes sont engagées.

d) Instruments financiers

La valeur des placements à revenu fixe est fondée sur les cours des marchés à la fin de l'exercice. Les gains et pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats. Ces placements sont comptabilisés à la date de leur règlement et les coûts de transaction y afférents sont inclus dans l'état des résultats. De plus, ces placements sont présentés en fonction de leurs dates d'échéance contractuelles.

Les actions ordinaires et les prêts convertibles à recevoir de sociétés fermées sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement (déduction faite de toute dépréciation).

Sauf indication contraire, l'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur et ultérieurement au coût après amortissement.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins amortissement cumulé, et sont amorties selon les méthodes suivantes :

Matériel informatique	- selon la méthode linéaire sur 3 ans
Mobilier et agencements	- selon la méthode linéaire sur 5 ans

f) Dépréciation des actifs à long terme

Lorsqu'un actif à long terme n'a plus d'utilité à long terme pour l'organisme, ce dernier comptabilise la différence entre la valeur comptable nette et la valeur résiduelle à titre de charge dans l'état des résultats. Tout apport reporté et non amorti lié à l'actif à long terme est comptabilisé à titre de produit dans l'état des résultats si toutes les restrictions applicables sont respectées.

**Stewardship Ontario**  
**Notes complémentaires aux états financiers**

**31 décembre 2017**

**1. Principales méthodes comptables (suite)**

g) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés à la date des états financiers, et sur les produits et les charges comptabilisés durant les périodes considérées. Les estimations importantes portent sur les tonnages non déclarés, le recouvrement des droits de gérance, les frais courus de post-recouvrement et l'évaluation des débiteurs et des placements. Les résultats réels peuvent différer des estimations les plus probables de la direction à mesure que d'autres éléments d'information sont connus.

**2. Placements**

	2017	2016
Encaisse détenue auprès d'un courtier	197 495 \$	775 070 \$
Placements à revenu fixe	<b>60 486 095</b>	59 394 958
Actions ordinaires d'une société fermée	<b>500 000</b>	500 000
Dépréciation des actions ordinaires d'une société fermée	<b>(500 000)</b>	(500 000)
	<b>60 683 590</b>	60 170 028
Moins : Tranche à court terme	<b>20 325 867</b>	20 278 089
	<b>40 357 723 \$</b>	39 891 939 \$

Les placements à revenu fixe portent intérêt à des taux entre 1,70 % et 4,65 % (2016 - entre 1,70 % et 5,68 %) et viennent à échéance entre janvier 2018 et janvier 2026 (2016 - entre juillet 2017 et janvier 2026). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, la valeur marchande des placements a enregistré une diminution de 156 365 \$ (2016 - diminution de 61 388 \$). Ce montant a été inclus dans les revenus de placement (Note 10).

**Stewardship Ontario**  
**Notes complémentaires aux états financiers**

31 décembre 2017

**3. Débiteurs et autres montants à recevoir**

	2017	2016
Droits des gérance pour les programmes des bacs bleus et des DMDS	13 316 772 \$	15 492 142 \$
Autres	70 778	33 891
Provision pour créances douteuses	(209 761)	(76 733)
	<b>13 177 789 \$</b>	<b>15 449 300 \$</b>

**4. Contrats importants**

a) Canadian Stewardship Services Alliance Inc. (« CSSA »)

En vertu d'un accord avec CSSA, l'organisme concède sa propriété intellectuelle originale, c'est-à-dire son système d'information d'entreprise, et les brevets y afférents en sous-licence à CSSA moyennant une contrepartie de 1 650 000 \$. Cet accord arrive à échéance en 2023 et est assorti d'une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans.

L'organisme a conclu un accord de services de gestion avec CSSA entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Cet accord porte sur le soutien administratif, technique et de gestion ainsi que d'autres services et installations aux fins d'activités administratives, techniques et de gestion. Au cours de l'exercice, l'organisme a engagé pour ces services des frais de 6 191 552 \$ (2016 - 6 191 552 \$) qui ont été inclus dans les charges de gestion des programmes. Les créances et charges à payer incluent un montant de 587 353 \$ (2016 - 508 959 \$) lié à ces services.

Certains membres du conseil d'administration de CSSA siègent également au conseil d'administration de l'organisme et représentent environ 20 % (2016 - 18 %) de sa composition.

b) Automotive Materials Stewardship Inc. (« AMS »)

Le 2 février 2017, l'organisme a conclu un accord de chaîne d'approvisionnement avec AMS, un nouvel organisme dont le programme faisait auparavant parti du programme des DMDS. AMS se concentre sur la gestion des déchets de liquides anti-gel, de contenants d'huile et de filtres à huile. En vertu de l'accord de chaîne d'approvisionnement, l'organisme doit acheter auprès d'AMS sa part de marché de crédits de tonnage pour chaque matériau du secteur automobile (liquides anti-gel, de contenants d'huile et de filtres à huile). Au cours de l'exercice, en vertu de cet accord, l'organisme a engagé des frais de 3 278 974 \$ qui sont inclus dans les coûts directs de matériaux pour le programme des DMDS.

L'organisme et AMS n'ont pas de membres de Conseil en commun.

Toutes les transactions entre l'organisme, CSSA et AMS ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange acceptée et convenue entre les parties.

**Stewardship Ontario**  
**Notes complémentaires aux états financiers**

31 décembre 2017

**5. Immobilisations corporelles**

	2017		2016	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Matériel informatique	106 688 \$	106 688 \$	106 688 \$	105 925 \$
Mobilier et agencements	459 785	459 785	459 785	420 859
	<b>566 473</b>	<b>566 473</b>	<b>566 473</b>	<b>526 784</b>
		<b>-\$</b>		<b>39 689 \$</b>

**6. Prêt à recevoir**

En 2012, l'organisme a accordé un prêt de cinq ans de 1 500 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel de la Banque du Canada majoré de 1 %, à intérêts composés mensuellement et convertible en actions selon les mêmes modalités que le capital. Le prêt est convertible en actions ordinaires de la société à un taux d'actualisation sous certaines conditions ou au gré de l'organisme à la date d'échéance. Le prêt a été accordé à une société fermée dont les actions ordinaires n'affichent pas de cours sur un marché actif. Compte tenu de l'incertitude relative au recouvrement du solde à payer, l'organisme a comptabilisé une provision pour créances douteuses de 1 500 000 \$ liée au prêt convertible.

En mai 2016, l'accord relatif au prêt convertible a pris fin. Par conséquent, la société versera un paiement de prêt total de 300 000 \$ sans intérêts à l'organisme. De ce montant, une tranche de 150 000 \$ est exigible en juin 2017 et des tranches de 50 000 \$ ne portant pas intérêt sont exigibles annuellement de juin 2018 à juin 2020. Au 31 décembre 2017, l'organisme avait reçu le versement prévu pour 2017. Compte tenu de l'incertitude relative au recouvrement du solde à payer, l'organisme a comptabilisé une provision pour créances douteuses de 300 000 \$ liée au prêt.

Stewardship Ontario  
Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2017

7. Produits reportés

	2017	2016
Programme des bacs bleus		
Fonds de développement des marchés du verre	666 017 \$	666 017 \$
Programme des DMDS		
Produits reportés	9 139 543	9 139 543
	<b>9 805 560 \$</b>	<b>9 805 560 \$</b>

Les produits reportés du programme des bacs bleus représentent les ressources non utilisées et grevées d'une affectation externe au fonds de développement du marché du verre. Les engagements liés au fonds de développement du marché du verre sont décrits de manière plus détaillée à la Note 12 a).

Les produits reportés du programme des DMDS représentent les produits tirés de frais facturés d'avance au cours du premier trimestre de 2012. Ces produits ont été reportés conformément à la méthode de comptabilisation des produits de l'organisme (Note 1 c)). L'organisme prévoit que ces produits reportés seront comptabilisés à titre de produits lorsque le programme arrivera à sa fin.

8. Fonds d'amélioration continue (« FAC »)

À chaque exercice, l'organisme doit retenir une partie de son obligation au titre des bacs bleus municipaux pour le compte du FAC; pour obtenir de plus amples renseignements sur le fonds, se reporter à la Note 12 b). Le FAC est géré par des tiers et, selon les besoins, demande à l'organisme de libérer les fonds.

Au cours de l'exercice, le FAC a reçu des apports nets de 1 050 000 \$ (2016 - 3 309 805 \$) et engagé des frais de 5 289 978 \$ (2016 - 4 037 067 \$) liés à des activités d'amélioration continue. Les fonds détenus par l'organisme pour le compte du FAC sont inclus dans l'encaisse.

Stewardship Ontario  
Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2017

9. Actifs nets grevés d'une affectation interne

	2017	2016
Fonds de soutien	3 500 000 \$	3 500 000 \$
Fonds de développement du marché du plastique	4 964 379	4 964 379
Fonds des bacs bleus	1 066 151	1 066 151
Fonds de surplus de piles	-	380 578
	<b>9 530 530 \$</b>	<b>9 911 108 \$</b>

Les administrateurs ont reconnu la nécessité de constituer un fonds de soutien pour permettre à l'organisme d'exercer ses activités sans but lucratif et de satisfaire à toutes ses obligations et, à cette fin, ont grevé un montant de 3 500 000 \$ d'une affectation interne.

Les administrateurs ont également autorisé la constitution d'un fonds de développement des marchés du plastique pour investir dans des infrastructures et des activités de développement de ces marchés et, à cette fin, ont grevé un montant d'une affectation interne. Au cours de l'exercice, un montant de néant \$ (2016 - 63 616 \$) a été engagé dans le cadre d'activités de développement des marchés du plastique.

En outre, les administrateurs ont autorisé la constitution d'un fonds des bacs bleus pour assurer l'efficacité future de la chaîne d'approvisionnement de bacs bleus et, à cette fin, ont grevé un montant d'une affectation interne. Au cours de l'exercice, un montant de néant \$ (2016 - 219 258 \$) a été engagé dans le cadre d'activités liées aux bacs bleus.

Les administrateurs ont autorisé la constitution du fonds de surplus de piles pour promouvoir l'élimination sécuritaire des piles. Au cours de l'exercice précédent, un montant de 456 620 \$ a été engagé dans le cadre d'activités de promotion et de sensibilisation sur les piles. Pendant l'exercice en cours, l'OPRR a approuvé la libération des fonds affectés à l'interne et les 380 578 \$ correspondent à une réduction de l'obligation au titre des droits de gérance.

10. Revenus de placements

	2017	2016
Revenus d'intérêts	1 236 889 \$	1 537 386 \$
Revenu de dividendes	221 397	127 237
Perte sur vente de placements	(431 197)	(409 155)
	<b>1 027 089</b>	<b>1 255 468</b>
Ajustement de juste valeur	(156 365)	61 388
Frais de placements	(177 904)	(194 027)
	<b>692 820 \$</b>	<b>1 000 053 \$</b>

---

**Stewardship Ontario**  
**Notes complémentaires aux états financiers**

**31 décembre 2017**

---

**11. Office de la productivité et de la récupération des ressources (anciennement Réacheminement des déchets Ontario)**

RDO est responsable de la constitution de l'organisme en vertu de la LRD pour servir d'OFI dans le cadre de programmes de réacheminement des déchets (Note 1). Dans le cadre des accords régissant les programmes des bacs bleus et des DMDS, l'organisme est tenu de percevoir des droits pour les activités des programmes, de même que les charges propres aux programmes et communes à l'OPRR pour la surveillance des programmes.

---

**12. Engagements**

a) Fonds de développement des marchés du verre

Le plan du programme des bacs bleus prévoit un engagement à verser de 2 901 525 \$ au fonds de développement des marchés du verre; ce montant est tiré des apports des responsables de la gérance du verre. Au 31 décembre 2017, la charge engagée par l'organisme s'élève à 2 235 508 \$ (2016 - 2 235 508 \$) et le solde restant est affecté aux projets de développement des marchés du verre.

b) Fonds d'amélioration continue (« FAC »)

Le FAC accorde aux municipalités des subventions et des prêts pour favoriser l'efficacité des programmes municipaux de recyclage par bacs bleus et des systèmes y afférents. Le FAC a été créé pour soutenir des projets permettant de trouver et de mettre en place des pratiques exemplaires, évaluer et tester des technologies émergentes, appliquer des solutions novatrices pour commercialiser davantage de matériaux acceptés dans les bacs bleus et faire la promotion de gains d'efficacité de coûts applicables dans toute la province. Chaque année, l'OPRR détermine le montant de l'obligation municipale annuelle financée par les responsables de la gérance membres de l'organisme est versée au FAC. Les montants non utilisés sont comptabilisés à titre de produits reportés (Note 7). Au 31 décembre 2017, le financement approuvé pour des projets et les engagements y afférents au titre du FAC représentent environ 21 482 541 \$ du solde total du fonds, qui est de 23 305 487 \$.

---

**Stewardship Ontario**  
**Notes complémentaires aux états financiers**

**31 décembre 2017**

---

**13. Exposition aux risques et gestion des risques liés aux instruments financiers**

La direction a mis en place des politiques et des procédures pour gérer les risques liés aux instruments financiers afin de réduire au minimum les effets négatifs sur la performance financière. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'organisme n'est pas exposé à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit provenant de ses instruments financiers. Les paragraphes suivants décrivent brièvement l'évaluation posée par la direction sur chacun de ces risques.

a) Risque de crédit :

Les instruments financiers potentiellement exposés au risque de crédit sont l'encaisse, les placements, les débiteurs et autres montants à recevoir, et les prêts à recevoir. La direction estime que son exposition au risque de crédit provenant de l'encaisse est négligeable, étant donné que l'organisme dépose son encaisse auprès d'une grande banque canadienne. La direction estime que son exposition au risque de crédit provenant de ses placements est négligeable, étant donné que l'organisme investit dans des titres émis par le gouvernement fédéral ou provincial, des obligations de sociétés, des titres garantis par des banques à charte, des certificats de placement garanti ou des fonds communs d'actions et d'obligations. Les débiteurs et autres montants à recevoir ne font l'objet d'aucune concentration importante et sont évalués régulièrement aux fins de recouvrement. De plus, leur valeur comptable représente l'exposition maximale de l'organisme au risque de crédit. La provision pour débiteurs, autres montants à recevoir et prêts à recevoir douteux de l'organisme s'élève à environ 501 010 \$ (2016 - 376 733 \$).

À tout moment, les matériaux peuvent faire l'objet d'un plan de gérance industrielle (« PGI »), comme le permet la LRD. S'il est fructueux, un PGI pourrait remettre en question la capacité de l'organisme à percevoir des fonds. Avant d'être autorisé à adhérer à un PGI, un responsable de la gérance ne doit avoir aucune créance impayée. Cette condition devrait réduire au minimum le risque de crédit de l'organisme.

b) Risque de taux d'intérêt :

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations de taux d'intérêt qui est fonction des taux en vigueur au moment du renouvellement des titres à revenu fixe. Pour gérer son exposition à ce risque, l'organisme investit principalement dans des titres à revenu fixe (titres émis par le gouvernement fédéral ou provincial, titres garantis par des banques à charte ou fonds communs d'actions et d'obligations) et dans de l'encaisse ou des instruments du marché monétaire, comme le détermine son gestionnaire de portefeuille et conformément à la politique de placement de l'organisme. Pour mieux gérer le risque de taux d'intérêt, le portefeuille de placements de l'organisme intègre une stratégie d'échelonnement. Ainsi, les échéances des placements sont étalées sur une longue période.

---

**Stewardship Ontario**  
**Notes complémentaires aux états financiers**

**31 décembre 2017**

---

**13. Exposition aux risques et gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)**

c) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque par lequel l'organisme ne puisse pas honorer ses obligations au fur et à mesure de leur échéance. Les deux programmes gérés par l'organisme comportent des risques considérablement différents en ce qui concerne la capacité à prévoir et à contrôler les dépenses. La direction fait le nécessaire pour que les fonds de roulement liés aux programmes des bacs bleus et des DMDS soient suffisants pour répondre aux obligations pour lesquelles les produits à court terme des programmes à eux seuls ne suffiraient pas. Comme le permettent les règlements de l'Ontario régissant le programme des DMDS, l'organisme peut imputer les coûts réels aux responsables de la gérance, ce qui réduit considérablement les risques liés au délai entre la réception et le versement des paiements au titre du programme des DMDS (Note 1 a)).

d) Risque de marché :

L'organisme a investi dans des actions ordinaires, qui sont assujetties au risque de valeur marchande. Ces placements se font dans des sociétés fermées dont les actions ordinaires n'affichent pas de cours sur un marché actif.

---

**14. Événements postérieurs à la date du bilan**

L'organisme avait été nommé à titre de défendeur dans une contravention à la Loi sur le droit d'auteur au montant de 1 650 000 \$. La réclamation a été réglée en février 2018 et aucun montant n'a été exigé de l'organisme.



**Fin du rapport**



## Association pour la gestion responsable des produits du Canada Programmes d'intendance des produits de l'Ontario Rapport Annuel 2017

Soumis à:  
l'Office de la productivité et de la récupération des ressources



ProductCare.org

Product Care Association of Canada, 180 Attwell Dr., Suite 300, Toronto, ON, M9W6A9

### Table des matières

1	Historique.....	3
2	Faits marquants de 2017.....	3
3	Performance du programme.....	3
3.1	Nombre de tonnes collectées en 2017.....	4
3.2	Nombre de tonnes recyclées en 2017.....	4
3.3	Lancement du programme de réutilisation de la peinture (PaintReuse).....	4
4	Consultation avec parties prenantes.....	5
4.1	Formation sous forme de webinaire pour les membres.....	5
4.1	Rencontre du groupe de travail MHSW.....	5
4.2	Commentaires sur la performance des Dépôts détaillants.....	5
5	Mise à jour sur la chaîne d'approvisionnement.....	5
5.1	Réseau de fournisseurs de services.....	5
5.1	Services de transport et de traitement des dépôts détaillants.....	5
5.2	Audits & visite des points de dépôt.....	5
5.3	Étude de « Lab-pack ».....	6
5.4	Audit des « Lab-packs » de peinture.....	6
6	Accessibilité.....	6
6.1	Dépôts municipaux.....	6
6.2	Dépôts autres que municipaux.....	6
6.3	Réseau de collecte du PII.....	7
7	Mise à jour sur les membres/OFI/PII.....	7
7.1	Transition des intendants de OFI au PII.....	7
7.2	Partage des coûts de la chaîne d'approvisionnement entre le PII et OFI.....	7
8	Promotion et éducation.....	7
8.1	Publicité et activités.....	7
8.3	Mesure de performance des médias sociaux.....	9
8.4	Demandes de matériels promotionnel et éducationnel.....	10
9	États financiers.....	10
10	Annexes.....	11
10.1	Annexe A – Fournisseurs de services.....	11
10.2	Annexe B – Membres.....	12

**Annexe D – Product Care Association (pour les programmes visant la peinture et les revêtements, les pesticides, les solvants et les engrais)**

**1 Historique**

Le 30 novembre 2016, l'Office de la productivité et de la récupération des ressources ("Office") a été créé en vertu de la nouvelle Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets ("LFOSD"). Toute référence à l'organisme Réacheminement des Déchets Ontario dans le présent document a été modifiée pour faire référence à l'Office conformément à article 21 (2) de la partie III de l'annexe 1 de la LFOSD.

Le 10 décembre 2014, l'Office a approuvé le Plan Industriel d'Intendance (PII) pour la gestion en fin de vie de la peinture et des revêtements de l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada (AGRP). Le 25 mars 2015, l'Office a annoncé que le PII pour la peinture de l'AGRP entrerait en vigueur le 30 juin 2015. Le 28 octobre 2015, l'Office a approuvé le PII pour la gestion en fin de vie des Pesticides, Solvants et Fertilisants (PSF) puis, le 17 décembre 2017, elle a annoncé que ce même plan entrerait en vigueur le 1er avril 2016.

Le présent rapport annuel est soumis à l'Office conformément à la disposition 6.5 de l'entente sur le plan d'intendance entre l'Office et l'AGRP et couvre la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

**2 Faits marquants de 2017**

L'AGRP a présenté deux formations sous forme de webinaire à ses membres dans lesquelles elle leur a fourni des mises à jour sur les programmes, sur la nouvelle législation en Ontario en matière de déchet et sur les consultations en cours. L'AGRP a organisé une séance de travail sur les déchets dangereux avec des représentants municipaux et a continué de sensibiliser les sites de collecte autres que municipaux (dépôts détaillants) en cherchant à avoir des commentaires pour améliorer l'efficacité du programme.

En 2017, 22 nouveaux intendants ont adhéré au Plan Industriel d'Intendance pour l'Ontario de l'AGRP (le « PII »). Ces nouvelles inscriptions comprennent les intendants qui étaient auparavant inscrits avec Stewardship Ontario et qui ont transféré à l'AGRP ainsi que les nouveaux membres.

À la fin de 2017, le système de collecte pour le PII était composé de 96 dépôts municipaux, 307 événements municipaux ponctuels de collecte (comparativement à 299 en 2016) et de 298 dépôts autres que municipaux (comparativement à 198 en 2016).

En 2017, le programme a collecté 9 611 tonnes de peinture, 30,3 tonnes de pesticides, 251 tonnes de solvants et plus de 21 tonnes de fertilisants. De plus, 5 369 tonnes de peinture et 1.1 tonne de solvants ont été recyclées en 2017.

L'AGRP a lancé le programme de réutilisation de la peinture (PaintReuse) en Ontario avec 16 municipalités participantes qui ont collecté plus de 14 800 conteneurs de peinture.

L'AGRP a soutenu des activités de promotion et d'éducation pour les produits de ses programmes par des activités de publicité telles que le marketing numérique, la publicité dans les calendriers municipaux, son site internet ReGeneration et les médias sociaux via Facebook et Twitter.

**3 Performance du programme**

Les objectifs 2017 en nombre de tonnes pour la peinture et pour les PSF sont partagés entre l'AGRP et Stewardship Ontario (SO). Les quantités apparaissant dans le tableau 2.1 sont donc les quantités nettes retenues par l'AGRP (voir la sous-section 5.2 pour plus d'information). SO a acheté un nombre fixe de tonnes de peinture en 2017 alors que les PSF ont été partagés en fonction de la part de marché annuelle des intendants respectives de l'AGRP et de SO.

**Annexe D – Product Care Association (pour les programmes visant la peinture et les revêtements, les pesticides, les solvants et les engrais)**

L'AGRP a dépassé les objectifs de collecte pour la peinture en 2017. Par ailleurs, les objectifs de collecte pour les pesticides et les solvants n'ont pas été atteints. Cela est dû en partie à la diminution du nombre de produits assujettis disponible dans la chaîne de collecte ce qui a réduit, de 2016 à 2017, les facteurs de « Lab-Pack » du programme.

Les objectifs relatifs au taux de recyclage pour la peinture et les solvants n'ont pas été atteints; cependant, l'AGRP planifie, en 2018, de rencontrer les recycleurs de solvants (qui transforme les solvants en de nouveaux produits à la place de les incinérer ou de les mélanger avec des combustibles) afin de discuter avec ceux-ci des moyens possibles pour augmenter le taux de recyclage.

**3.1 Nombre de tonnes collectées en 2017**

	A	B	C=AxB	D	E=D/A	
Produits	Nb de tonnes disponibles pour la collecte	Objectif fixé pour le taux de collecte	Objectifs de collecte en tonnes	Nb de tonnes collectées <sup>1</sup>	Taux de collecte atteint	Nb de tonnes collectées l'année précédente (2016)
Peinture	8,212	90%	7,391	9,611	117%	9,643
Pesticides	56	57%	32	30.3	54%	31
Solvants	1,213	46%	558	251	21%	208
Fertilisants	35	n/a	n/a	21.3	61%	11

1. Le nombre de tonnes collectées pour la peinture et les PSF n'inclut pas les tonnes allouées à SO.

**3.2 Nombre de tonnes recyclées en 2017**

	F	G	H=G/A	
Produits	Objectif fixé pour le taux de recyclage	Nb de tonnes recyclées	Taux de recyclage atteint	Nb de tonnes recyclées l'année précédente (2016)
Peinture	72%	5,369 <sup>2</sup>	65.4%	6,009
Pesticides	n/a	n/a	n/a	0
Solvants	4.6%	1.1	0.09%	2.3
Fertilisants	n/a	n/a	n/a	0

2. Le nombre de tonnes recyclées n'inclut pas la peinture collectée, mais non traitée en 2017.

**3.3 Lancement du programme de réutilisation de la peinture (PaintReuse)**

L'AGRP a consulté le groupe de travail Municipal Hazardous and Special Waste (MHSW) pour finaliser les lignes directrices et les exigences applicables au programme de réutilisation de la peinture (PaintReuse) ainsi que les formulaires de suivi et de déclaration. L'AGRP a lancé le programme de réutilisation de la peinture le 1<sup>er</sup> avril 2017 et 16 municipalités y ont adhéré. En 2017, 14 869 conteneurs de peinture ont été réutilisés dans le programme, soit environ 66 tonnes de peinture en plus des contenants dans lesquels cette peinture était conservée. L'AGRP continuera de promouvoir le programme de réutilisation de la peinture et d'évaluer la performance de celui-ci.

## Annexe D – Product Care Association (pour les programmes visant la peinture et les revêtements, les pesticides, les solvants et les engrais)

### 4 Consultation avec parties prenantes

#### 4.1 Formation sous forme de webinaire pour les membres

L'AGRP a offert aux membres, le 21 avril et le 7 décembre 2017, des formations sous forme de webinaire pour offrir des mises à jour sur les programmes et pour répondre aux questions des membres.

#### 4.1 Rencontre du groupe de travail MHSW

Le 24 octobre 2017, L'AGRP a fait une rencontre avec le groupe de travail MHSW à son bureau de l'Ontario. La rencontre avait pour but d'identifier les priorités du programme et les opportunités d'amélioration en ce qui a trait aux opérations du PII dont notamment, pour ce qui est du développement du programme de réutilisation de la peinture (PaintReuse) et des études de « Lab-Pack ».

#### 4.2 Commentaires sur la performance des Dépôts détaillants

L'AGRP a effectué des appels et un sondage par courriel auprès des dépôts détaillants qui étaient des points de dépôts pour la peinture en 2017 afin d'avoir leurs commentaires sur la qualité des services offerts à leur point de dépôt, la performance des fournisseurs de services et la qualité du service à la clientèle, leurs opérations ainsi que sur les possibilités d'amélioration. Les problèmes qui ont été soulevés ont été pris en charge immédiatement. L'AGRP désire contacter de nouveau les dépôts détaillants en 2018.

L'AGRP communique aussi régulièrement avec les fournisseurs de services des dépôts détaillants afin de s'assurer que le programme opère de façon efficace.

### 5 Mise à jour sur la chaîne d'approvisionnement

#### 5.1 Réseau de fournisseurs de services

En 2017, le PII possédait un réseau de 17 fournisseurs de services approuvés. Un résumé de leurs services de transport et de traitement pour les produits du programme est décrit à l'Annexe A. Il n'y a pas eu de changements à la liste des transporteurs et des recycleurs approuvés en 2017.

#### 5.1 Services de transport et de traitement des dépôts détaillants

En 2017, l'AGRP a exploré plusieurs possibilités d'amélioration dans la chaîne d'approvisionnement des dépôts détaillants. L'AGRP a fait un appel de propositions pour les services de transport des dépôts détaillants et a introduit une nouvelle sorte de conteneur pour la collecte, soit le « tubskid ». De façon générale, l'AGRP a observé des améliorations dans l'efficacité des programmes ainsi qu'une augmentation de la satisfaction de la clientèle des dépôts détaillants.

#### 5.2 Audits & visite des points de dépôt

En 2017, l'AGRP a complété plusieurs activités pour évaluer la performance de la chaîne d'approvisionnement et vérifier que les exigences et les lignes directrices du programme sont respectées. Ces activités incluaient :

- la visite des points de dépôts et de 6 fournisseurs de services;
- la vérification du poids dans les sites de collecte municipaux et les sites des fournisseurs de services;
- les audits de composition pour identifier et surveiller la contamination dans le système de collecte des dépôts détaillants.

5

## Annexe D – Product Care Association (pour les programmes visant la peinture et les revêtements, les pesticides, les solvants et les engrais)

En 2018, l'AGRP désire procéder, de façon préliminaire, à l'audit des entreprises qui soumettent des propositions pour devenir des fournisseurs de services approuvés.

### 5.3 Étude de « Lab-pack »

En 2017, l'AGRP a réalisé des études de « Lab-pack » pour déterminer les facteurs de « Lab-pack » pour 2018 en utilisant la méthodologie approuvée. À la suite de la demande du groupe de travail MHSW, l'AGRP a incorporé un échantillon de produits organiques divers dans l'étude puisque ce type de produit n'avait pas été échantillonné auparavant. L'AGRP a reçu les données enregistrées (plus de 20 000 lignes de données) par 2CG Inc. et les a analysées pour distinguer les produits visés par les programmes de ceux non-visés. Les détails et les résultats finaux de l'étude de « Lab-pack », y compris les coefficients calculés pour 2018, ont été examinés et approuvés par un représentant du Groupe de travail MHSW et ont été implantés le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Voir les résultats ci-dessous :

Type de Lab-pack	Part municipale en 2018	Part municipale en 2017	Part des membres en 2018	Part des membres en 2017
Pesticides	92.17%	87.64%	7.83%	12.36%
Produits organiques divers (inclus les solvants)	90.89%	90.26%	9.11%	9.74%
Fertilisants	79.92%	81.46%	20.08%	18.54%
Aérosols	46.58%	47.74%	53.42%	52.26%

### 5.4 Audit des « Lab-packs » de peinture

En 2017, l'AGRP a réalisé un audit sur des « Lab-packs » de peinture (barils et boîtes de carton de type « Gaylord ») collectée par les dépôts municipaux, par les dépôts détaillants et lors des événements ponctuels de collecte afin d'identifier les items qui avaient été inclus erronément dans les « lab-packs » de peinture. Plus de 1 700 lignes de données en sont ressorties. L'AGRP analysera les informations obtenues sur les quantités, les types et les sources de contamination possibles dans la chaîne de collecte de la peinture afin trouver des pistes d'amélioration.

## 6 Accessibilité

### 6.1 Dépôts municipaux

En 2017, aucun nouveau dépôt municipal n'a été ajouté au PII pour la collecte de peinture, de solvants, de pesticides et de fertilisants; il y a toutefois 8 nouveaux événements ponctuels de collecte qui ont été ajoutés.

### 6.2 Dépôts autres que municipaux

En 2017, le réseau de collecte des dépôts détaillants de l'AGRP s'est agrandi de façon significative. Un total net de 98 dépôts détaillants ont été ajoutés en 2017, dont 80 détaillants PPG Architectural Coatings/Dulux, pour un total de 296 dépôts détaillants, en comparaison avec 198 en 2016. L'AGRP a aussi soutenu des événements de collecte dans des succursales de Cloverdale Paint et de Home Hardware. Étant donné le succès de ces événements, ceux-ci seront organisés de nouveau en 2018. L'AGRP continue de discuter de l'opportunité de poursuivre l'expansion du réseau de collecte des dépôts détaillants en Ontario avec plusieurs autres sites de collecte.

6

**Annexe D – Product Care Association (pour les programmes visant la peinture et les revêtements, les pesticides, les solvants et les engrais)**

**6.3 Réseau de collecte du PII**

Type	Dépôts pour la peinture			Dépôts pour les PSF		
	2016	2017	Objectif annuel fixé	2016 <sup>3</sup>	2017	Objectif annuel fixé
Dépôt municipal	96	96	120	95	95	150
Événement de collecte ponctuel municipal	299	307	475	288	307	500
Dépôt détaillant	198	296	425	n/a	n/a	n/a

3. Les dépôts pour les PSF en 2016 sont comptés à partir du début du PII, du Q2 au Q4 inclusivement.

**7 Mise à jour sur les membres/OFI/PII**

**7.1 Transition des intendants de OFI au PII**

À la fin de l'année 2017, il y avait 84 membres pour la peinture, 22 membres pour les pesticides, 70 membres pour les solvants et 17 membres pour les fertilisants qui participaient au PII.

Tout au long de 2017, l'AGRP a continué de faire un suivi avec les intendants de l'Ontario pour la peinture et les PSF qui avaient manifesté leur intérêt à faire la transition de l'Organisation Financée par l'industrie (OFI) vers le PII. Un suivi a également été fait avec les entreprises qui étaient nouvelles sur le marché. Quinze nouveaux membres ont adhéré au PII en 2017. Une liste des membres du programme est fournie à l'Annexe B. Les membres pour les PSF ont rejoint l'AGRP, le ou après le 1<sup>er</sup> avril 2016, soit après le lancement du programme pour les PSF.

En outre, l'AGRP fait un suivi régulier avec les membres sur les exigences de déclaration et mène des audits chez ceux-ci conformément au contrat d'adhésion des membres.

**7.2 Partage des coûts de la chaîne d'approvisionnement entre le PII et OFI**

L'AGRP et SO ont convenu de prolonger jusqu'en 2019 l'entente de partage de coûts pour la gestion en fin de vie des PSF. Les coûts de la chaîne d'approvisionnement sont partagés entre l'AGRP et SO en fonction leur part de marché respective des intendants pour les PSF en 2016 et 2017.

Pour ce qui est de la peinture, l'AGRP a opéré toute la chaîne d'approvisionnement du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 31 décembre 2017. Contrairement au PSF, l'AGRP n'a pas d'entente avec SO pour le financement des coûts de la chaîne d'approvisionnement pour la peinture. SO a acheté 8 tonnes de peintures en 2017, mais n'a acheté aucune peinture à l'AGRP pour 2015 et 2016.

**8 Promotion et éducation**

En 2017, l'AGRP a continué à mettre en œuvre des activités de promotion et d'éducation conformément au PII. Les initiatives de promotion et d'éducation de l'AGRP les plus importantes sont énumérées ci-dessous.

**8.1 Publicité et activités**

L'AGRP utilise une gamme variée d'outils promotionnels incluant notamment :

- Campagne ciblée SEM – Géré par Yellow page Group (YPG)<sup>1</sup>: les publicités liées aux recherches des mots « recyclage de la peinture » et « peinture recyclée » en Ontario ont été au 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup>

**Annexe D – Product Care Association (pour les programmes visant la peinture et les revêtements, les pesticides, les solvants et les engrais)**

rang des publicités les plus cliquées de toutes les provinces et de tous les programmes de l'AGRP confondus. Elles ont généré plus de 2 500 cliques.

- Campagne numérique de recyclage – Géré par YPG.
- Contenu stratégique de la page Facebook à accès restreint – Géré par YPG : contenu spécifique à l'Ontario actualisé régulièrement, disponible uniquement pour les Ontarien(ne)s et axé sur le recyclage des peintures, des déchets spéciaux ainsi que sur la communauté du recyclage en général. En 2017, l'Ontario avait la deuxième audience la plus importante au niveau des médias sociaux derrière la C.-B.
- Publicité dans les calendriers municipaux : Le programme recyclage de la peinture de l'AGRP été annoncé dans les calendriers municipaux de l'Ontario et les guides régionaux des déchets. Un total de 754 000 calendriers ont été distribués dans 25 municipalités.
- Publicité destinée aux lieux publics – Nouvelle Publicité : le programme de recyclage de la peinture a été annoncé dans des « resto-bars » à travers l'Ontario. Cela inclut affichage de 176 publicités de format 8.5x11" qui a donné lieu à 1,59 million d'impressions sur le web sur une période de 20 semaines.
- Publicité avec la Municipal Waste Association (MWA)
- Publicité en format papier dans le périodique de l'Association canadienne de l'industrie de La peinture et du revêtement (ACIPR): page entière de publicité nationale mettant l'emphase sur les programmes d'intendance pour la peinture et sur le recrutement des membres dans toutes les provinces et pour tous les programmes de peinture de l'AGRP, dont celui de l'Ontario.

**8.1.1 Vue d'ensemble de l'affluence sur le site internet**

Une vue d'ensemble de l'affluence sur le site internet et de ses sources est présentée ci-dessous. Pour mieux identifier les activités sur le site ReGeneration provenant de l'Ontario, les statistiques sont présentées en utilisant les trois paramètres suivants:

- Seulement l'affluence de l'Ontario a été considérée. Toutes les autres provinces (et les endroits hors Canada) ont été exclues des données utilisées.
- L'affluence ontarienne sur toutes les sections du site internet (Nouvelles, Page d'accueil, événements, à propos, carrière, etc.) a été incluse dans l'analyse.
- L'affluence entre janvier et décembre 2017 seulement a été considérée.

L'affluence sur le site internet est résumée ci-dessous :

Indicateurs	Affluence d'utilisateurs ontariens
Nb de visites (Total)	31,762
Visiteurs qui reviennent (%)	21.46%
Nouveaux visiteurs (%)	78.54%
Durée moyenne de la visite	00:01:36
Nb moyen de pages vues	2.16

Les sources de l'audience sont définies ci-dessous :

- Référé – Visiteurs référencés par des liens sur d'autres sites (voir tableau ci-dessous).
- Organique – Visiteurs référencés par un moteur de recherche non-rémunéré (ex : une recherche sur Google)

**Annexe D – Product Care Association (pour les programmes visant la peinture et les revêtements, les pesticides, les solvants et les engrais)**

- Directe – Visiteurs qui ont visité le site en tapant l'URL directement dans leur navigateur. « Directe » peut également se référer aux visiteurs qui ont cliqué sur les liens à partir de leurs favoris, les liens non marqués dans les courriels ou des liens à partir de documents qui n'incluent pas les variables de suivi (comme les documents PDF ou Word).
- Payée – La recherche payée comprend les visites de AdWords, ainsi que le l'affluence payée provenant d'autres moteurs de recherche.
- Publicité affichée – visiteurs qui ont visité le site en cliquant sur une publicité affichée sur un autre site internet

Les sources de l'audience sont fournies ci-dessous:

Indicateurs	Pourcentage selon la source
Affluence référée	43.0%
Affluence organique (recherche)	23.1%
Affluence directe	17.4%
Affluence payée	14.7%
Affluence sociale (ex: Facebook)	1.0%
Affluence de publicité affichée	0.9%

Principales sources d'affluence :

Site de liaison	Organisation	% de l'affluence en provenance de l'ON
makethedrop.ca	Stewardship ON	35.99%
www.ottawa.ca	City of Ottawa	24.22%
toronto.ca	City of Toronto	8.96%
canadiantire.ca	Canadian Tire	8.15%

**8.3 Mesure de performance des médias sociaux**

Paramètres:

- Total des activités Facebook pour 2017 (page ReGeneration nationale seulement)
- Données du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017

Nb total de « J'aime » de la page Facebook le 31 décembre (toutes les provinces)	Nb total de nouveaux « j'aime » de la page Facebook (toutes les provinces)	Nb total de personnes rejointes (toutes les provinces)
19,026	5,488	1,930,400

Note: les données d'impression et les données par province ne sont plus disponibles via Facebook.

**Annexe D – Product Care Association (pour les programmes visant la peinture et les revêtements, les pesticides, les solvants et les engrais)**

**8.4 Demandes de matériels promotionnel et éducationnel**

L'AGRP a rendu disponible gratuitement du matériel promotionnel pour les points de vente et les points de collecte, tel que des dépliants, des affiches et des décalques pour le plancher. En 2017, les dépôts pour la peinture pouvaient commander le matériel sur le site web de l'AGRP en version imprimée et en version numérique.

**9 États financiers**

Les états financiers audités pour le PII seront fournis au plus tard le 31 mars 2018.

**Annexe D** – Product Care Association (pour les programmes visant la peinture et les revêtements, les pesticides, les solvants et les engrais)

**10 Annexes**

**10.1 Annexe A – Fournisseurs de services**

Liste de fournisseurs de services de l'AGRP					
Nom de l'entreprise	Peinture	Aérosols	Pesticides	Solvants	Fertilisants
Aevitas Inc.	T	T	T	T	T
Brendar Environmental Inc.	T	T/P	T/P	T/P	T/P
Buckham Transport Ltd.	T	T/P	T/P	T/P	T/P
Cardinal Couriers Ltd.	T				
Clean Harbors Inc.	T		T/P	T/P	T/P
Drain-All Ltd.	T	T/P	T/P	T/P	T/P
EnviroSystems Inc. (formerly Hotz Environmental)	T/P	T/P	T/P	T/P	T/P
GFL Environmental Inc. (formerly Potter Environmental)	T	T/P	T/P	T/P	T/P
Loop Recycled Products Inc.	P				
Miller Environmental Corporation	T	T/P	T/P	T/P	T/P
OWL Environmental Inc.	T			T	
Photech Environmental Solutions	T	T/P	T/P	T/P	T/P
Quantex Technologies Inc.	T	T	T	T	T
Raw Materials Company Inc.	T	T	T	T	T
Safety-Kleen Brampton	T			T	
Safety-Kleen Brantford	T			T	
Safety-Kleen Chelmsford	T			T	
Safety-Kleen London	T			T	
Safety-Kleen Oshawa	T			T	
Safety-Kleen Ottawa	T			T	
Terrapure Environmental (formally Newalta)	T	T	T/P	T/P	T/P
Veolia Environmental - Timmins	T		T	T	T
Veolia ES Canada - Chatham	T		T	T	T
Veolia ES Canada - Ottawa	T		T	T	T
Veolia ES Canada - Pickering	T		T	T	T
Veolia ES Canada - Quebec	T		T	T	T

T=Transporter (transporteur), P=Processor (recycleur)

**Annexe D** – Product Care Association (pour les programmes visant la peinture et les revêtements, les pesticides, les solvants et les engrais)

**10.2 Annexe B – Membres**

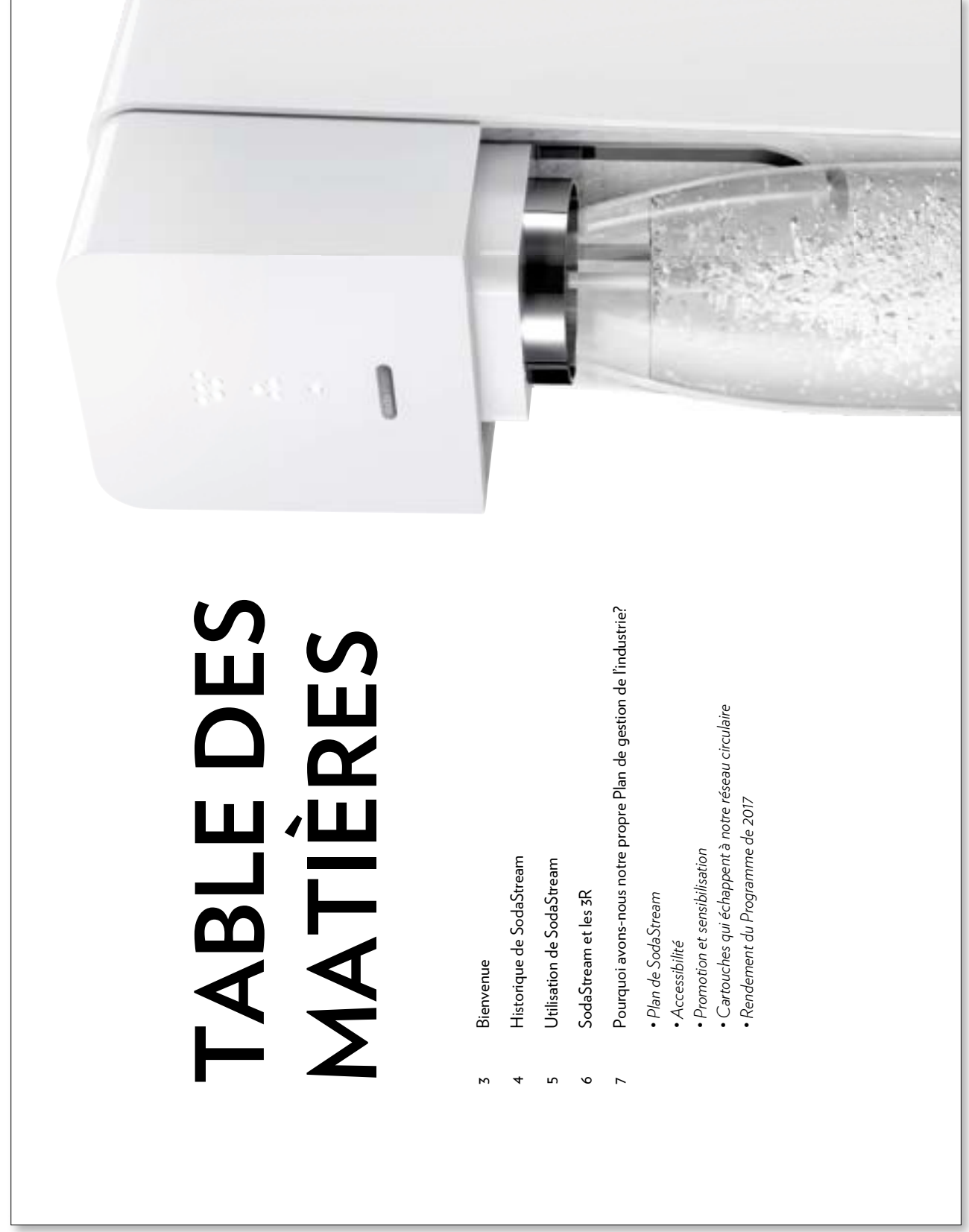
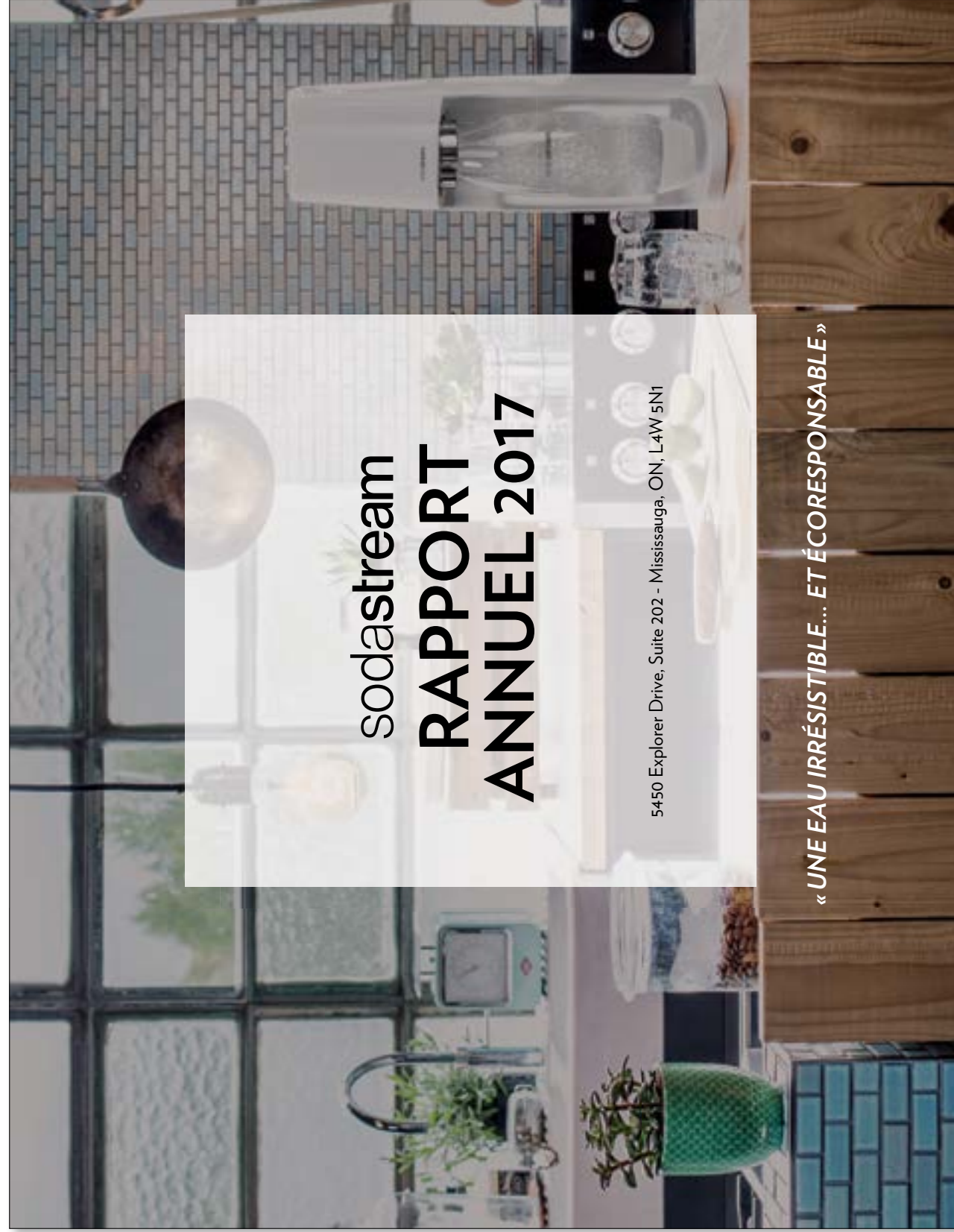
Membres du PII	
2471595 Ontario Inc. o/a Hi! Neighbor Floor Covering Company	Class C Solutions Group, MSC Industrial Supply LLC
3600106 Manitoba Inc o/a Piston Ring	Cloverdale Paint Inc.
3M Canada Company	Commercial Oil Company of Hamilton Inc.
7594828 Canada inc. (o/a Ace Canada)	Costco Wholesale Canada Ltd.
Acklands - Grainger Inc.	Country Chic Paint
AD Fire Protection Systems Inc	CRC Canada Inc.
ALEX MILNE ASSOCIATES LTD.	Custom Building Products Canada Ltd
Alexandria Moulding	Darch Fire Incorporated
ALTROM CANADA CORP.	David L. Stevenson & Son Artists' Colours Manufacturing Co. Ltd.
BASF Canada Inc.	Denalt Paints Ltd.
Bass Pro Canada ULC	Dominion Sure Seal Ltd.
Beauty Systems Group (Canada) Inc.	Dynamic Paint Products Inc. DBA Lancaster Canada
Behr Process Corp.	Empack Spraytech Inc.
Benjamin Moore & Co. Ltd.	EnviroSystems Incorporated
Bestbuy Distributors Ltd	EVERGUARD COATINGS INTERNATIONAL LTD. cob NIAGARA PROTECTIVE COATINGS
Bolts Plus Inc.	Farrow & Ball Canada Ltd.
Brett-Young Seeds Limited / Semences Brett-Young Limitee	Fastenal Canada Ltd.
Bridgestone Canada Inc, Firestone Building Products Canada Division	FCA Canada Inc
Brock White Canada ULC	G.F. Thompson Co. Ltd.
Canadian Auto Stores Ltd	General Motors of Canada Company
Canadian Building Restoration Products, Inc	GH INTERNATIONAL SEALANTS ULC
Canadian Tire Corporation, Limited	GS Distribution Inc.
Canpro Decorating products Inc.	Hall-Chem Mfg. Inc.
CANRAD BEAUTY Ltd	Henkel Cda Corp. Consumer Adhesives
Cansel Survey Equipment Inc.	Henry Company Canada, Inc.
CertainTeed Gypsum Canada, Inc.	Home Depot of Canada Inc.

**Annexe D** – Product Care Association (pour les programmes visant la peinture et les revêtements, les pesticides, les solvants et les engrais)

Membres du PII	
Home Hardware Stores Limited	PPG Architectural Coatings Canada Inc.
IKEA Canada Limited Partnership	Prema Canada ULC
ITW Construction Products, A division of ITW Canada	Premier Tech Home & Garden Inc
ITW Permatex Canada	Princess Auto Ltd.
Jaguar Land Rover Canada ULC	Pro Form Products Limited
John Deere Canada ULC	PROTEK PAINT LTD
K-G Spray-Pak Inc.	Quikrete Canada Holdings Limited
King-O-Matic Industries Limited	Radiator Specialty Company of Canada
Kleen-Flo Tumbler Industries Ltd.	Recochem Inc.
Korzite Coatings Inc.	Regional Automotive Warehousing Ltd
Kubota Canada LTD	Rochester Midland Ltd
Lee Valley Tools Ltd.	RONA Inc.
Les Produits Techniseal	Rust-Oleum Consumer Brands Canada
Loblaws Inc.	S.C. Johnson and Son, Limited
Loop Recycled Products Inc.	Saman Corporation (3777472 Canada Inc.)
LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.	Schwartz Chemicals
M G Chemicals Ltd.	Scotts Canada Ltd.
Martin & Associates Inc.	Selectone Paints Inc.
Michaels Stores Inc.	Sherwin-Williams Canada Inc
Modern Sales Co-op	Shrader Canada Limited
Nawkaw Corporation	SOLIGNUM INC.
NCH Canada Inc.	Sto Canada Ltd
Nordstrom Canada Inc.	Surekiller Products Limited
Omer DeSerres Inc.	Suzuki Canada Inc.
Orgill Canada Hardlines ULC	The Dow Chemical Company - Dow Building & Construction
Patene Building Supplies Ltd.	The Sansin Corporation
Peintures MF Inc.	The Sherwin-Williams Company
Plasti Kote Co., Inc. (Valspar)	Timber Pro Coatings Ltd.
Popular Garden Centre	Toolway Industries Ltd.

**Annexe D** – Product Care Association (pour les programmes visant la peinture et les revêtements, les pesticides, les solvants et les engrais)

Membres du PII	
Torcan Coatings Inc.	
Toyota Canada Inc.	
Tremco Canada Division, RPM Canada	
UAP INC.	
Uline Canada Inc.	
Valvoline Canada-Div. Ashland Canada	
W.H. Lubricants Ltd.	
Wal-Mart Canada Corp.	
WD-40 Company (Canada) Ltd.	
Wood Essence Distributing	
YHD DISTRIBUTORS INC.	





## BIENVENUE

SodaStream a le plaisir de présenter son premier rapport annuel à l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (« Office »). En tant qu'entreprise, nous sommes stimulées par notre capacité à offrir des solutions novatrices pour le marché des boissons qui constituent un meilleur choix pour la planète.

Le modèle opérationnel de SodaStream est inédit : circulaire au lieu de linéaire; ce qui crée un environnement d'affaires idéal pour intégrer les 3R – réduction du nombre de canettes et de bouteilles, réutilisation sans limite des cartouches et recyclage des cartouches qui ne peuvent plus être remises à neuf.

Notre programme d'échange de cartouches est la caractéristique de notre entreprise et la maximisation du nombre de cartouches utilisées est essentielle. Lorsque l'appareil d'un de nos consommateurs n'a plus de CO<sub>2</sub>, les cartouches vides de SodaStream peuvent être échangées dans plus de 560 détaillants participants en Ontario. Ces échanges fonctionnent en mouvement circulaire pour les tests de qualité, la remise à neuf et finalement le remplissage ou le recyclage.

Notre engagement à l'égard de la gestion environnementale est l'une de nos valeurs fondamentales et la raison pour laquelle nous menons une révolution contre les boissons en cannette et en bouteille grâce à notre système réutilisable.

Merci d'avoir choisi de mieux connaître notre approche SodaStream pour des bulles durables.

- SodaStream Canada

« NOUS N'EXPÉDIONS PAS L'EAU, NOUS N'EXPÉDIONS PAS LES CANETTES, NOUS EXPÉDIONS UNIQUEMENT LES BULLES »

3

SodaStream est le plus important fabricant, fournisseur, et distributeur de systèmes de gazéification à domicile au monde

L'origine de la société remonte en 1903 avec la création d'un système qui permettait aux consommateurs de gazéifier l'eau à domicile. Au cours du dernier siècle, SodaStream n'a jamais cessé d'innover et détient actuellement 65 brevets et 198 enregistrements de la marque partout dans le monde. De nos jours, les produits SodaStream sont vendus dans plus de 60 000 points de vente au détail dans 45 pays.

SodaStream produit et distribue une gamme de produits, tels que les appareils de gazéification, les bouteilles de gazéification réutilisables, les préparations de saveur et le CO<sub>2</sub> qui est fourni sous la forme d'une cartouche brevetée de gaz sous pression et rechargeable qui est fabriquée, rechargée et dont la sécurité est vérifiée par SodaStream. Chaque cartouche de CO<sub>2</sub> SodaStream est fournie sous licence sur le marché de sorte que les cartouches demeurent la propriété de SodaStream.

Le programme de SodaStream est unique parce qu'il vise à améliorer le processus existant et entièrement opérationnel déjà en place pour le détournement des cartouches de CO<sub>2</sub> SodaStream. La société a mis en oeuvre un système exhaustif et autogéré depuis le lancement au Canada de ses cartouches de CO<sub>2</sub> – un modèle de responsabilité du fabricant vraiment élargie.

Le 14 avril 2016, Réacheminement des déchets Ontario (maintenant l'Office de la productivité et de la récupération des ressources ou l'Office) a approuvé le Plan de gestion de l'industrie (PGI) de SodaStream pour la gestion des cartouches sous pression et a annoncé la date d'entrée en vigueur du PGI au 30 juin 2016.

Le présent rapport annuel est présenté à l'Office en vertu de l'article 40 de la Loi favorisant un Ontario sans déchets et repose sur les données de ventes et d'échanges de l'année civile 2017 de SodaStream.



## RÉDUIRE

Les cartouches de CO<sub>2</sub> SodaStream sont réutilisables à l'infini et représentent une initiative exceptionnelle de réduction des déchets. L'appareil et le système de gazéification SodaStream offrent une valeur ajoutée sous forme de diminution des emballages de boissons comme les canettes en aluminium, les bouteilles en verre ou en plastique. Par exemple, un client de SodaStream qui utilise quatre cartouches de CO<sub>2</sub> SodaStream par année peut réduire la nécessité d'acheter au magasin jusqu'à 240 bouteilles d'un litre de boisson gazeuse par année.

## RÉUTILISER

La signature du système SodaStream est la réutilisation de la cartouche de CO<sub>2</sub>. La maximisation du nombre de cartouches réutilisées est au cœur de notre entreprise. Nous avons beaucoup investi dans la collecte, la manipulation et le remplissage de nos cartouches de CO<sub>2</sub>; y compris dans la mise au point et l'utilisation des boîtes avec séparateurs servant au transport des cartouches et d'un premier système d'inspection pour la collecte aux détaillants. Le système SodaStream est conçu pour recharger toutes nos cartouches.

## RÉCYCLER

Les cartouches de CO<sub>2</sub> SodaStream qui ne résistent pas au contrôle de la qualité sont retirées de la circulation et envoyées à notre usine de fabrication. Elles sont alors soigneusement remises à neuf et réintroduites dans le marché, prolongeant ainsi leur vie utile encore plus longtemps, soit recyclées. En plus du retrait des cartouches qui échouent au contrôle de la qualité lorsqu'elles sont rechargées, chaque cartouche de CO<sub>2</sub> SodaStream affiche une date sur la valve en laiton, ce qui permet de les retirer régulièrement de l'inventaire tous les cinq ans pour effectuer des essais. Ces cartouches sont souvent réutilisables, nous n'avons qu'à remplacer la valve en laiton. Lorsque les cartouches de CO<sub>2</sub> SodaStream atteignent la fin de leur vie utile, elles sont recyclées en laiton ou en aluminium brut.

SODASTREAM ET LES 3R | 6

# POURQUOI AVOIR NOTRE PROPRE PLAN DE GESTION DE L'INDUSTRIE?

## 4.1 PLAN SODASTREAM


Le système SodaStream repose sur le principe de réutilisation, et notre entreprise est structurée autour de ce principe pour créer un système de suivi et s'assurer que les cartouches de CO<sub>2</sub> sont réutilisées, plutôt que d'en fabriquer de nouvelles. Parce que nos cartouches sont mises sous pression, elles font partie des matières obligatoires dans le cadre du programme provincial qui gère d'autres bouteilles sous pression, comme les bouteilles de propane. Cependant, parce que SodaStream gère un programme d'échange, de retour et de réutilisation depuis son arrivée au Canada, nous avons soumis un Plan de gestion de l'industrie (PGI) pour faire reconnaître notre processus opérationnel existant visant à détourner les cartouches de CO<sub>2</sub> SodaStream des sites d'enfouissement. Le système d'échange et de remplissage des cartouches est conçu pour traiter la totalité des cartouches de CO<sub>2</sub> SodaStream utilisées par les consommateurs. Selon une analyse des modèles de vente, les utilisateurs réguliers achètent souvent des cartouches supplémentaires pour avoir sous la main des cartouches de recharge pleines pour leur appareil à domicile ou dans leur résidence secondaire. Il peut s'écouler beaucoup de temps avant d'épuiser cette réserve de cartouches de recharge, ce qui peut entraîner des retards avant que ces cartouches pénètrent dans le système d'échange et de remplissage.

Depuis que nous avons soumis notre plan final en 2017, nous avons adopté d'autres mesures pour améliorer notre système en augmentant l'accessibilité, la promotion et la sensibilisation, et en créant des liens avec les municipalités et les fournisseurs de service partout en Ontario afin d'atténuer tout risque de mouvement des cartouches hors de notre réseau circulaire de retours.

## 4.2 ACCESSIBILITÉ

Le système SodaStream repose sur le principe de réutilisation, et notre entreprise dispose d'un réseau existant de détaillants qui échangeront les cartouches de CO<sub>2</sub> SodaStream dans tout emplacement autorisé pour une cartouche de CO<sub>2</sub> SodaStream pleine à prix réduit, ou acceptent les retours des cartouches de CO<sub>2</sub> SodaStream dans plus de 560 détaillants en Ontario. Le site Web de SodaStream (<http://www.sodastream.ca/fr/>) est conçu pour informer les consommateurs de la façon de se débarrasser de leurs cartouches de CO<sub>2</sub> SodaStream vides ou indésirables; le site permet aussi de guider les consommateurs à l'emplacement autorisé le plus pratique pour eux en utilisant un logiciel de géolocalisation.

SodaStream continuera de chercher de nouvelles avenues pour ajouter au réseau important d'autres options aux consommateurs de SodaStream afin qu'ils puissent échanger ou retourner leurs cartouches de CO<sub>2</sub> SodaStream.



8

### 4.3 PROMOTION ET SENSIBILISATION

Le site Web de SodaStream sert et continuera de servir comme pierre angulaire pour le soutien et la communication entre SodaStream et les consommateurs. Ce site Web renferme tous les renseignements pertinents sur les commerces de détail qui participent aux échanges et au retour des cartouches de CO<sub>2</sub> SodaStream, ainsi qu'une liste des autres endroits, comme des fournisseurs de service, où les cartouches de CO<sub>2</sub> SodaStream sont récupérées. En outre, ce site Web renferme une composante d'enregistrement du produit, qui permet à SodaStream de communiquer avec ses consommateurs concernant toute préoccupation liée à la gestion ou à l'élimination de ces cartouches de CO<sub>2</sub> SodaStream.



Ces méthodes de sensibilisation des consommateurs facilitent une communication directe entre SodaStream et les consommateurs sur toute question relative aux cartouches de CO<sub>2</sub> SodaStream, y compris des rappels par courriel pour retourner les cartouches de CO<sub>2</sub> SodaStream usagées.

Nous travaillons avec nos détaillants partenaires pour élaborer des documents de complémentaires en vue d'améliorer les documents de formation à l'usage des employés de vente au détail et de parfaire la communication accessible aux consommateurs sur le fonctionnement du processus d'échange des cartouches de CO<sub>2</sub> SodaStream. Nous avons aussi conclu une entente avec une tierce partie pour réaliser une autre recherche auprès des consommateurs afin de connaître leur opinion sur la façon dont nous pouvons améliorer le programme d'échange de nos cartouches de CO<sub>2</sub>.

9

### 4.4 CARTOUCHES QUI ÉCHAPPENT À NOTRE RÉSEAU CIRCULAIRE

Un élément que SodaStream a initié en 2017 visait à mieux comprendre la circulation des cartouches et à commencer la collecte des cartouches des consommateurs qui cessent d'utiliser le système SodaStream. La situation idéale est lorsqu'un consommateur donne son appareil à un autre utilisateur et que toutes les cartouches de CO<sub>2</sub> sont retournées à un détaillant participant. Cependant, au cas où cette situation ne se réalise pas, il se peut qu'il y ait une fuite dans notre réseau circulaire. Un domaine d'intervention par SodaStream est de travailler avec des municipalités et des fournisseurs de services pour récupérer les cartouches qui pourraient se retrouver au dépôt de déchets dangereux de la municipalité.

SodaStream travaille activement avec les municipalités en communiquant directement avec des représentants municipaux et par le biais d'articles dans le bulletin de la Municipal Waste Association (MWA). Même si la possibilité de participer au système SodaStream a été élargie à plusieurs fournisseurs de service partout en Ontario, nous continuons actuellement de travailler avec EnviroSystems (autrefois Hotz Environmental) comme l'unique fournisseur de services pour intercepter activement les cartouches de CO<sub>2</sub> et les retourner à SodaStream. Jusqu'à présent, EnviroSystems a déclaré recevoir plus de 200 cartouches de toutes les régions de l'Ontario.

Suite aux résultats préliminaires de notre travail avec EnviroSystems, nous avons commencé à nous engager avec d'autres municipalités et fournisseurs de services non seulement en Ontario, mais aussi dans d'autres centres urbains partout au Canada. Nous voulons récupérer toutes les cartouches et nous continuerons d'explorer d'autres occasions de réduire les pertes de cartouches qui se trouvent en dehors de notre réseau de retour désigné – partout au Canada.

Même si notre système d'échange est en place depuis notre arrivée au Canada, nous continuons de chercher d'autres possibilités d'améliorer notre infrastructure de collecte et nous tenons compte de tous les points de fuite potentiels. En continuant de surveiller ces possibilités, SodaStream réduit activement les risques liés aux cartouches en marge du réseau désigné pour les retours.



10

## 4.5 2017 RENDEMENT DU PROGRAMME

Même si le réseau circulaire de SodaStream est conçu pour manipuler la totalité des cartouches en circulation, les taux d'utilisation et d'échange des cartouches par les consommateurs varient. Certains utilisateurs réguliers échangent souvent les cartouches à un rythme élevé, alors que d'autres le font moins fréquemment. De nombreux consommateurs achètent aussi des cartouches de réserve pour leur domicile et leur résidence secondaire. Même si une cartouche est achetée, consommée et échangée dans le même trimestre, il est peu probable que cette cartouche retourne à la circulation pendant cette même période. Par conséquent, le comportement saisonnier et changeant des consommateurs représente deux facteurs qui contribuent aux indicateurs de rendement ci-dessous. En vertu du plan approuvé, SodaStream surveille le mouvement des cartouches sur une base trimestrielle et déclare annuellement le pourcentage total de cartouches détournées du système de récupération (le nombre de cartouches remplies et réutilisées en plus des cartouches retirées de la circulation et recyclées divisé par le nombre de cartouches sur le marché).



### Automotive Materials Stewardship

Dépôt du rapport 2017 de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources  
rendement du programme

Le 7 mars 2018

**Signature du président du conseil d’administration**

Le conseil d’administration d’Automotive Materials Stewardship (AMS) a approuvé le dépôt du présent rapport à l’Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR), conformément aux exigences de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets*.



Bert Verriet  
Président du conseil  
Conseil d’administration d’Automotive Materials Stewardship

**Table des matières**

**Section 1 – Rendement du programme d’AMS 2017**

Contexte et consultation des parties prenantes

Responsables de la gérance – Inscription, dépôt de rapports et audit

Inscription des fournisseurs

Accessibilité

Rendement du programme par rapport aux objectifs

Nombre de tonnes de déchets recueillis en 2017

Nombre de tonnes de déchets réacheminés en 2017

Promotion et éducation

**Section 2 – États financiers vérifiés en 2017**

## Section 1

### Rendement du programme d’AMS 2017

## Rapport de 2017 sur le rendement d’AMS

### Contexte et consultation des parties prenantes

Automotive Materials Stewardship (AMS) a été créé en 2016 afin de représenter les intérêts des entreprises canadiennes du secteur de l’automobile en proposant aux consommateurs des méthodes de recyclage de contenants d’huile, de filtres à huile et d’antigel qui sont pratiques et respectueuses de l’environnement. Conformément aux exigences de la *Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets* et aux procédures de Réacheminement des déchets Ontario relatives aux plans de gérance industrielle, AMS a soumis un plan de gérance industrielle le 19 février 2016.

Pendant la préparation de ce plan, AMS a rencontré les intervenants suivants :

- Des responsables de la gérance qui fournissent de l’antigel, des contenants d’huile et des filtres à huile, notamment des producteurs et des détaillants
- Des associations de l’industrie, notamment l’Association des industries de l’automobile, la Global Automakers Association et le Conseil canadien du commerce de détail
- Des entités qui font la collecte de l’antigel, des contenants d’huile et des filtres à huile, notamment des municipalités et leurs associations, comme la Municipal Waste Association
- Des transporteurs et des transformateurs d’antigel, de contenants d’huile et de filtres à l’huile utilisés et leurs associations, notamment la Société ontarienne de gestion des déchets
- Les membres du conseil d’administration et le personnel d’Intendance Ontario, organisme de financement industriel actuellement responsable de la gestion de l’antigel, des contenants d’huile et des filtres à l’huile utilisés

Réacheminement des déchets Ontario a tenu, du 26 février au 29 avril, des séances de consultation au sujet du plan de gérance industrielle d’AMS composées de :

- [deux webinaires](#) destinés aux responsables de la gérance, les 5 et 7 avril;
- un sondage en ligne visant à recueillir les commentaires des intervenants;
- une invitation aux intervenants à communiquer, en personne ou par téléphone, avec Réacheminement des déchets Ontario.

Tous les commentaires des intervenants ont été pris en compte au moment de la création du plan de gestion industrielle.

De plus, pendant la période de consultation, les responsables de la gérance ont été encouragés à soumettre à AMS et à Réacheminement des déchets Ontario une lettre affirmant leur intention d’adhérer au plan de gestion industrielle après son approbation par Réacheminement des déchets Ontario. Le 31 mai 2016, suffisamment de responsables de la gérance avaient manifesté leur intention d’adhérer au plan de gestion industrielle d’AMS pour représenter environ la moitié des tonnes de matériaux automobiles mis sur le marché.

## Appendix F – Automotive Materials Stewardship (antigel, contenants d’huile et filtres à huile)

Le 10 août 2016, le conseil d’administration de Réacheminement des déchets Ontario a [approuvé le plan de gérance industrielle d’AMS](#) destiné à la gestion des matériaux automobiles. Le programme a été lancé officiellement le 1<sup>er</sup> avril 2017.

### **Responsables de la gérance – Inscription, dépôt de rapports et audit**

Au total, 131 responsables de la gérance se sont inscrits au programme d’AMS en date du 31 décembre 2017, et 20 autres attendent l’approbation de l’Office de la productivité et de la récupération des ressources.

En 2017, les responsables de la gérance d’AMS ont présenté 448 rapports.

Les droits versés par les responsables de la gérance d’AMS en 2017 ont totalisé 11 192 917 \$. De plus, AMS a reçu 3 278 975 \$ d’Intendance Ontario sous forme de revenu provenant de la vente de crédits de collecte et de recyclage, ce qui totalise les revenus consignés dans l’état des résultats d’Automotive Materials Stewardship.

### **Conformité :**

Aucun dossier de conformité n’a été ouvert en 2017.

### **Inscription des fournisseurs**

Seuls les fournisseurs de services approuvés par Automotive Materials Stewardship sont autorisés à effectuer des activités de gestion des matériaux. Tous les fournisseurs de services approuvés par Automotive Materials Stewardship doivent se conformer aux normes, aux politiques et aux procédures d’Automotive Materials Stewardship. Visitez le site <https://www.automotivematerialsstewardship.ca/service-providers/> pour obtenir la plus récente liste des fournisseurs de services approuvés.

Parmi les ententes commerciales possibles, on compte, sans toutefois s’y limiter, des contrats de service conclus dans le cadre de demandes de qualification ou de propositions, ou par suite de négociation directe, de programmes incitatifs et de prestation directe de services.

Parmi les responsabilités et les obligations d’Automotive Materials Stewardship, on compte la promotion de marchés qui favorisent et stimulent la concurrence, ainsi que l’efficacité et la rentabilité, et qui garantissent à tous les fournisseurs de services de l’industrie des occasions justes et équitables de prendre part à la prestation de services. En 2017, 23 transporteurs et 17 transformateurs avaient reçu l’autorisation de fournir des services à AMS.

### **Accessibilité**

Il est essentiel de conserver des sites de collecte pratiques et accessibles pour que les consommateurs participent et que les activités de réacheminement se déroulent de façon optimale. AMS a pris en charge le réseau existant de sites de collecte gérés auparavant par Intendance Ontario, qui comprend les sites de collecte publics et privés. De nombreuses municipalités et collectivités des Premières nations

## Appendix F – Automotive Materials Stewardship (antigel, contenants d’huile et filtres à huile)

offrent à leurs résidents des services de collecte grâce à des sites permanents ou saisonniers ou à des événements de collecte spéciaux d’une journée. De plus, le programme d’encouragement du secteur automobile offre des services aux commerces d’entretien et de réparation automobile et à d’autres commerces. Certains centres de services acceptent aussi les matériaux automobiles provenant des consommateurs qui font l’entretien de leur propre voiture. Ces centres se retrouvent dans la catégorie Retour au détaillant. Le tableau suivant indique l’accessibilité des consommateurs par type de site/exploitant de collecte en 2017 dans le cadre du programme d’AMS :

Réseau – Activité	Sites de collecte	Événements	Retour au détaillant	Programme d’encouragement du secteur automobile
Antigel	87	239	893	12 000 et plus
Contenants d’huile	87	239	896	12 000 et plus
Filtres à huile	87	239	953	12 000 et plus

### **Rendement du programme par rapport aux objectifs**

Chaque année, AMS doit respecter les exigences minimales de rendement définies dans le plan de gérance industrielle. Les objectifs de rendement de 2017 sont indiqués dans le plan de gérance industrielle sous la mention Année 2 (2017) et sont compris dans les tableaux ci-dessous. Le plan de gérance industrielle contient également les hypothèses de conversion des tonnes fournies en nombre de tonnes disponibles à la collecte, en tenant compte des changements de quantités et de poids, notamment en raison de la dilution du glycol ou du poids de l’huile résiduelle dans les filtres à huile utilisés. Le nombre de tonnes disponibles à la collecte est multiplié par le taux de collecte prévu (%) pour calculer le nombre de tonnes prévues.

### **Nombre de tonnes de déchets recueillis en 2017**

AMS a atteint ou surpassé tous les objectifs de collecte en 2017, sa première année d’activité.

Catégorie de matériaux	Disponible à la collecte	Taux de collecte prévu (%)	Nombre de tonnes prévues	Nombre de tonnes recueillies (réel)	Taux de collecte réel (%)	Écart par rapport aux objectifs (en tonnes)
Antigel	2 277	51 %	1 161	1 858	82 %	697
Contenants d’huile	1 710	57 %	975	2 162	126 %	1 188
Filtres à huile	4 320	86 %	3 715	4 288	99 %	573



**Nombre de tonnes de déchets réacheminés en 2017**

AMS a atteint ou surpassé tous les objectifs de recyclage en 2017, sa première année d’activité.

Catégorie de matériaux	Disponible à la collecte	Taux de recyclage prévu (%)	Nombre de tonnes prévues	Déchets recyclés (en tonnes)	Taux de recyclage (%)	Écart par rapport aux objectifs (en tonnes)
Antigel	2 277	51 %	1 161	1 858	82 %	697
Contenants d’huile	1 710	57 %	975	2 162	126 %	1 188
Filtres à huile	4 320	86 %	3 715	4 288	99 %	573

**Promotion et éducation**

Les activités de promotion et d’éducation du programme d’Automotive Materials Stewardship sont destinées à accroître la sensibilisation, à favoriser les changements de comportement et à appuyer les sites de collecte (p. ex. : sites et événements, retour au détaillant et partenaires des programmes d’encouragement) afin d’atteindre les objectifs de réacheminement.



AMS utilise la marque et le logo du programme Orange Drop dans ses communications avec les consommateurs. Le site Web du programme Orange Drop comprend un outil de localisation permettant aux consommateurs de trouver par code postal un site ou un événement de collecte pour leurs matériaux automobiles. En 2017, les activités de promotion et d’éducation du programme d’AMS ont privilégié les réseaux sociaux du programme Orange Drop. Les comptes Twitter et Facebook d’Orange Drop fournissent toujours des conseils et des rappels saisonniers, en plus de faire la promotion de l’outil de localisation et des événements de collecte de matériaux automobiles. Les réseaux sociaux d’Orange Drop ont généré plus de 110 200 impressions en 2017.

**Section 2**

**États financiers vérifiés en 2017**

**Automotive Materials Stewardship Inc.**  
**États financiers**  
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017

**Automotive Materials  
Stewardship Inc.**  
**États financiers**  
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017

---

**Table des matières**

<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	<b>2</b>
<b>États financiers</b>	
Bilan	3
État de l'évolution des actifs nets	4
État des résultats	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers	7-9



Tel: 416 865 0200  
 Fax: 416 865 0887  
 www.bdo.ca

BDO Canada LLP  
 TD Bank Tower  
 66 Wellington Street West  
 Suite 3600, PO Box 131  
 Toronto, ON M5K 1H1 Canada

### Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Automotive Materials Stewardship Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Automotive Materials Stewardship Inc., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

**Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

**Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Automotive Materials Stewardship Inc. au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 7 mars 2018  
 Toronto (Ontario)

### Automotive Materials Stewardship Inc. Bilan

31 décembre 2017

**Actif**

<b>Court terme</b>	
Encaisse	3 759 371 \$
Débiteurs	555 539
Charges payées d'avance	12 893
	4 327 803 \$

**Passif et actifs nets**

<b>Court terme</b>	
Créditeurs et charges à payer (Note 2)	2 764 246 \$
<b>Actifs nets</b>	
Non affectés	1 563 557
	4 327 803 \$

Au nom du conseil :

Administrateur

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Appendix F – Automotive Materials Stewardship (antigel, contenants d'huile et filtres à huile)

<b>Automotive Materials Stewardship Inc.</b>			
<b>État de l'évolution des actifs nets</b>			
<b>Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017</b>			
	<b>Non affectés</b>	<b>Affectés à à l'interne</b>	<b>Total</b>
<b>Solde, au début de l'exercice</b>	- \$	- \$	- \$
<b>Excédent des produits sur les charges de l'exercice</b>	<b>1 563 557</b>	-	<b>1 563 557</b>
<b>Solde, à la fin de l'exercice</b>	<b>1 563 557 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>1 563 557 \$</b>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

4

Appendix F – Automotive Materials Stewardship (antigel, contenants d'huile et filtres à huile)

<b>Automotive Materials Stewardship Inc.</b>	
<b>État des résultats</b>	
<b>Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017</b>	
<b>Produit</b>	
Produits tirés du Tarif	11 192 917 \$
Revenus provenant de la chaîne d'approvisionnement (Note 2)	3 278 975
Revenus de placement	24 897
	<b>14 496 789</b>
<b>Charges</b>	
Frais de gestion pour les matériaux (Note 3)	10 861 157
Gestion des programmes (Note 2)	1 843 126
Office de la productivité et de la récupération des ressources (Note 4)	221 448
Promotion et sensibilisation	7 501
	<b>12 933 232</b>
<b>Excédent des produits sur les charges pour l'exercice</b>	<b>1 563 557 \$</b>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

5

<b>Automotive Materials Stewardship Inc.</b>	
<b>État des flux de trésorerie</b>	
<b>Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017</b>	
<b>Flux de trésorerie provenant des (utilisés par les)</b>	
<b>Activités d'exploitation</b>	
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	<b>1 563 557 \$</b>
Ajustements pour concilier l'excédent des produits sur les charges de l'exercice aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :	
Débiteurs	<b>(555 539)</b>
Charges payées d'avance	<b>(12 893)</b>
Créditeurs et charges à payer	<b>2 764 246</b>
<b>Augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice et encaisse, à la fin de l'exercice</b>	<b>3 759 371 \$</b>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

**Automotive Materials Stewardship Inc.**  
**Notes complémentaires aux états financiers**

**31 décembre 2017**

**1. Principales méthodes comptables**

Un résumé des principales méthodes comptables de l'organisme est présenté ci-dessous.

a) Nature et activités de l'organisme

Automotive Materials Stewardship Inc. (l'« organisme ») a été constitué sous le régime de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif le 15 mars 2016. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif et, par conséquent, il n'est pas assujéti aux impôts sur les bénéfices.

L'objectif de l'organisme est de concevoir, mettre en place et exploiter des programmes de réacheminement des déchets pour les matériaux du secteur automobile qui ont atteint leur durée de vie utile. Ces matériaux comprennent les liquides anti-gel, les contenants d'huile et les filtres à huile. Le 1<sup>er</sup> avril 2017, l'organisme a commencé l'exploitation d'un programme de réacheminement des déchets en Ontario à l'égard des matériaux du secteur automobile conformément à un plan de gérance industrielle qui a été adopté par l'Office de la productivité et de la récupération des ressources le 10 août 2016.

Comme il n'y a pas eu d'activités avant le 1<sup>er</sup> avril 2017, les chiffres comparatifs n'ont pas été inclus.

b) Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

c) Comptabilisation des produits

Les produits tirés du Tarif sont fondés sur les tonnages déclarés par les membres qui ont conclu des accords d'adhésion avec l'organisme. Les produits sont comptabilisés lorsque le tonnage est déclaré, que les frais d'adhésion sont reçus ou à recevoir et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Le produit découlant du tonnage déclaré par les membres ou les ajustements liés aux obligations et produits découlant des activités d'application et de conformité sont comptabilisés si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits provenant de la chaîne d'approvisionnement sont comptabilisés selon le principe de la récupération des coûts une fois qu'ils sont engagés et si leur recouvrement est raisonnablement assuré.

d) Instruments financiers

Sauf indication contraire, l'organisme évalue initialement les actifs et passifs financiers à leur juste valeur et ultérieurement au coût après amortissement.

e) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés à la date des états financiers, et sur les produits et les charges comptabilisés durant les périodes considérées. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables de la direction au fur et à mesure que de l'information supplémentaire sera disponible.

---

**Automotive Materials Stewardship Inc.  
Notes complémentaires aux états financiers**

**31 décembre 2017**

---

**2. Contrats importants**

a) Canadian Stewardship Services Alliance Inc. (« CSSA »)

L'organisme a conclu un accord de services de gestion sur trois ans avec CSSA entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cet accord porte sur le soutien administratif, technique et de gestion ainsi que d'autres services et installations aux fins d'activités administratives, techniques et de gestion. Pendant l'exercice, les charges d'une valeur totale de 1 650 000 \$ ont été payées à CSSA en vertu de ce contrat, et CSSA a facturé 109 000 \$ au titre de frais de démarrage au nom de l'organisme. Ces montants sont inscrits dans l'état des résultats au titre des charges de gestion des programmes.

Au cours de l'exercice 2017, CSSA a fourni à l'organisme l'accès à des fonds pour financer les activités de développement des programmes et de démarrage. L'organisme a convenu de rembourser ces frais d'ici décembre 2018.

Les crédettes et charges à payer incluent un montant de 351 209 \$ dû à CSSA.

b) Stewardship Ontario (« SO »)

À compter du 2 février 2017, l'organisme a conclu un accord de chaîne d'approvisionnement sur trois ans avec Stewardship Ontario. Auparavant, l'organisme faisait parti du programme des DMDS dans Stewardship Ontario. Le 1<sup>er</sup> avril 2017, l'organisme a établi sa propre chaîne d'approvisionnement et a entièrement pris en charge la cueillette, le transport et le recyclage des matériaux du secteur automobile pour les membres de l'organisme et ceux de Stewardship Ontario. Tous les ans, Stewardship Ontario achètera sa part de marché de crédits de tonnage de matériaux du secteur automobile de l'organisme. Au cours de l'exercice, l'organisme a facturé 3 278 975 \$ à Stewardship Ontario en vertu de ce contrat, déduction faite du remboursement pour les frais de dépôt de 337 500 \$ versés par Stewardship Ontario. Les crédettes et charges à payer incluent un montant de 612 163 \$ dû à Stewardship Ontario.

Toutes les transactions entre l'organisme, CSSA and Stewardship Ontario ont eu lieu dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange acceptée et convenue entre les parties.

---

**3. Frais de gestion pour les matériaux**

Les frais de gestion pour les matériaux comprennent tous les coûts liés à la cueillette, au transport et au traitement des matériaux administrés au moyen du programme.

---

**4. Office de la productivité et de la récupération des ressources (« OPRR »)**

L'OPRR et l'organisme ont conclu un accord de plan de gérance industrielle en août 2016. En vertu de cet accord, l'organisme est tenu de verser des frais à OPRR pour la surveillance et les activités de supervision du programme qu'il fournit à l'organisme.

---

**Automotive Materials Stewardship Inc.  
Notes complémentaires aux états financiers**

**31 décembre 2017**

---

**5. Exposition aux risques et gestion des risques liés aux instruments financiers**

La direction a mis en place des politiques et des procédures pour gérer les risques liés aux instruments financiers afin de réduire au minimum les effets négatifs sur la performance financière. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'organisme n'est pas exposé à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit provenant de ses instruments financiers. Les paragraphes suivants décrivent brièvement l'évaluation posée par la direction sur chacun de ces risques.

a) Risque de crédit :

Les instruments financiers potentiellement exposés au risque de crédit sont l'encaisse et les débiteurs. La direction estime que son exposition au risque de crédit provenant de l'encaisse est négligeable, étant donné que l'organisme dépose son encaisse auprès d'une grande banque canadienne. Les débiteurs ne font l'objet d'aucune concentration importante et sont évalués régulièrement aux fins de recouvrement. De plus, leur valeur comptable représente l'exposition maximale de l'organisme au risque de crédit. L'organisme n'a pas de provision pour des débiteurs irrécouvrables.

b) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque par lequel l'organisme ne puisse pas honorer ses obligations au fur et à mesure de leur échéance. Le programme géré par l'organisme comporte des risques en ce qui concerne la capacité à prévoir et à contrôler les dépenses. La direction a pris des mesures pour s'assurer que le programme dispose d'un fonds de roulement suffisant pour respecter ses obligations.



Fin du rapport



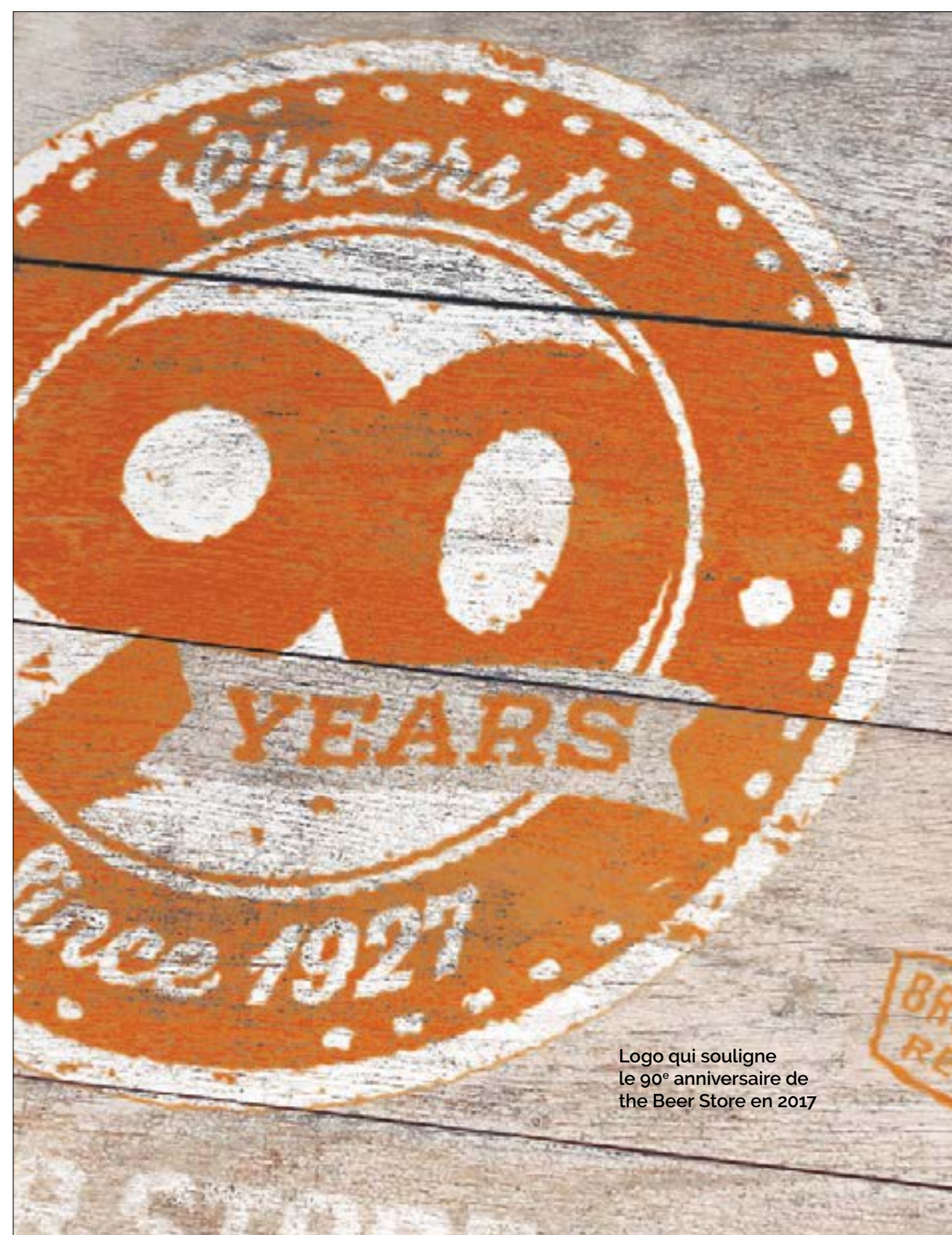
**COMMÉMORATION DE 90 ANS  
DE GESTION EN ONTARIO**

THE BEER STORE  
RAPPORT DE GESTION RESPONSABLE 2017



## TABLE DES MATIÈRES

- 3 Mot du président
- 6 Sommaire des résultats
- 7 Gestion de l'emballage
- 9 Amélioration de nos installations et équipements
- 10 Résultats du Programme de consignation de l'Ontario (PCO)
- 13 Activités promotionnelles et éducatives de the Beer Store
- 13 Participation communautaire
- 17 Activités éducatives
- 19 Sommaire des activités promotionnelles et éducatives conjointes de the Beer Store et du PCO
- 20 Activités promotionnelles et éducatives de la LCBO dans le cadre du PCO



Logo qui souligne le 90<sup>e</sup> anniversaire de the Beer Store en 2017



## MOT DU PRÉSIDENT



Je souhaite vous présenter le rapport de gestion responsable 2017 de the Beer Store.

Cette année, nous célébrons le 90<sup>e</sup> anniversaire de the Beer Store, ce qui signifie également 90 ans de responsabilité environnementale, de réutilisation et de recyclage au sein de l'industrie brassicole. Nous nous mobilisons pour le leadership environnemental depuis 1927, année au cours de laquelle nous avons commencé à vendre et à distribuer des bières de qualité avec un système de consignment. Nous ne disposons ainsi de rien de moins que du premier programme de producteur élargi en Amérique du Nord. Bien que l'aspect de notre boutique et de notre logo aient varié au cours des années, notre engagement envers l'environnement et notre efficacité environnementale avant-gardiste sont restés intacts. Le leadership environnemental continue à faire partie de nos valeurs et nous en tirons une grande fierté.

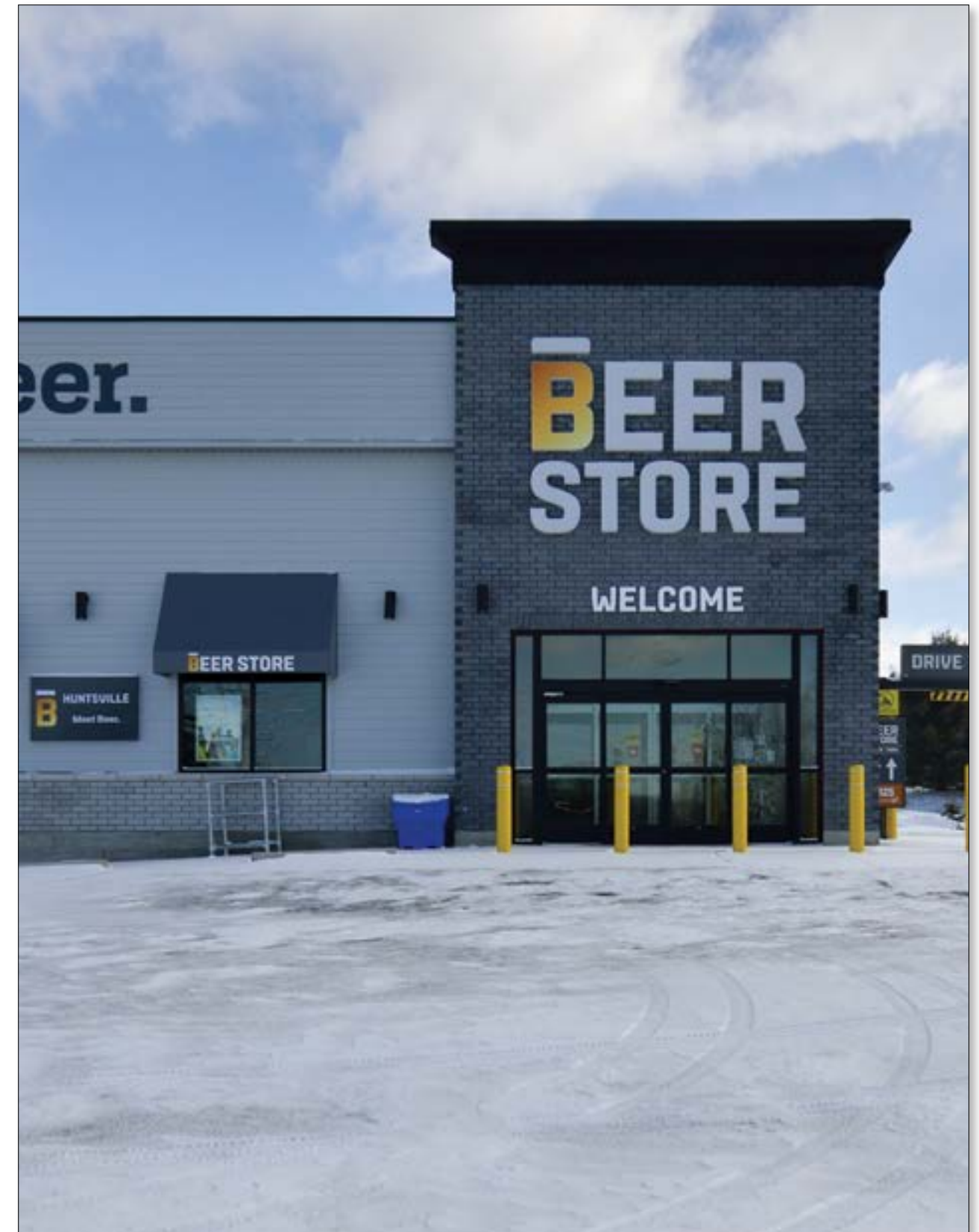
L'année passée a été exceptionnelle! En plus du 90<sup>e</sup> anniversaire de the Beer Store, nous avons également célébré le 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada ainsi que le retour du trois milliardième contenant d'alcool en vertu du Programme de consignment de l'Ontario (PCO), en voilà de nombreux motifs de fierté! J'ai hâte de voir ce que cette année va nous apporter!

Je souhaite profiter de cette occasion pour remercier tous nos précieux clients et nos vaillants employés pour neuf décennies de réussite continue du programme de consignment the Beer Store. La réussite du programme est attribuable à tous ceux qui ont fait le choix judicieux de ramener leurs contenants de bière vides et l'emballage connexe à leur magasin the Beer Store le plus proche, ainsi qu'à nos employés dévoués qui travaillent ardemment à assurer une manipulation soignée des contenants et emballages vides afin qu'ils puissent être réutilisés ou recyclés, le tout en sensibilisant nos clients aux avantages de leur choix de ramener leurs emballages et contenants vides. Ces choix permettent à l'industrie d'utiliser des contenants d'alcool réutilisables et d'encourager le recyclage de ceux ne pouvant être réutilisés, ainsi que des matériaux de l'emballage, en des produits à utilisation d'ordre supérieur.

J'espère que vous apprécierez la lecture de ce rapport de gestion responsable et que nous nous engageons dans 90 nouvelles années de durabilité en Ontario!

Ted Moroz  
PRÉSIDENT

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Ted Moroz".



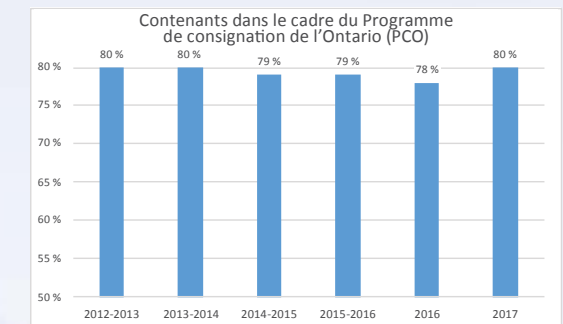
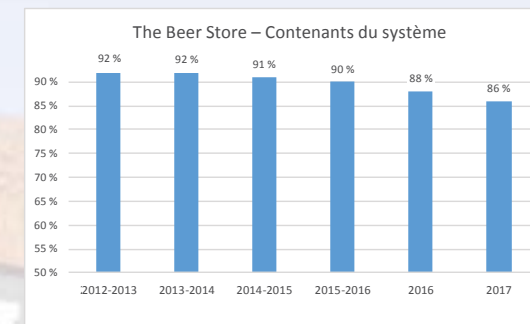
# RAPPORT DE GESTION RESPONSABLE 2017 DE THE BEER STORE

## SOMMAIRE DES RÉSULTATS



Sommaire des résultats	The Beer Store – Contenants	Contenants dans le cadre du Programme de consignation de l'Ontario (PCO)
Contenants récupérés	1 508 529 833	370 194 869
Tonnes soustraites à l'élimination	245 721	113 018
Taux de récupération (%)	86,7 %	80,2 %
Bouteilles de verre réutilisées par les brasseurs (tonnes)	163 581	
Verre coloré recyclé en nouveaux produits (tonnes)	29 068	70 201
Verre transparent recyclé en nouvelles bouteilles de verre transparent	15 434	40 031
Canettes d'aluminium recyclées en nouvel aluminium (tonnes)	10 913	1 810
Carton ondulé et carton pour boîtes recyclés en nouveaux produits du papier (tonnes)	25 429	
Produits de PET recyclés en produits automobiles feutrés et en autres produits du plastique (tonnes)		976

### TENDANCES DES TAUX DE RETOUR



### LIEUX DE VENTE en date du 31 décembre 2017

450	Magasins the Beer Store (dont cinq magasins the Beer Store n'acceptant pas les retours de bouteilles vides)
229	Magasins-brasseries (contenants de bière seulement)*
210	Détaillants partenaires de the Beer Store et magasins de franchise LCBO du nord*
661	Magasins de la LCBO*
262	Épiceries*
525	Magasins de vin de l'Ontario*
33	Magasins de distilleries de l'Ontario*
17 512	Débits de boisson (bars et restaurants)*
<b>19 882</b>	<b>NOMBRE TOTAL DE LIEUX OÙ L'ON VEND DE L'ALCOOL</b>

### LIEUX DE RÉCUPÉRATION en date du 31 décembre 2017

445	Magasins the Beer Store
229	Magasins-brasseries (contenants de bière seulement)*
210	Détaillants partenaires de the Beer Store et magasins de franchise LCBO du nord*
3	Magasins de la LCBO*
109	Détaillants de bouteilles vides sous-traitants de the Beer Store
<b>996</b>	<b>NOMBRE TOTAL DE LIEUX OÙ L'ON RÉCUPÈRE LES CONTENANTS D'ALCOOL</b>

\* Chiffres fournis par la LCBO et la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

## 90 ANS À ÊTRE VERTS

### GESTION DE L'EMBALLAGE



programme offre une mesure incitative économique aux clients pour qu'ils rapportent leurs contenants vides, en plus de présenter l'avantage environnemental de la réutilisation ou du recyclage des contenants et emballages.

En 2017, the Beer Store a dévoilé une nouvelle manière pour les clients d'apprécier leur bière tout en effectuant un choix écologique grâce aux cruchons réutilisables. Il est désormais possible d'acheter des bières pression dans des cruchons dans nos boutiques the Beer Store du Distillery District et du Liberty Village. Les cruches de 1,89 L y sont en vente au prix de 5 \$ et peuvent être remplies encore et encore. La consigne de 5 \$ est rendue au consommateur lorsqu'il n'a plus besoin du contenant.

Il y a 90 ans, le marché de la vente d'alcool a subi une refonte majeure en Ontario, l'abrogation de la prohibition a permis à de nombreux Ontariens d'étancher à nouveau leur soif grâce aux produits délicieux tout droit sortis des brasseries. Des brasseurs se sont alors associés dans ce qui est actuellement the Beer Store et ont mis en place un programme de consignation toujours en vigueur aujourd'hui. The Beer Store appartient à présent à 34 brasseurs ontariens, ce qui comprend de nombreux petits brasseurs de l'Ontario. De plus, 190 brasseurs vendent leurs produits dans les magasins the Beer Store. Afin d'encourager le programme de consignation, une consigne de 10 cents s'applique aux bouteilles de bière de 630 ml et moins et aux canettes de bière de 1 L et moins, et une consigne de 20 cents s'applique aux bouteilles de bière de plus de 630 ml et aux canettes de bière de plus de 1 L. Tous ces contenants peuvent être rapportés dans les Beer Store. Le



Voici le cruchon (contenant en verre réutilisable de 1,89 L) lancé dans deux magasins en 2017.

7

**Les brasseurs qui vendent leurs produits dans les Beer Store n'utilisent que des contenants et emballages 100 % recyclables, ce qui comprend notamment de nombreux contenants réutilisables.** Les bouteilles de verre réutilisables sont désinfectées et remplies de bière 15 fois en moyenne. Les clients ont la garantie que les contenants vides rapportés dans un Beer Store sont intégrés dans ce système de consignation continu. Ils sont répartis dans les flux de marchandises appropriés et ne sont pas mélangés avec d'autres déchets ménagers, évitant ainsi une baisse de la qualité des matériaux, un recyclage d'ordre inférieur voire une mise en site d'enfouissement. Grâce au programme de consignation, the Beer Store optimise les ressources en permettant le recyclage de contenants vides et d'emballages en des produits à utilisation d'ordre supérieur, comme de nouvelles bouteilles en verre ou des canettes d'aluminium. Une partie du verre recyclé l'est également dans d'autres produits domestiques comme des bocal alimentaires en verre

également recyclables ou dans des isolants en fibre de verre.

Le programme de consignation the Beer Store est financé entièrement par l'industrie depuis sa création, car les brasseurs prennent la gestion de l'environnement très au sérieux (consulter la section du PCO de ce rapport pour des détails concernant le programme de consignation de l'Ontario). Les brasseurs sont toujours à la recherche de nouveaux emballages innovants qui tiennent compte des conséquences environnementales associées. En plus de son programme de récupération des contenants vides, the Beer Store récupère également tous les éléments d'emballage connexes, notamment les boîtes de carton, les capsules de bouteilles, les languettes et les pellicules de plastique. Nous encourageons tous les consommateurs à rapporter tous ces emballages connexes. Plus nous en récupérons, moins il s'en retrouvera dans les sites d'enfouissement.





**Brewers that sell their products in the Beer Store use only 100% recyclable containers and packaging, including many containers that are refillable.** Refillable glass bottles are sanitized and refilled with beer an average of 15 times. By bringing their empty containers back to the Beer Store to join its streamed return system, customers ensure they will immediately be separated into commodity streams to avoid comingling with other household products that could downgrade the material quality and/or end up being used for lower end recycling or being sent to landfill. Through the deposit-return program, the Beer Store optimizes resources as empty containers and packaging that are returned are being recycled into higher end use products such as new glass bottles and aluminum cans. Some of the recycled glass also goes into other household products like glass jars for food packaging, which can be recycled again, or used in fiberglass insulation.

The Beer Store's deposit return program is completely funded by the brewing industry as the brewers also take environmental stewardship seriously (for the Ontario Deposit Return Program details, please see the ODRP section of this report). Brewers are always looking for new and innovative packaging designs and factor environmental outcomes into those designs. In addition to taking back empty program containers, the Beer Store is proud to accept back any packaging items that products in the program are sold with including cardboard boxes, boxboard, bottle caps, tabs, and plastic wrapping. We encourage all consumers to bring back all of these packaging materials because the more that are returned, the less will end up in our landfills.

## REFINING OUR FACILITIES AND EQUIPMENT

As the Beer Store turned 90 this year, we continued to make improvements, streamline processes and enhance equipment at our stores, offices, and in our logistical operations that benefit the environment. Here are some examples of our environmental initiatives in 2017:

- Refrigeration systems at 16 stores were replaced with more efficient units that are up to 70% more energy efficient
- Piloting 2 Hybrid Electric vans in our Draught Services operations
- Ran an initial test of 5 hydrogen cells in our distribution fleet (to improve efficiencies in fuel mileage and maintenance)
- Reduced the need for disposable cups at corporate office by distributing glass mugs for cold and hot beverages to all employees and providing them for visitors
- Paper paystubs and tax documents are no longer issued to employees in favour of electronic statements through ePost

**Table 1 – The Beer Store Container Sales and Recovery by Container Type**  
January 1, 2017 - December 31, 2017

Container Type	Beer Store Sales (units)	LCBO Sales (units)*	Returns (units)	System Recovery Rate (2017)	System Recovery Rate (2016)
All Glass Bottles (Refillable and Non-Refillable)	747,023,149	116,475,207	812,091,959	94%	95.4%
Refillable Bottles (Industry Standard Bottle (ISB) and Non-Standard)	628,660,512	66,918,598	668,651,149	96.1%	96.8%
Non-Refillable Bottles	118,362,637	49,556,609	143,440,810	85.4%	89.0%
Metal Cans	567,084,200	307,651,487	695,165,925	79.5%	79.6%
Kegs	1,260,895	-	1,271,949	100.9%	102.1%
<b>Total (by Units)</b>	<b>1,315,368,244</b>	<b>424,126,694</b>	<b>1,508,529,833</b>	<b>86.7%</b>	<b>88.1%</b>

**Table 2 – Secondary Packaging**  
January 1, 2017 - December 31, 2017

Packaging Type	Beer Store (Tonnes Sold*)	LCBO (Tonnes Sold*)	Total (Tonnes Sold)	Recovered (Tonnes) 2017	Recovered (Tonnes) 2016
Corrugated/Boxboard	17,140	3,559	20,699	25,429	22,096
Metal	1,618	347	1,965	225	252
Plastic	563	175	739	856	797
<b>Total</b>	<b>19,322</b>	<b>4,081</b>	<b>23,403</b>	<b>26,511</b>	<b>23,145</b>

Note: \*Tonnes Sold\* reported at both the Beer Store and the LCBO is the packaging associated with the sale of beer only. \*Tonnes Recovered\* reflects all packaging returned to the Beer Store, including non-beer packaging.

## AMÉLIORATION DE NOS INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS

À l'occasion des 90 ans de the Beer Store cette année, nous avons apporté des améliorations, simplifié les processus ainsi que modernisé les équipements de nos magasins, bureaux et de nos activités logistiques écologiques. Voici quelques exemples de nos initiatives environnementales de 2017 :

- Les systèmes de réfrigération de 16 de nos magasins ont été remplacés par des systèmes à l'efficacité améliorée par un facteur pouvant atteindre 70 %.
- Nous avons mis en œuvre un projet pilote d'utilisation de deux fourgonnettes hybrides pour nos activités de bière pression.
- Nous avons effectué le test initial de cinq piles à hydrogène au sein de notre flotte de véhicules de distribution (afin d'améliorer l'efficacité de la consommation de carburant et d'optimiser l'entretien).
- Nous avons réduit la consommation de tasses jetables à notre siège social en distribuant des tasses en verre pour les boissons chaudes et froides à tous les employés et visiteurs.
- Aucun talon de chèque ni document d'impôt papier n'est fourni aux employés dorénavant. Ils ont été remplacés par des relevés électroniques disponibles par postal.

**Tableau 1 – The Beer Store – Nombre de contenants vendus et récupérés, selon le type de contenant**

1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017

Type de contenant	The Beer Store (unités vendues)	LCBO (unités vendues)*	Retours (unités)	Taux de récupération (2017)	Taux de récupération (2016)
Toutes les bouteilles de verre (réutilisables ou non)	747 023 149	116 475 207	812 091 959	94 %	95,4 %
Bouteilles réutilisables (bouteilles standard industrielles et non standard)	628 660 512	66 918 598	668 651 149	96,1 %	96,8 %
Bouteilles non réutilisables	118 362 637	49 556 609	143 440 810	85,4 %	89,0 %
Canettes de métal	567 084 200	307 651 487	695 165 925	79,5 %	79,6 %
Fûts	1 260 895	–	1 271 949	100,9 %	102,1 %
<b>Total (unités)</b>	<b>1 315 368 244</b>	<b>424 126 694</b>	<b>1 508 529 833</b>	<b>86,7 %</b>	<b>88,1 %</b>

**Tableau 2 – Emballage secondaire**

1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017

Type d'emballage	The Beer Store (tonnes vendues*)	LCBO (tonnes vendues*)	Total (tonnes vendues)	Tonnes récupérées (2017)	Tonnes récupérées (2016)
Carton ondulé/carton pour boîtes	17 140	3 559	20 699	25 429	22 096
Métal	1 618	347	1 965	225	252
Plastique	563	175	739	856	797
<b>Total</b>	<b>19 322</b>	<b>4 081</b>	<b>23 403</b>	<b>26 511</b>	<b>23 145</b>

Remarque : Les tonnes vendues aux magasins the Beer Store et au LCBO tiennent uniquement compte de l'emballage associé à la vente de bière. Les tonnes récupérées, quant à elles, tiennent compte de tout l'emballage rapporté aux magasins the Beer Store, y compris l'emballage qui n'est pas associé à la bière.

## RÉSULTATS DU PROGRAMME DE CONSIGNATION DE L'ONTARIO

Le 10<sup>e</sup> anniversaire du programme de consignation de l'Ontario (PCO) a également été célébré en 2017. À l'occasion de cette 10<sup>e</sup> année, nous avons également souligné le retour du trois milliardième contenant consigné en vertu du PCO, une étape importante. Cet événement a été célébré dans l'un de nos emplacements de retour the Beer Store en présence de membres de the Beer Store, du LCBO, du ministre des finances de l'Ontario et du ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario. L'anniversaire et l'étape témoignent de la réussite du programme depuis sa conception. Chaque nouveau milliard de retours est plus rapide que le précédent, ce qui démontre également l'augmentation des taux de consignation de ce programme depuis sa conception.

The Beer Store, en vertu d'un marché conclu avec le gouvernement de l'Ontario, accepte de reprendre et de recycler les contenants d'alcool vides consignés dans la province dans le cadre du programme depuis 2007. Les contenants de vin, de spiritueux, de panaché et de bière vendus en Ontario en dehors du programme de the Beer Store sont tous inclus dans le PCO, notamment ceux des types suivants : verre, métal, plastique, Tetra Pak et caisse-outre.

Tous les contenants vides de plus de 100 ml achetés dans les magasins de franchise LCBO ainsi que les épiceries, les vineries, les distilleries et les magasins des brasseurs agréés peuvent être rapportés à un magasin the Beer Store, où ils seront remboursés. Le PCO a fixé la valeur de la consigne à 10 cents pour les contenants non métalliques d'alcool de 630 ml et moins et pour les canettes de métal de 1 L et moins, et à 20 cents pour les contenants non métalliques d'alcool de plus de 630 ml et les canettes de métal de plus de 1 L. Les consignes constituent une motivation économique pour les consommateurs afin qu'ils ramènent leurs contenants de bière vides aux magasins the Beer Store. En plus de récupérer tous les contenants vides inclus dans le CPO, the Beer Store récupère également tous les éléments d'emballage connexes afin qu'ils puissent être recyclés en vertu de la partie emballage du programme the Beer Store.

**Le gouvernement de l'Ontario avait plusieurs objectifs quand il a lancé ce programme :**

S'assurer que tous les matériaux recyclés sont envoyés pour un recyclage d'ordre supérieur.	Aucun matériau n'a été envoyé directement pour être enfoui, incinéré ou transformé en granulats routiers.	✓
S'assurer qu'au moins 90 % du verre récupéré est détourné pour une utilisation d'ordre supérieur (comme la fabrication de nouvelles bouteilles ou de fibre de verre).	Tout le verre récupéré a été envoyé pour un recyclage d'ordre supérieur.	✓
Améliorer les taux de récupération des contenants de vin et de spiritueux.	Le taux de récupération global en 2017 (80 %) a dépassé considérablement le taux de récupération de la première année du programme (63 %) et le taux estimé dans le cadre du programme Boîte bleue.	✓
Réduire la quantité de verre envoyé aux sites d'enfouissement	En 2007-2008, cette quantité a dépassé légèrement les 79 000 tonnes. En 2017, elle a dépassé les 110 000 tonnes.	✓

**Tableau 3 – PCO : ventes, valeur de la consigne par type de contenant et part de marché**

1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017

Types de contenants* du PCO	Valeur de la consigne	Ventes (unités)	Répartition des ventes**	Ventes par type de matériau***
Contenants en verre de 630 ml ou moins	0,10 \$	67 853 050	14,7 %	60,2 %
Contenants en verre de plus de 630 ml	0,20 \$	210 109 675	45,5 %	
Canettes en aluminium ou en acier de 1 L ou moins**	0,10 \$	145 109 972	31,4 %	31,4 %
Canettes en aluminium ou en acier de plus de 1 L**	0,20 \$			
Emballages de type Tetra Pak et caisses-outres de 630 ml ou moins	0,10 \$	1 235 501	0,3 %	2,6 %
Emballages de type Tetra Pak et caisses-outres de plus de 630 ml	0,20 \$	10 665 483	2,3 %	
Contenants de polytéréphtalate d'éthylène (PET ou plastique) de 630 ml ou moins	0,10 \$	16 635 226	3,6 %	5,7 %
Contenants de polytéréphtalate d'éthylène (PET ou plastique) de plus de 630 ml	0,20 \$	9 898 891	2,1 %	
<b>Total</b>		<b>461 507 798</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

\* En vertu du programme, la consigne des contenants de plus de 100 ml est remboursée.

\*\* Les chiffres ayant été arrondis, la somme peut ne pas correspondre à 100 %.

\*\*\* Les données des ventes des petites et des grandes canettes sont combinées.

**Tableau 4 – PCO – Contenants : Ventes et récupération**

1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017

Type de contenant	Unités vendues		Unités retournées		Taux de récupération				Données combinées 2017	Données combinées (2016)
	Petits contenants	Grands contenants	Petits contenants	Grands contenants	Petits contenants 2017	Petits contenants (2016)	Grands contenants 2017	Grands contenants (2016)		
VERRE	67 853 050	210 109 675	54 572 850	182 610 308	80 %	73 %	87 %	86 %	85 %	82 %
PET	16 635 226	9 898 891	7 621 251	7 007 487	46 %	44 %	71 %	71 %	55 %	53 %
TETRA/CAISSES-OUTRES	1 235 501	10 665 483	92 758	2 969 085	8 %	7 %	28 %	28 %	26 %	25 %
TOTAL PARTIEL	85 723 777	230 674 049	62 286 859	192 586 880	73 %	66 %	83 %	83 %	81 %	78 %
CANETTES	145 109 972		115 321 130						79 %	79 %
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>461 507 798</b>		<b>370 194 869</b>						<b>80,2 %</b>	<b>78,0 %</b>

\* Ces chiffres comprennent les ventes estimées des vineries et distilleries de décembre 2017

\*\* Ces chiffres comprennent les ventes estimées des vineries et distilleries de juillet à novembre 2017

**Tableau 5 – The Beer Store et PCO : Réacheminement des déchets, émissions de GES évitées et énergie économisée (2017)<sup>1</sup>**

1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017

	Réutilisation du verre	Bouteille de verre transparent	Bouteille de verre coloré	Recyclage de l'aluminium	Recyclage de l'acier	Recyclage du PET	Recyclage des plastiques mélangés**	Réacheminement – Total
Tonnes réacheminées grâce à The Beer Store	163 581	15 434	29 068	10 913	225	–	1 070	220 291
Tonnes réacheminées grâce au PCO	–	40 031	70 201	1 810	–	976	–	113 018
N <sup>bre</sup> total de tonnes réacheminées	163 581	55 465	99 269	12 723	225	976	1 070	333 309
Émissions de GES évitées (t éq. CO <sub>2</sub> )	62 161	6 101	5 460	122 904	268	3 551	3 896	204 341
Énergie économisée (GJ)	1 112 350	93 182	108 203	1 111 477	2 841	83 225	91 317	2 602 596

\* Les chiffres du tableau ayant été arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total.

\*\* Les coefficients des émissions de GES évitées et de l'énergie économisée relativement au recyclage du PET sont utilisés pour le calcul des chiffres relatifs aux plastiques mélangés.

Source des multiplicateurs en ce qui a trait aux émissions de GES évitées et à l'énergie économisée : Determination of the Impact of Waste Management activities on Greenhouse Gas Emissions: 2005 Update Final Report, ICF Consulting pour Environnement Canada et Ressources naturelles Canada, octobre 2005, et GHG Calculator for Waste Management, Update Oct 2009, ICF Consulting pour Environnement Canada. Les multiplicateurs utilisés en ce qui a trait aux émissions de GES évitées (CO<sub>2</sub>e/tonne) sont 0,38 pour la réutilisation du verre et 9,66 pour le recyclage de l'aluminium. Le multiplicateur relatif aux émissions de GES évitées grâce à la réutilisation des bouteilles de verre (0,38) n'est pas indiqué dans le rapport Determination of the Impact of Waste Management activities on Greenhouse Gas Emissions: 2005 Update Final Report. Il a été fourni dans la version précédente du rapport, datant de 2004. [1] Les réductions des émissions de polluants associées à l'utilisation de matériaux recyclés par rapport à celles qui sont associées à la production d'aluminium vierge et de verre sont tirées de Weitz, Keith A. et coll., 2003. Life-Cycle Inventory Data Sets for Materials Production of Aluminum, Glass, Paper, Plastic and Steel in North America. Rapport préparé par RTI International pour l'EPA des États-Unis, bureau de la recherche et du développement. EPA-600/Q-03-001. Research Triangle Park, NC.

## ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES ET ÉDUCATIVES DE THE BEER STORE

### PUBLICITÉ EN MAGASIN

#### BE GREEN

#### Campagne pour le Jour de la Terre

Avril 2017

Pour le mois d'avril, tous les magasins ont reçu et posé l'affiche « Be Green » afin de promouvoir les avantages de la consignment des contenants vides. Tous les employés ont reçu un t-shirt « Be Green » qu'ils ont porté avant le Jour de la Terre afin d'appuyer la campagne.



Tous les employés ont reçu un t-shirt « Be Green » qu'ils ont porté avant le Jour de la Terre afin d'appuyer la campagne.

## PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE

The Beer Store est fier de soutenir plusieurs œuvres de bienfaisance et événements environnementaux de la province dans les communautés où nous sommes présents. Voici quelques-uns de ces œuvres et événements :



Affiche imprimée après la collecte de bouteilles Returns for Leukemia, qui a permis de recueillir plus de 1,8 million de dollars en 2017.

#### Collecte de bouteilles Returns for Leukemia

Returns For Leukemia est une collecte de fonds annuelle organisée par la section locale 12R24 des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, en partenariat avec the Beer Store. Elle vise à recueillir des fonds pour la Société de leucémie et lymphome du Canada. Elle se tient dans tous les magasins the Beer Store en Ontario et est également soutenue par les bars et restaurants que nous desservons. La collecte de fonds a été particulièrement réussie en 2017. Nous avons récolté 1 804 912,24 \$ tous ensemble.

#### Collecte de bouteilles de la Maison Roger Neilson

En 2017, la collecte de bouteilles de la Maison Roger Neilson a eu lieu les 9 et 10 septembre. Une fois encore, les districts d'Ottawa et de Peterborough ont dirigé ce remarquable événement qui soutient les familles avec des enfants malades. Le 26 octobre 2017, the Beer Store a offert un chèque de 84 859,54 \$, ce qui fait de 2017 notre meilleure année jusqu'à aujourd'hui!



#### The Bottle Shed

La Bottle Shed Foundation est un organisme à but non lucratif qui soutient des organismes caritatifs locaux. Les dons de contenants d'alcool vides constituent la majeure partie de leur financement. The Beer Store encourage le retour des contenants vides récoltés par la Bottle Shed Foundation grâce à un partenariat leur permettant de ramener directement les contenants dans l'un de nos centres de distribution. La Bottle Shed Foundation procure des postes bénévoles enrichissants à des personnes souffrant de handicap.



Exemple d'affiche pour The Bottle Shed, qui organise des collectes de bouteilles dans le but de soutenir des organismes de bienfaisance locaux, avec l'aide des magasins the Beer Store de la région.



## Missing Children Society of Canada

La Missing Children Society of Canada recueille les contenants vides dans des appartements. Ces contenants sont donnés afin de financer les enquêtes, les interventions d'urgence et les programmes de soutien aux familles lorsque des enfants disparaissent. The Beer Store encourage le retour des contenants vides récoltés par l'organisme.

### Donate your empties, bring a child home

Every 12 minutes in Canada, a child goes missing.

Missing Children Society of Canada would like to thank all the tenants for their continued participation and support in our Bottle Program.

In 2016, you helped to collect over 66,921 bottles and cans. That is a total of 38,649 pounds of recyclables that did not enter landfills.

All the bottle donations continue to help fund our investigations, emergency response and family support program.

Together, we are turning hope into home for every missing or abducted child in Ontario.

Thank you.

Learn more at [www.mcsc.ca/help-us-get-involved/](http://www.mcsc.ca/help-us-get-involved/)

MISSING CHILDREN SOCIETY OF CANADA  
BOTTLE PROGRAM  
www.mcsc.ca  
1-800-661-6160



Affiche utilisée pour inviter les gens à donner leurs contenants vides à la Missing Children Society of Canada.

## Habitat for Humanity

Le 9 septembre 2017, plusieurs de nos magasins ont participé à une collecte de bouteilles pour l'association Habitat for Humanity. Celle-ci a connu un franc succès, avec un total de 54 328,75 \$ amassés pour la cause.



## PARRAINAGES

### Commerce & Engineering Environmental Conference (CEEC)

The Beer Store commandite en partie le Commerce & Engineering Environmental Conference (CEEC), qui se tient à l'Université Queen's, à Kingston en Ontario. Le congrès accueille des représentants des 12 universités de l'Ontario et s'adresse aux étudiants de premier cycle en commerce, génie, arts et sciences. Elle permet de leur présenter l'industrie verte et d'évoquer les possibilités d'affaires et les technologies qui produiront de l'énergie renouvelable ainsi que d'autres innovations écologiques. D'une durée de trois jours, l'événement comprend habituellement un concours de négociation ainsi qu'un exercice d'étude de cas, centrés sur la durabilité.



Affiche de l'événement commandité par the Beer Store.

## Conseil du recyclage de l'Ontario

Le Conseil du recyclage de l'Ontario (RCO) a pour mission de minimiser l'impact sur notre environnement en éliminant les déchets. Il s'attache à informer et à éduquer tous les membres de la société au sujet de la production et de la limitation des déchets, de l'utilisation plus efficace des ressources ainsi que des avantages ou des conséquences de ces activités. The Beer Store commandite les efforts de RCO chaque année. Il contribue et participe également à leur semaine de la réduction des déchets.



## Congrès sur la gestion responsable au Canada

The Beer Store a commandité le congrès sur la gestion responsable au Canada 2017 qui s'est tenu à Montréal du 27 au 29 septembre. Le congrès réunit des organismes de gestion responsable chefs de file et des associations commerciales du Canada. De plus, il va plus loin, diffuse les meilleures pratiques et met en lumière les tendances environnementales concernant les problèmes de gestion responsable, les nouvelles approches et préoccupations au sujet de la durabilité ainsi que les techniques de mesure de nos progrès dans ces domaines.



## Zero Waste Ontario Conference

La Zero Waste Ontario Conference s'attache à éduquer et à mobiliser ses participants dans le but de créer une société sans déchets et une économie circulaire. Des membres de l'équipe de gestion responsable the Beer Store ont participé au congrès les 15 et 16 juin. Notre président, Ted Moroz, s'est joint à un groupe de discussion afin d'évoquer les efforts de the Beer Store pour créer et alimenter une économie circulaire en ce qui concerne les contenants et emballages de bière.



Affiche de la Zero Waste Ontario Conference, où the Beer Store était commanditaire.



## ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

### Partners in Project Green

The Beer Store a participé au People Power Challenge en 2017, un programme développé par l'Autorité aéroportuaire du Grand Toronto et l'Office de protection de la nature de Toronto dans le but de créer la plus importante zone d'activités écologiques dans le monde. Cette initiative durable comprend une compétition amicale entre les organismes chefs de file. Les participants étaient encouragés à exprimer des idées vertes et à s'engager à prendre des mesures environnementales au moyen d'une application en ligne. L'activité permettait d'évaluer les efforts effectués en fonction des résultats obtenus et de la mobilisation des employés dans les installations des membres. The Beer Store a affronté 16 autres organismes afin de montrer que nous ne sommes pas seulement un véritable chef de file en durabilité, mais également que nous étions verts avant que ce soit à la mode! Voici certaines des activités auxquelles nous avons pris part :

- Le siège social a travaillé avec le zoo de Toronto afin de récupérer des téléphones cellulaires pour les recycler en vertu du programme Phone Apes. Le recyclage des téléphones cellulaires peut diminuer la demande de coltan, un minéral utilisé dans la fabrication de téléphones cellulaires extrait en Afrique centrale et dont l'exploitation affecte l'habitat des gorilles et d'autres espèces.
- Les employés de the Beer Store ont participé à une plantation annuelle d'arbres organisée par la Credit Valley Conservation et l'office de protection de la nature de Toronto et de la région. Les employés, leur famille et leurs amis ont été invités à apporter leur aide le 13 mai afin de remettre le bassin hydrographique de la rivière Humber en état.
- Les employés du siège social ont recueilli des languettes de canettes pour The Robert Hampson Tabs for Kids Fund. Les languettes de canettes permettent à l'organisme d'acquérir des fauteuils roulants et d'autres équipements adaptés pour les enfants en ayant besoin.
- L'équipe de gestion responsable the Beer Store a organisé un déjeuner-conférence au bureau de l'Autorité aéroportuaire du Grand Toronto afin d'évoquer le fonctionnement du programme de recyclage et de présenter des idées au sujet de la gestion responsable. L'équipe a également visité le système de gestion des eaux de pluie de l'aéroport international Pearson de Toronto, géré par l'Autorité aéroportuaire du Grand Toronto.

### Ontario Craft Brewers Conference

Le président Ted Moroz s'est exprimé à la conférence au sujet des affaires de the Beer Store et du rôle essentiel que joue la gestion environnementale responsable dans notre chaîne de distribution et de vente au détail.

### Human Resources Student Association's Organizational Behaviour Case Competition

La compétition permet de réunir des aspirants professionnels des RH et CO du Canada et se tient à l'Université Ryerson. Le président Ted Moroz a été le conférencier principal de cet événement et a évoqué les activités de the Beer Store, notamment le programme de gestion environnementale responsable.

### Rotary Club de Wellington

Les employés du siège social ont présenté un séminaire au Rotary Club, axé sur le programme de recyclage de the Beer Store, sur l'éducation des membres au sujet du système de consignation, ainsi que sur les résultats positifs engendrés par les flux de recyclage.

### Séances portes ouvertes

Les séances portes ouvertes se tiennent dans les centres de distribution the Beer Store pour clients détenteurs de permis (bars et restaurants que nous desservons). Ils peuvent y trouver des renseignements sur la gestion en partenariat avec TBS, notamment sur le fonctionnement du programme de gestion responsable, ainsi qu'avoir la chance d'observer directement les flux de recyclage. En 2017, neuf séances ont été organisées dans toute la province, engendrant des commentaires positifs des participants et un tel intérêt que nous allons reproduire de tels événements dans l'avenir.

## SOMMAIRE DES ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES ET ÉDUCATIVES CONJOINTES DE THE BEER STORE ET DU PCO

### 3 milliards de retours

Au printemps 2017, le retour du trois milliardième contenant consigné en vertu du programme Bag-it-Back, aussi nommé programme de consignation de l'Ontario a été célébré au magasin 2452 (Roehampton) à Toronto.



Affiche qui souligne le trois milliardième contenant retourné en mai 2017.

### RÉSEAUX SOCIAUX THE BEER STORE

#Earthday2017

#WasteReductionWeek

#BagItBack

The Beer Store s'est montré très actif sur les réseaux sociaux en 2017, promouvant diverses initiatives de recyclage, notamment le Jour de la Terre et la semaine canadienne de réduction des déchets. La campagne annuelle #BagItBack a été lancée conjointement par le ministère de l'Environnement, le ministère des Finances et la LCBO. Chacun des intervenants a contribué au Programme de consignation de l'Ontario et a diffusé du contenu visant à le promouvoir. L'objectif était de sensibiliser la population et d'améliorer le taux de retour relatif au Programme de consignation de l'Ontario.



Exemples de messages du programme de médias sociaux.



## ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES ET ÉDUCATIVES DE LA LCBO DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE CONSIGNATION DE L'ONTARIO

### RECYCLAGE PARTOUT EN ONTARIO

Les ventes de vin, de bière et de spiritueux par la LCBO entraînent chaque année la vente de plus de 400 millions de contenants. Le financement du Programme de consignation de l'Ontario (PCO) par la LCBO contribue à ce que les contenants rapportés dans le cadre du programme soient recyclés au lieu d'être acheminés à un site d'enfouissement.

Le programme complet de gestion des déchets de la LCBO reflète son engagement à aider toutes les collectivités de la province à réduire leurs déchets et assure un recyclage haut de gamme.



**OPRR**

Office de la productivité et de  
la récupération des ressources

4711, rue Yonge, bureau 408

Toronto (Ontario) M2N 6K8

Tél. : 416 226 5113

Courriel : [info@rpra.ca](mailto:info@rpra.ca)

Site Web : [www.rpra.ca](http://www.rpra.ca)

